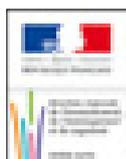




SEPTEMBRE 2009

# Bilan de la campagne 2008

Information du public sur les risques  
industriels majeurs en Rhône-Alpes



# PRÉFACE

Pour la première fois en Rhône-Alpes, l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs a pris une envergure régionale.

C'est à partir du constat que l'information de la population était jusqu'à présent assez disparate d'un département à l'autre, et pas toujours strictement réglementaire, que l'idée d'une campagne régionale est née. Elle s'est appuyée sur l'expérience en la matière du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) et du CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère).

Avec l'accord des préfets des huit départements de Rhône-Alpes, la DRIRE\*, en liaison avec APORA (association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), le SPIRAL et le CIRIMI, a coordonné la campagne d'information 2008 du public sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes.

Pour être reçue par le public, l'information sur les risques auxquels sont exposées les personnes se doit d'être objective et sa source d'émission doit être crédible.

Les deux structures collégiales, qui réunissent des industriels, des services publics, des collectivités locales, des associations et des médias, ont depuis longtemps montré leur pertinence dans l'atteinte de ce double objectif. Fortes de leur expérience, elles ont donc fait en sorte d'appliquer ce principe de collégialité pour l'organisation de la campagne 2008 au niveau régional.

Il est ainsi devenu possible d'aller au-delà de l'information strictement réglementaire et de la compléter par des supports diversifiés et plus pertinents pour certains destinataires, tels que les établissements scolaires. Dans ce domaine, la campagne 2008 s'est voulue innovante et incitative, avec l'expérimentation d'actions pédagogiques qui, nous le souhaitons, auront vocation à se pérenniser sous l'impulsion des partenaires réunis pour cette opération.

L'objet de ce document est de faire le bilan de cette opération d'envergure, en vous présentant :

- le travail de préparation nécessaire pour la réussite d'un tel projet
- l'ensemble des outils et des actions qui ont été développés
- les premiers éléments d'analyse, enseignements et pistes d'amélioration pour la prochaine campagne.

Nous espérons que ce document saura retenir votre attention et vous permettra d'avoir une vision globale et précise du déroulement d'une campagne d'information du public.

Isabelle Charpin (APORA),  
Lise Torquet (CIRIMI) et  
Gérard Berne (SPIRAL)

\* Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, une grande partie de la DRIRE, la DIREN et la DRE ont fusionné pour former la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

## SOMMAIRE

<b>POURQUOI LA CAMPAGNE</b>	<b>3</b>
L'obligation réglementaire .....	3
L'intérêt de mutualiser.....	3
L'évolution des pratiques en Rhône-Alpes.....	4
Le champ de la campagne : établissements industriels et riverains concernés.....	5
<b>LA CAMPAGNE, PLUS D'UN AN DE PRÉPARATION</b>	<b>5</b>
L'organisation mise en place.....	5
<b>OUTILS DE COMMUNICATION CONÇUS POUR LA CAMPAGNE</b>	<b>7</b>
Les supports d'information réglementaires.....	7
Les documents et supports d'information complémentaires .....	8
Les outils pédagogiques.....	9
<b>DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE</b>	<b>10</b>
<b>IMPACT ET PERCEPTION DE LA CAMPAGNE</b>	<b>11</b>
La revue de presse.....	11
Les réunions publiques.....	12
La fréquentation du site internet.....	14
Les statistiques du numéro vert 0800 507 305.....	15
Reflex'Junior, conférences-débats dans les collèges et lycées .....	15
L'enquête de perception (juin 2009) .....	17
<b>BILAN FINANCIER</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>20</b>
Quelques enseignements et pistes d'amélioration.....	20
<b>ANNEXES</b>	<b>21</b>

# POURQUOI LA CAMPAGNE ?

## L'obligation réglementaire

Le code de l'environnement<sup>1</sup> énonce le droit des citoyens à une information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Cette information est disponible dans les dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM) établis par les préfets, ainsi que dans les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) établis par les maires et consultables librement en mairie. En plus de cette information générale, le préfet doit faire établir des documents d'information pour les populations comprises dans la zone d'application des plans particuliers d'intervention (PPI)<sup>2</sup> ; l'obligation de mise en place d'un PPI concerne les sites comportant au moins une installation nucléaire de base, les installations classées Seveso seuil haut, les stockages souterrains de matières dangereuses, les aménagements hydrauliques et barrages d'une certaine importance, certains ouvrages d'infrastructures liés au transport de matières dangereuses, ainsi que les établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes.

La nature des documents d'information est définie précisément dans le décret n°2005-1358 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention ; le contenu de la brochure d'information est fixé par l'arrêté du 10 mars 2006.

La réglementation précise que les documents sont distribués par le maire aux personnes résidant dans la zone d'information sans qu'elles aient à en faire la demande.

## L'intérêt de mutualiser

Réglementairement, chaque installation ou ouvrage soumis à PPI est donc tenu de procéder à l'information du public dans la zone d'application du plan.

Les objectifs d'une campagne d'information mutualisée, c'est à dire regroupant plusieurs établissements de même nature, sont de dispenser une information complète et homogène, et de développer un discours unique et partagé.

La mutualisation des moyens humains et financiers, outre les gains évidents liés à l'économie d'échelle, permet d'accroître l'impact et la lisibilité de l'action des différents acteurs (Etat, industriels, communes) auprès des riverains des sites industriels "à risques" ; elle permet également d'aller au-delà de ce qu'exige la réglementation en terme d'information du public, en particulier avec des actions mise en place avec les académies de Lyon et Grenoble (comme l'incite à le faire le décret du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques dans les établissements scolaires) ; des représentants de ces deux instances font d'ailleurs partie du SPIRAL et du CIRIMI.

APORA, qui regroupe une grande partie des établissements concernés, a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée (comme pour la dernière campagne de 2003 commune au Rhône et à l'Isère), et de gérer le financement de l'opération provenant essentiellement des entreprises, avec l'appui du SPIRAL, du CIRIMI et de la DRIRE.

<sup>1</sup> Article L.125-2

<sup>2</sup> PPI : Plan Particulier d'Intervention. Plan d'urgence déclenché sous l'autorité du préfet, volet du plan ORSEC pour certaines installations - Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 (articles 1 et 9)

## Arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application de l'article 9 du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 (extrait)

### Article 2

Les documents prévus par l'article 9 du décret du 13 septembre 2005 susvisé doivent présenter les éléments d'information contenus dans les plans d'urgence et comprendre notamment :

- a) Le nom de l'exploitant et l'adresse du site ;
- b) L'identification, par sa fonction, ses coordonnées géographiques, téléphonique et électronique, de l'autorité fournissant les informations ;
- c) L'indication de la réglementation et des dispositions auxquelles est soumise l'installation. L'indication de la remise à l'inspection des installations classées, ou à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, ou aux ministres chargés de la sûreté nucléaire, suivant le cas, d'une étude de dangers ;
- d) La présentation en termes simples de l'activité exercée sur le site ainsi que les notions de base sur les phénomènes physique et chimique associés ;
- e) Les dénominations communes ou, dans le cas de rubriques générales, les dénominations génériques ou catégories générales de danger des substances et préparations intervenant sur le site et qui pourraient être libérées en cas d'accident majeur, avec indication de leurs principales caractéristiques dangereuses ;
- f) Les informations générales sur la nature des risques et les différents cas d'urgence pris en compte, y compris leurs effets potentiels sur les personnes et l'environnement, notamment les notions de base sur la radioactivité ;
- g) Les informations adéquates sur la manière dont la population concernée sera avertie et tenue au courant en cas d'accident ;
- h) Les informations adéquates sur les mesures que la population concernée doit prendre et le comportement qu'elle doit adopter en cas d'accident ;
- i) La confirmation que l'exploitant est tenu de prendre des mesures appropriées sur le site, y compris de prendre contact avec les services d'urgence, afin de faire face aux accidents et d'en limiter à leur minimum les effets avec indication des principes généraux de prévention mis en oeuvre sur le site ;
- j) Les dispositions des plans d'urgence interne et externe prévues pour faire face à tout effet d'un accident avec la recommandation aux personnes concernées de faire preuve de coopération au moment de l'accident dans le cadre de toute instruction ou requête formulée par les autorités (mairie ou préfet), leur représentant ou les personnes agissant sous leur contrôle ;
- k) Des précisions relatives aux modalités d'obtention de toutes informations complémentaires, sous réserve des dispositions relatives à la confidentialité définies par la législation, et notamment l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, et sous réserve des dispositions relatives aux plans d'urgence prévues par les arrêtés du ministre de l'intérieur des 30 octobre 1980 et 16 janvier 1990 concernant la communication au public des documents administratifs émanant des préfectures et sous-préfectures.

## L'évolution des pratiques en Rhône-Alpes

Dans les départements du Rhône et de l'Isère, à la demande de chacun des préfets, le SPIRAL et le CIRIMI ont apporté leur concours pour coordonner des campagnes d'information (depuis 1993 pour le Rhône et 1998 pour l'Isère) concernant l'ensemble des établissements industriels Seveso de ces départements. Cette pratique est conforme à la vocation des SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles ; il y en a 15 en France), en matière d'information du public ; elle a l'intérêt de rassembler les 4 collèges (Etat, collectivités territoriales, industriels, associations) pour la préparation et le déroulement des campagnes d'information du public. La dernière campagne d'information coordonnée par ces deux structures collégiales avait été faite conjointement en juin 2003 dans les départements du Rhône et de l'Isère.

Pour les autres départements, la situation était moins homogène : en 2006, une campagne d'information avait été organisée dans

l'Ain (Côtière et Plaine de l'Ain) à laquelle avait participé le secrétariat du SPIRAL. D'autres initiatives avaient été prises par certains établissements industriels des autres départements, en particulier dans la Savoie, mais tous n'étaient pas à jour de cette obligation, et les documents réalisés ainsi que leur zone de diffusion, n'étaient pas toujours strictement conformes aux textes réglementaires ; il en résultait une inégalité des niveaux d'information apportés aux populations.

### Les chiffres définitifs de la campagne 2008

**64** établissements industriels Seveso "seuil haut"

**4** stockages souterrains de matières dangereuses

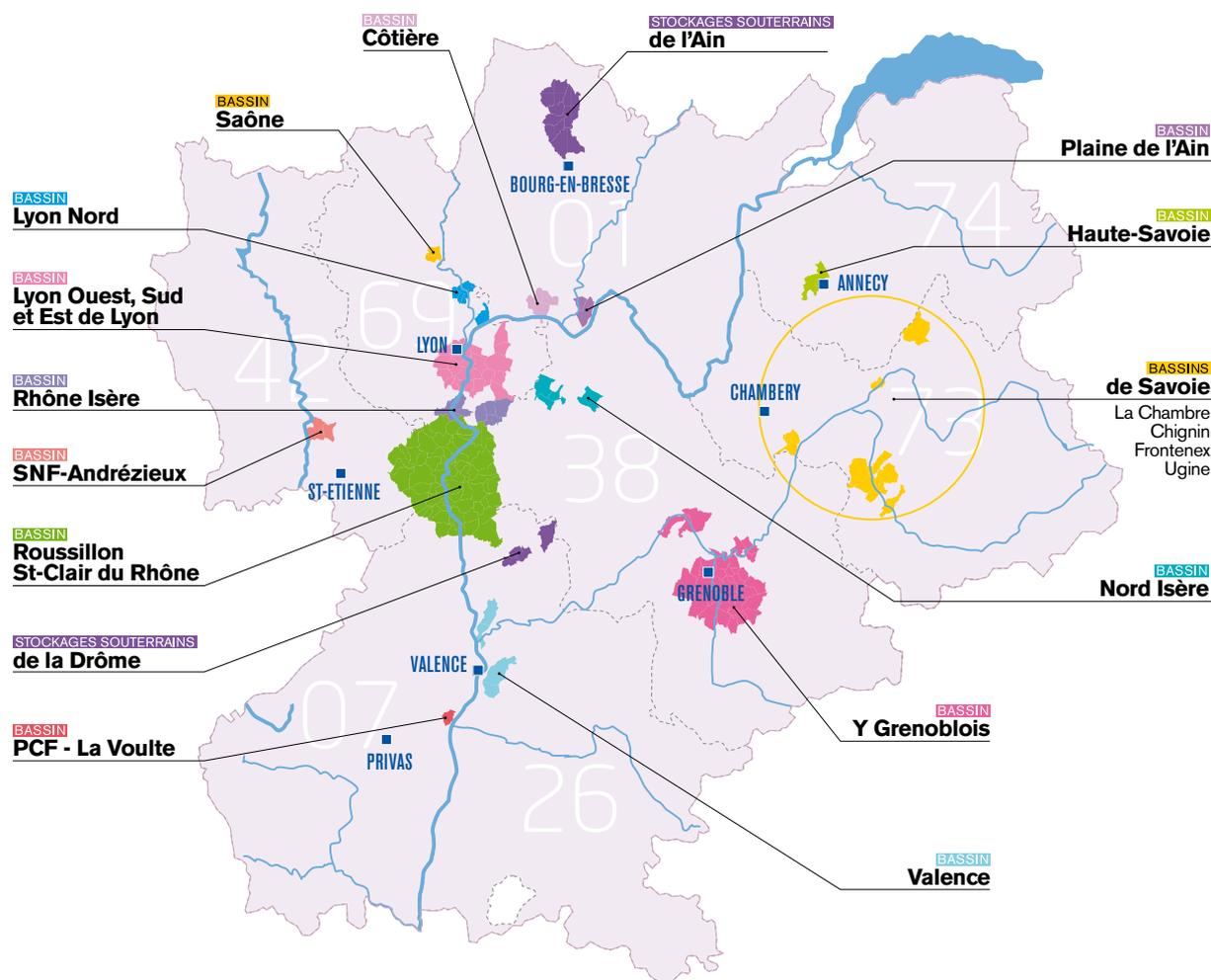
**186** communes

**1 200 000** personnes concernées

Le tout réparti sur les 8 départements de la région Rhône-Alpes

Voir la liste détaillée des établissements et des communes en annexe 1.

### La carte régionale des bassins d'information de la campagne



## Le champ de la campagne : établissements industriels et riverains concernés

Les installations industrielles concernées par la campagne 2008 sont celles pour lesquelles les modalités d'alerte des populations (sirène) et les messages sur le comportement à adopter en cas d'accident (mise à l'abri), sont similaires ; les aménagements hydrauliques et les barrages ont donc été exclus. D'autre part, l'ASN<sup>3</sup>, autorité de tutelle des installations nucléaires de base, a souhaité, en accord avec les exploitants consultés, mettre en place un dispositif d'information spécifique à cette activité.

La campagne 2008 a concerné **68** sites industriels de la région :

- **64** établissements industriels Seveso seuil haut
- **4** stockages souterrains de matières dangereuses (2 dans l'Ain, 2 dans la Drôme)

Pour les établissements de la plate-forme du Tricastin dont le PPI est commun avec les installations nucléaires, il a finalement été décidé qu'ils feraient l'objet d'une procédure d'information spécifique, compte tenu de la nature des activités mises en place.

Certains établissements (dans le département de la Drôme : Sté Cheddite à Clérieux, Courbis Synthèse et Baule Michel SA à Romans sur Isère) pour lesquels il a pu être acté qu'ils ne nécessitaient pas de PPI (zones de danger ne sortant pas du site, absence d'habitation dans les zones) n'ont pas été pris en compte dans la campagne d'information.

Par ailleurs, des établissements ont choisi, avec l'accord des préfetures concernées, de ne pas faire partie de la campagne et de procéder à leur propre information du public : il s'agit des établissements Ukoba à St Jean de Thurigneux (01), MSSA à St Marcel (73), Thermphos à Epierre (73) et Alcan-Péchiney à St Jean de Maurienne (73).

Les périmètres d'information ont finalement concerné **186** communes (dont plusieurs arrondissements de Lyon, la ville de Grenoble, ainsi que Valence et Annecy en partie...) représentant une population d'environ 1,2 million de personnes.

<sup>3</sup> Autorité de Sûreté Nucléaire

## Précision sur les périmètres d'information

Réglementairement, le périmètre d'information est au moins celui défini dans le PPI. Néanmoins, le processus de révision quinquennale des études de danger a pu entraîner les modifications des périmètres de danger et, de facto, des zones d'application de certains PPI. Dans les cas où la révision de ces plans ne pouvait intervenir avant la campagne, c'est la zone correspondant au scénario d'accident le plus pénalisant de l'étude de danger qui a été retenue.

# LA CAMPAGNE, PLUS D'UN AN DE PRÉPARATION

La mise en œuvre de la campagne régionale a nécessité un fort investissement humain. Au total, ce sont près de 40 réunions de travail qui ont été organisées, en plus ou moins grand comité.

La préparation a été initiée à l'automne 2007, avec l'embauche par APORA en novembre de 2 chargées de mission à temps plein.

En août 2008, un troisième poste a été pourvu pour permettre de finaliser les travaux préparatoires, notamment préparer la diffusion des documents, et être prêts à temps pour le lancement en octobre.

Le planning (*annexe 2*), ainsi que la liste des personnes ayant participé aux différentes réunions de travail (*annexe 3*) rendent compte du temps et des moyens nécessaires à la préparation d'une campagne de cette ampleur.

Pour assurer l'information et l'implication de tous les acteurs, une organisation collégiale à l'échelle de la région a dû être mise en place.

## L'organisation mise en place

### Le secrétariat de la campagne

Cheville ouvrière de la préparation et de l'organisation de la campagne, il était composé d'abord de 5 puis 6 personnes : les secrétaires généraux d'APORA, du SPIRAL et du CIRIMI ainsi que les chargés de mission, notamment impliqués dans les relations avec les communes et la gestion de la diffusion de l'ensemble des documents. Les chargés de mission étaient basés à Lyon et à Grenoble, dans les locaux de la DRIRE.



Le secrétariat de la campagne était composé de Lise Torquet (CIRIMI), Gérard Berne (SPIRAL) et Isabelle Charpin (APORA), assistés de Valentine Lemaire, Arnaud Vincent (photo de gauche), ainsi que d'Elodie Faure et Floriane Lepetit (photo de droite).

Le secrétariat a organisé (préparation des ordres du jour, envoi des invitations, préparation des documents de séance, rédaction et diffusion des comptes-rendus) et participé à toutes les réunions de préparation de la campagne.

Le secrétariat était également chargé de la relation avec les différents prestataires (consultation, choix, suivi des travaux). En particulier, la gestion des différents routages a nécessité une attention particulière et une forte réactivité pour assurer la diffusion des documents dans de bonnes conditions.

### Le comité de pilotage (COPIL)

Ce comité constituait l'instance décisionnelle de la campagne. C'est lui qui se prononçait sur les choix stratégiques de la campagne. Il était constitué d'une vingtaine de personnes représentant les 4 collèges.

Les 8 SID-PC<sup>4</sup> faisaient partie de ce comité de pilotage. Le comité s'est réuni 7 fois entre le 25 octobre 2007 et le 2 septembre 2008, à une fréquence d'environ tous les 1,5 mois, à Lyon, Grenoble et Chambéry.

<sup>4</sup> Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

### La commission régionale

Cette commission constituait l'instance devant laquelle les organisateurs de la campagne rendaient compte régulièrement de l'avancée des travaux préparatoires. Il s'agissait d'un groupe élargi à l'ensemble des partenaires (les différents services DRIRE concernés, SID-PC, SDIS<sup>5</sup>, maires et associations de maires, représentants de certains industriels) et aux autres financeurs (conseil régional, conseils généraux du Rhône, de l'Isère et de la Savoie, Grand Lyon, Métro). Elle s'est réunie trois fois à Lyon.

### La coordination des industriels

Coordonnés par APORA, membre du secrétariat de la campagne, les industriels concernés par la campagne ont été réunis trois fois en séance plénière à Lyon. C'est au cours de



la première réunion, présidée par monsieur Xavier DE FÜRST, préfet délégué à la sécurité pour la zone de défense sud-est, et tenue le 27 novembre 2007, que leur ont été présentées les fiches de renseignement à remplir, constituant le fond de la campagne d'information.

Par la suite, la préparation des réunions publiques a également nécessité un important travail de coordination.



## Le maire : un rôle essentiel

Dans le domaine de l'information du public, le maire est le relais local légitime pour la population. Il a en charge l'établissement du "document d'information communal sur les risques majeurs" (DICRIM) qu'il met à disposition de la population, mais également la distribution des documents d'information sur les risques majeurs concernant les ouvrages et installations faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Pour les installations industrielles présentant des risques majeurs, le maire doit distribuer, au frais de l'exploitant, les brochures d'information aux personnes résidant dans la zone d'application du PPI ou susceptibles d'y être affectées par une situation d'urgence, sans que ces personnes aient à en faire la demande. Il doit organiser également les modalités d'affichage des consignes "les bons réflexes" à respecter en cas d'alerte sur sa commune (établissements recevant du public (ERP et autres lieux publics), et immeubles de plus de 15 logements) et en surveiller l'exécution.

Pour chaque commune, ont ainsi été examinés avec les chargés de mission :

les modalités de diffusion du document d'information des populations : encartage dans le bulletin municipal, ou distribution spéciale accompagnée d'un courrier du maire, ou édition spéciale du bulletin municipal ...

les supports de communication utilisables : bulletin municipal ou autres documents écrits, site internet, affichage sur panneaux municipaux ...

les modalités de distribution des autres supports d'information : dossier "relais d'opinion", film, outils pédagogiques, etc (diffusion par la commune auprès des établissements recevant du public, des élus, des médiathèques, des associations locales...).

L'organisation de réunions publiques avec certaines mairies a également été examinée.

Des élus motivés, mobilisés, impliqués, sensibilisés à la problématique, constituent des facteurs importants de réussite de l'information du public sur les risques industriels majeurs. En s'affichant comme porteurs de la campagne, les élus facilitent aussi l'implication et l'adhésion des acteurs locaux autour du projet.

### Les groupes de travail

→ **Brochures, affichettes** : ce groupe de travail, animé par APORA, a travaillé sur l'élaboration des documents réglementaires : brochures destinées à la population et affichettes à apposer dans les lieux publics. Il s'est réuni à 6 reprises entre le 16 novembre 2007 et le 22 mai 2008. Pour la conception et l'élaboration des documents et de la charte graphique de la campagne, le groupe s'est appuyé sur un prestataire, l'agence de communication Magazine, choisi sur consultation.

# OUTILS DE COMMUNICATION CONÇUS POUR LA CAMPAGNE

## Les supports d'information réglementaires

### La brochure

format 12 x 30, 19 versions différentes, 750 000 exemplaires

Insérée dans une enveloppe au logo de la préfecture du département concerné, cette brochure (format 12 x 30 cm) a été distribuée dans la boîte aux lettres de chaque habitant des communes concernées ; elle a été déclinée en 19 versions correspondant aux différents "bassins d'information".

Une partie est commune à toutes les brochures et concerne les 4 voies d'action de la politique de prévention des risques majeurs, les définitions importantes, les modalités d'alerte et les "bons réflexes" à adopter. La partie qui concerne les spécificités du bassin et les renseignements techniques de chaque entreprise diffère d'une brochure à l'autre.

→ **Actions pédagogiques** : dès les premières réunions et suite au retour d'expérience de 2003, les partenaires ont exprimé la volonté de mettre l'accent sur le volet pédagogique de la prévention des accidents majeurs, en développant des actions à l'égard du milieu scolaire. Une première réunion, très large, a été organisée le 30 janvier 2008 pour proposer de constituer un groupe de travail sur les actions pédagogiques dans le cadre de la campagne d'information. Une fois le groupe constitué, celui-ci s'est réuni sept fois, sous le pilotage des coordonnateurs risques majeurs des deux académies. Pour l'élaboration du triptyque pédagogique, le groupe s'est attaché les services de l'agence Magazine. Pour les conférences-débats, c'est l'agence Edel qui a été retenue.

→ **Film** : proposé par le comité de pilotage et validé par le groupe de travail sur les actions pédagogiques, le principe d'un film a été retenu, pour présenter de manière pédagogique les consignes de sécurité. Ce sous-groupe s'est réuni 5 fois et a retenu comme prestataire la société Playset Production. Ce prestataire a également travaillé sur la mise à jour du dessin animé "Arlette la tortue d'alerte".

→ **Média** : Ce groupe de travail s'est penché sur la couverture médiatique de la campagne. Il a réuni notamment les chargés de communication des préfectures des différents départements, pour préparer les conférences et les dossiers de presse. Ce groupe a également validé le principe d'un encart publicitaire dans le journal local sur une zone test : le secteur de Roussillon / Salaise-sur-Sanne.

<sup>5</sup> Service Départemental d'Incendie et de Secours (les sapeurs-pompiers)

### L'implication des maires et la préparation de la diffusion

Un courrier d'information a été envoyé par les préfets de département aux maires des communes concernées par la campagne, dès le mois de mai 2008, après la constitution des nouvelles équipes municipales. Dans le Rhône, une réunion d'information des élus s'est tenue le 16 juin 2008 sous la présidence de monsieur Xavier DE FÜRST, préfet délégué à la sécurité pour la zone de défense sud-est.

Ensuite, chaque mairie a été contactée par les chargés de mission pour recenser, à l'aide d'une fiche support, l'ensemble des informations nécessaires à la diffusion des documents (nombre de boîtes aux lettres - chiffre important pour le nombre de tirages -, nombre d'ERP, supports d'affichage, volonté de tenir une réunion publique...).

Ce travail s'est échelonné sur deux mois et demi. La diffusion des autres supports a également nécessité un important travail logistique.

### L'implication des partenaires financiers

La Région, les Départements de l'Isère, du Rhône et de la Savoie, le Grand Lyon et La Métro, au-delà de leur implication financière, ont manifesté leur intérêt pour l'opération en participant aux diverses réunions, ce qui leur a permis d'être pleinement acteurs de cette campagne d'information.





Le site internet : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)



**L'affichette**  
**format A4,**  
**50 000 exemplaires**

Des affichettes A4 précisant les "bons réflexes" ont été distribuées dans les ERP (établissements recevant du public), les entreprises de plus de 50 salariés et dans les immeubles de plus de 15 logements.

Tous les éléments de la campagne se trouvent en ligne : des brochures aux supports pédagogiques en passant par le film. Tous ces documents sont téléchargeables.

Activé quelques jours avant le lancement officiel, il a été mis à jour quotidiennement pendant la campagne. C'est un outil à vocation pérenne, notamment pour les collèges et les lycées.

## Les documents et supports d'information complémentaires

**Le magnet**

**support aimanté format carte de crédit, 800 000 exemplaires**

Chaque brochure était accompagnée d'un magnet au format "carte bancaire" sur lequel sont rappelés les "bons réflexes". Ce choix résulte de la volonté de mettre à disposition un support qui puisse être utilisé dans la vie quotidienne.



**Les panneaux d'exposition**



3 jeux de 5 panneaux autoportants ont été édités pour être utilisés pendant les réunions publiques et les autres événements nécessitant des expositions (fête de la science notamment).

**Le dossier "relais d'opinion"**



**dossier de 24 pages,**  
**format A4,**  
**25 000 exemplaires**

Ce dossier traite de manière plus complète que la brochure de la problématique des risques industriels majeurs. Il a été tiré à 25 000 exemplaires diffusé aux "relais d'opinion" : mairies, élus, établissements scolaires, entreprises de plus de 50 salariés, médecins généralistes, services publics...

**Les affiches d'annonce des réunions publiques**

**format A2, 150 exemplaires**

Les affiches ont été diffusées avec le dossier relais d'opinion aux communes pour l'annonce des réunions publiques.

**La lettre d'information Regards sur le Risque**



**format A4,**  
**20 000 exemplaires**

Un numéro spécial de la lettre semestrielle d'information sur les risques industriels a été édité et distribué largement (mairies, entreprises Seveso, établissements scolaires, membres des CLIC, ...)

**Le numéro vert : N° Vert 0 800 507 305**

Il permet d'écouter gratuitement le son de la sirène d'alerte et les consignes à respecter. Mis en place de façon permanente depuis 1998, il a été mis à jour avec le nouveau son de la sirène.

## Les outils pédagogiques

### Le film

**DVD de 12 min avec bonus, 10 000 exemplaires**



D'une durée de 12 min, le film "Face au risque industriel" met en scène deux lycéens qui effectuent leur TPE (travaux personnels encadrés) sur les risques industriels majeurs. A cette occasion, ils vont être amenés à rencontrer les différents acteurs de la prévention du risque, jouant leur propre rôle : maire, responsable sécurité d'usine,

pompier, inspecteur des installations classées, directrice d'école, préfet...

Le film, qui est accompagné d'un guide pédagogique, est particulièrement destiné aux lycéens et a été diffusé pendant les réunions publiques, en synthèse des présentations et en préalable au débat avec le public.

### Le dessin animé

**DVD de 3 min avec bonus + 6 images papier extraites du film, 10 000 exemplaires**

C'est une actualisation du dessin animé "Arlette la tortue d'alerte" pour apprendre les premiers gestes de mise à l'abri. Ce dessin animé est destiné aux petits (maternelle et élémentaire) et est accompagné d'images papier permettant un travail pédagogique.



### Le triptyque pédagogique

**document trois volets 14 x 31, 5 000 exemplaires**

Le triptyque a pour but d'encourager les actions pédagogiques sur le thème des risques industriels majeurs, et d'impulser la réalisation des PPMS<sup>6</sup>. Il comprend le film DVD, le dessin animé accompagné des 6 images, la brochure concernant le secteur de l'établissement scolaire ainsi qu'un texte pédagogique pour faciliter l'utilisation de ces supports. Il est à l'usage des collèges, lycées et écoles.



<sup>6</sup> Plan Particulier de Mise en Sécurité : plan de mise à l'abri des élèves et du personnel, sous l'autorité du chef d'établissement scolaire

### Les illustrations

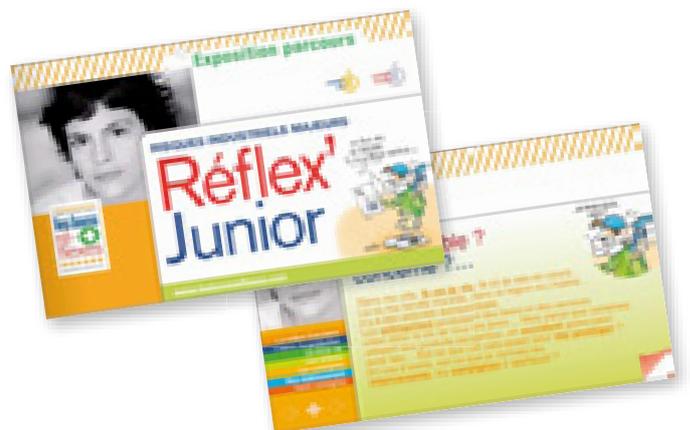
Le dessinateur CLED'12 a été sollicité pour illustrer les notions importantes et en faciliter la compréhension et la mémorisation. Ses dessins figurent sur différents documents et supports de la campagne.



### Les conférences-débats Réflex'Junior

Elles ont été organisées pour les élèves des collèges et lycées et visent, plus spécialement, les niveaux 5<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> au programme desquels figure la prévention des risques. En faisant appel à des intervenants (industriel du bassin concerné et animateur pédagogique), cette action permet :

- de sensibiliser les élèves aux risques industriels majeurs
- de les inciter à s'approprier les consignes de sécurité à respecter en cas d'alerte et à relayer ces connaissances auprès de leurs proches
- et plus largement d'avoir un échange direct avec un professionnel.



### L'exposition en ligne

Il s'agit d'une exposition virtuelle élaborée spécialement pour un public scolaire et qui permet aux enseignants de préparer les conférences-débats. Elle reste en permanence à disposition des enseignants qui souhaitent travailler sur la thématique de la prévention des risques industriels majeurs, et utiliser cet outil qui est spécialement conçu pour eux.

# DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Après des mois de préparation, le temps de la campagne est un enchaînement d'événements concentrés sur une courte période, qui a pour objectif de marquer les esprits du grand public, afin que celui-ci connaisse les risques qui l'entourent et mémorise les consignes en cas d'alerte. La recherche d'efficacité, nécessitant une forte réactivité, a été le souci permanent des organisateurs.

La logistique de diffusion des documents est également un point crucial.

Ce chapitre présente de façon chronologique, les principaux temps forts de la campagne.

## L'activation du n° vert et du site internet

Dans la continuité de celui existant depuis 1998, le numéro vert avait été mis à jour plusieurs mois avant la campagne. Le site internet, quant à lui, a été spécialement mis en place pour la campagne et a été activé quelques jours avant le lancement officiel.

## Le lancement officiel

La campagne a été officiellement lancée par des conférences de presse des préfets dans leur département : dans la Loire le 8 octobre, la Drôme le 9, l'Isère le 10, la Savoie le 22 et le Rhône le 24. Ces conférences ont été tenues en présence de représentants de la DRIRE, des établissements industriels concernés et de l'éducation nationale dans la plupart des cas, marquant l'importance du volet pédagogique pour cette campagne.

## La distribution des brochures et des affichettes

Acheminées aux communes entre fin septembre et mi-octobre, les milliers de brochures ont été, pour la plupart, distribuées aux habitants par les maires entre octobre et novembre. Pour les affichettes à apposer dans les lieux publics, la distribution s'est faite de deux façons : directement du secrétariat à certains ERP, ou par le biais des communes.

## L'information des relais d'opinion (CLIC, élus, SDIS, gendarmeries, etc...)

On désigne par "relais d'opinion" toute personne ou structure pouvant être amenée à relayer, au titre de ses missions professionnelles ou associatives, les informations relatives aux risques industriels majeurs, ou s'impliquant dans la prévention et la protection contre ces risques. Il s'agit notamment des élus, des sapeurs pompiers, des gendarmes, des médecins généralistes, de certains établissements recevant du public et des membres des CLIC<sup>7</sup>. Toutes ces personnes et organismes, ont été destinataires du dossier d'information et des affichettes. Les membres des CLIC ont, quant à eux, reçu un kit complet de l'ensemble des outils élaborés dans le cadre de la campagne et ont été particulièrement invités à être présents lors des réunions publiques.

## Les réunions publiques

17 réunions publiques réparties dans les différents bassins d'information de Rhône-Alpes, ont été organisées conjointement par les communes volontaires et le secrétariat.

Co-présidées par le ou les maire(s) et le représentant du préfet,

ces réunions étaient animées par un membre du secrétariat de la campagne. A la tribune, étaient également présents les représentants des établissements industriels concernés, de la DRIRE, de la DDE, du SID-PC, du SDIS, et de l'éducation nationale. Les élus (députés, sénateurs, conseillers généraux...) étaient également invités à participer à ces réunions. L'affluence fut variable, de 20 à près de 300 personnes selon les endroits. Au total, on peut estimer à plus de 1400 le nombre de rhonalpains ayant assisté à une réunion publique d'information sur les risques industriels majeurs en 2008.

## La fête de la science et les autres événements

La fête de la science s'est déroulée entre le 15 et le 23 novembre 2008. En partenariat avec les CCSTI<sup>8</sup> de Lyon et de Grenoble, des actions ont été mises en place dans ces deux départements. Dans le Rhône, un stand a été tenu pendant 4 jours, pour accueillir les scolaires puis le grand public le week-end. Tous les supports d'information étaient à disposition. Environ 150 élèves (classes accompagnées) et 200 personnes sont venues s'informer sur les risques industriels majeurs.

En Isère, l'action a été développée en partenariat avec le musée de la chimie de Jarrie et particulièrement étudiée pour les scolaires (accueil, projection du film et du dessin animé, questions/réponses avec les organisateurs de la campagne, puis pour certains, visite du site Arkema de Jarrie). L'action a concerné environ 110 élèves au total.

Une exposition s'est également tenue du 13 au 31 octobre 2008 à la Maison Rhodanienne de l'Environnement à Lyon, avec mise à disposition des documents de la campagne.

<sup>7</sup> Comité Local d'Information et de Concertation

<sup>8</sup> Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle



# IMPACT ET PERCEPTION DE LA CAMPAGNE



## Les actions à destination du milieu scolaire

### → Diffusion du triptyque

Le secrétariat de la campagne a diffusé à tous les chefs d'établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, public et privé, situés dans les périmètres d'information, le triptyque pédagogique, accompagné d'une lettre du recteur de l'Académie. Cette action a concerné au total 1300 établissements scolaires pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Dans le département de l'Isère, sur impulsion du conseil général et de l'éducation nationale, l'information a été apportée à l'ensemble des collèges du département, situés ou non sur une commune impactée par le risque technologique.

### → Conférences-débats

Initiées pendant la campagne par deux séances test (l'une à Vénissieux et l'autre à Grenoble), les conférences-débats sont une action originale qui permet de sensibiliser les jeunes et de prolonger l'impact des messages de la campagne.

24 conférences ont eu lieu pendant cette année scolaire suite à l'appel à inscription lancé lors des réunions de pré-rentrée par les coordonnateurs risques majeurs et relayé par les inspecteurs d'académie, les inspecteurs de l'éducation nationale et les inspecteurs pédagogiques régionaux.

### → Journée technique PPMS

Le 19 novembre 2008, le réseau risques d'IDEAL Connaissances et l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) ont organisé en association avec l'IFFO-RME, une journée d'échanges sur les PPMS.

La commune de Seyssins a accueilli cette manifestation.

## La revue de presse

### Le lancement de la campagne

Sur les 8 départements de Rhône-Alpes, 5 préfets ont choisi de lancer cette campagne par une conférence de presse organisée par leurs services.

Dép.	Date	Présidence de la conférence de presse	Retours médias *
Loire	8 octobre	Monsieur le Préfet Christian Decharriere	France 3, TL7, Le Progrès, Radio Scoop, Zoom 42...
Drôme	9 octobre	Monsieur le Préfet Jean-Claude Bastion	France Bleu Drôme-Ardèche, Chérie FM, Le Dauphiné Libéré, L'Echo Valentinois...
Isère	10 octobre	Monsieur le Préfet Michel Morin	Le Dauphiné Libéré, Les Affiches, Grenoble et moi, France Bleu Isère, France 3 Alpes...
Savoie	22 octobre	Monsieur le Préfet Rémi Thuau	France Bleu Savoie, Le Dauphiné Libéré...
Rhône	24 octobre	Patrick Poquet, directeur SID-PC et Michel Reppelin, président Spiral Risques	France 3, Le Progrès, Metro, l'AFP, Le Dauphiné Libéré, Lyon Gratuit, RCF, France Info, France Inter, Radio Scoop...

\* Il s'agit principalement des médias qui ont participé aux conférences de presse, ou qui en ont fait un retour immédiatement après. D'autres médias ont pu intervenir par la suite durant la campagne, sans que le secrétariat de la campagne soit forcément averti. Enfin les médias internet ne sont pas cités (Enviscope.com, journaldelenvironnement.net...).

Il avait été souhaité au départ que la campagne soit lancée dans tous les départements le même jour mais cela n'a pas été possible.

Le dossier de presse préparé par le secrétariat de la campagne et le groupe de travail "média" contenait : un communiqué de presse type, les objectifs de la campagne, les outils réalisés, les actions, la carte des bassins d'information, le calendrier des réunions publiques, les contacts utiles ; il était accompagné des brochures concernant le département, du dossier pour les relais d'opinion, de l'affichette "les bons réflexes" et du numéro spécial de Regards sur le Risque. Il a été envoyé par les services communication des préfectures à leurs relais habituels.



Participaient en règle générale à cette conférence de presse : le préfet, le directeur de la DRIRE ou son représentant, des représentants des industriels, un représentant de l'académie et le chef du SID-PC de la préfecture. Suivant l'opportunité, des maires et, pour le Rhône, le président du SPIRAL RISQUES, étaient présents.

Dans l'Ain, la préfecture n'a pas souhaité organiser une conférence de presse, mais le directeur de cabinet du préfet a, en revanche, participé à toutes les réunions publiques du département.

Les départements de l'Ardèche et de la Haute-Savoie, n'ayant chacun qu'un établissement Seveso AS, n'ont pas organisé de conférence de presse ni de réunion publique.

### Le suivi de la campagne et des réunions publiques

La plupart des réunions publiques ont fait l'objet d'un article dans la presse quotidienne écrite (en pages locales) grâce aux correspondants locaux de ces journaux qui étaient invités par le maire de la commune d'accueil. A l'occasion de cette campagne, des articles plus généraux (*extrait de la revue de presse en annexe 4*) sur les risques industriels ont également été publiés en particulier dans les quotidiens lyonnais et grenoblois.

D'autres articles sont parus sur les sites internet consacrés à l'environnement et sur les sites des partenaires de la campagne. Enfin, [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) rendait compte au jour le jour de l'avancée de la campagne, des réunions publiques qui s'étaient tenues ou qui allaient l'être.

Les retours dans les médias locaux ont été finalement assez importants mais disparates selon les départements et selon les bassins industriels. La démarche étant régionale, l'étalement des différentes conférences de presse de lancement de la campagne a sans doute été difficilement compréhensible et a pu nuire un peu à l'intérêt qu'y ont porté les médias.

### Organisation type d'une réunion publique

#### Intervenants

- Le préfet ou son (ses) représentant (s)
- Le maire de la commune d'accueil et des autres communes impactées (possibilité de co-animation)
- Des élus locaux (sénateurs, députés, conseillers généraux)
- Les responsables des établissements concernés
- La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement \*)
- Le SID-PC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) de la préfecture
- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- La DDE (Direction Départementale de l'Équipement)
- L'éducation nationale
- Le secrétariat de la campagne.

#### Déroulement

- Accueil du (ou des) maire(s)
- Introduction du préfet ou de son représentant
- Présentation des intervenants
- Présentation de la campagne (cadre réglementaire, l'information préventive, les bassins, les supports...)
- Projection d'Arlette la tortue d'alerte (3 min)
- Généralités sur la prévention des risques et la planification des secours (POI, PPI)
- Présentation de chaque établissement industriel (caractéristiques, l'étude de dangers, la prévention des risques...)
- Projection du film de la campagne (12 min)
- Questions/réponses
- Clôture de la réunion

\* devenue DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009

## Les réunions publiques

Dans la plupart des bassins d'information, des réunions publiques ont été organisées avec certaines mairies, sur la base du volontariat, afin que la population concernée puisse poser les questions qui la préoccupent. La publicité pour ces réunions publiques a été réalisée par voie d'affichage et au travers des médias locaux, notamment les pages locales des quotidiens et les bulletins municipaux (*exemples en annexe 5*).

### Lieux et dates des réunions publiques de la campagne d'information

Dép.	Bassin d'information	Commune organisatrice	Date et heure	Nombre de personnes
Ain	Plaine de l'Ain	Blyes	Jeudi 30 oct. à 20h	60
Ain	Stockages souterrains de l'Ain	Etrez	Lundi 3 nov. à 18h30	100
Ain	Côtière (Arkema)	Balan en co-animation avec Dagneux	Jeudi 6 nov. à 20h	100
Isère	Y Grenoblois	Claix	Lundi 20 oct. à 19h30	60
Isère	Y Grenoblois	Echiroles	Lundi 27 oct. à 18h	40
Isère	Y Grenoblois	Voreppe en co-animation avec Veurey-Voroize	Mardi 4 nov. à 19h	50
Isère	Y Grenoblois	Domène	Mercredi 5 nov. à 18h30	70
Isère	Y Grenoblois	Jarrie	Jeudi 13 nov. à 20h	100
Isère	Roussillon-Saint-Clair du Rhône	Salaise-sur-Sanne	Lundi 17 nov. à 18h	300
Isère	Nord-Isère	Villefontaine	Mercredi 29 oct. à 19h00	20
Rhône-Isère	Rhône-Isère	Givors	Jeudi 20 nov. à 18h30	20
Rhône	Agglomération Lyonnaise Nord	Neuville-sur-Saône	Mercredi 29 oct. à 18h30	100
Rhône	Saône (Bayer CropScience)	Limas en co-animation avec Villefranche-sur-Saône	Jeudi 13 nov. à 18h30	100
Rhône	Agglomération Lyonnaise Ouest-Sud Est	Pierre-Bénite en co-animation avec La Mulatière	Mardi 18 nov. à 18h30	70
Rhône	Agglomération Lyonnaise Ouest-Sud Est	Saint-Priest en co-animation avec Chassieu	Mercredi 19 nov. à 18h	100
Rhône	Agglomération Lyonnaise Ouest-Sud Est	Saint-Fons en co-animation avec Corbas	Mercredi 26 nov. à 18h	50
Savoie	Chignin (EPC)	Chignin	Vendredi 28 nov. à 17h	100

Plus de 1400 personnes au total ont participé à ces 17 réunions publiques.

Il est difficile d'analyser les raisons des différences de fréquentation à ces réunions, on peut toutefois constater

que celles où il y eu au moins une centaine de personnes correspondent à une communication importante du maire ; néanmoins, d'autres communes ont fait le même effort sans avoir le même succès ; l'importante fréquentation de la réunion de Salaise-sur-Sanne (300 personnes) s'explique aussi par la parution exceptionnelle d'un encart publicitaire annonçant cette réunion et financé dans le cadre du budget de la campagne ; il s'agissait de tester sur un bassin un mode de communication différent (*annexe 6*). A noter également que pour cette réunion, le maire avait relayé l'invitation auprès de ses administrés en utilisant le système d'appel en masse sur le réseau téléphonique.

Chacune des réunions était animée par le secrétariat de la campagne, la durée d'environ 2 heures étant partagée à égalité entre les présentations/projections et le débat avec le public.

L'intérêt d'avoir à la table un représentant de chaque structure a permis d'apporter la réponse la plus complète possible aux questions posées.

### Typologie des questions posées

Les 200 questions (environ) qui ont été posées par les participants au cours de ces réunions publiques peuvent être classées de la façon suivante :

- **25 % des questions (environ 50) portent sur la connaissance des risques et de leur impact :**

l'état des connaissances, l'exhaustivité des risques présentés, les produits, la propagation, la probabilité, les différents modes de transports de matières dangereuses (TMD), l'impact sanitaire (connaissance des substances et des risques toxiques), les équipements individuels, les risques pathogènes, les risques de malveillance ou d'attentat, le nucléaire et les autres risques majeurs

- **20 % (40) portent sur l'alerte, particulièrement sur les moyens d'alerte et leur efficacité :**

la compréhension de l'alerte, le déclenchement, l'appel en masse, l'audibilité des sirènes, la durée de l'alerte, la confusion des différentes sirènes, la connaissance des fréquences des radios pour écouter les messages, les périmètres d'information, la sensibilisation de la population et des médias

- **16 % portent sur l'urbanisation autour des sites et l'incidence de la mise en place des PPRT :**

l'éloignement des habitations, quel habitat impacté, quelles mesures pour les autoroutes, qu'en est-il de la concertation sur les PPRT, le rôle des CLIC, l'IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires)

- **12 % environ des questions concernent le respect des consignes, particulièrement en milieux scolaires :**

la mise en place des PPMS (plans particuliers de mise en sûreté), le respect du PPRT, les exercices, la sécurité des locaux scolaires, le temps de confinement, le respect des consignes "bons réflexes" en voiture notamment ou dans les centres commerciaux, le risque de mouvements de panique, la ventilation des immeubles (comment couper la ventilation dans un immeuble et quelle en est l'efficacité ?), d'une manière générale l'adaptabilité des immeubles à ce type de risques

- **11 % s'interrogent sur la fiabilité de la prévention au sein des entreprises :**

quelles sont les mesures de protection au sein des entreprises, leur efficacité, la réduction à la source, la protection des personnels, les formations internes et externes (pour les intérimaires), les contrôles externes, la prise en compte des effets domino, l'objectivité des études de dangers, le rôle des assurances

- **8 % s'interrogent sur l'efficacité des moyens de secours :**

la rapidité d'intervention compte tenu de l'éloignement des casernes, la suffisance des moyens disponibles, notamment humains, l'efficacité de l'intervention, particulièrement en cas de nuage toxique, l'efficacité des PPI et des exercices

- **8 % de questions diverses :**

questions sur le classement Seveso des installations, sur la réglementation ICPE, sur la connaissance de l'accidentologie, sur les nuisances, la réhabilitation de site, le rôle du CHSCT.

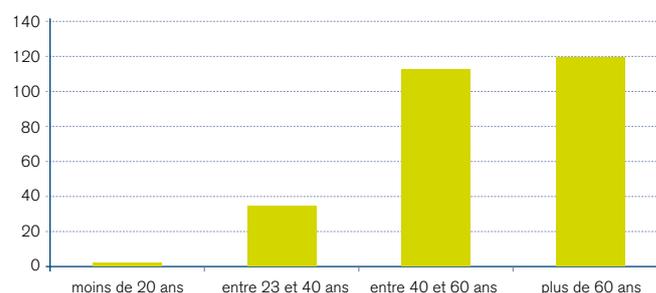
Le compte rendu détaillé des questions posées et des réponses apportées au cours des réunions publiques se trouve en *annexe 7*.

### Analyse synthétique des questionnaires remis en réunion publique

Afin d'évaluer l'appréciation du public vis-à-vis des réunions publiques, un questionnaire a été élaboré et distribué lors des réunions.

Au total, plus de 300 questionnaires ont été remis puis analysés par le secrétariat de la campagne, ce qui représente un peu plus de 20% des personnes ayant assisté aux réunions publiques. Il est important de noter que le taux de réponse par question est assez disparate, cela pouvant s'expliquer par la longueur du questionnaire, certaines personnes n'ayant sans doute pas eu le temps d'aller jusqu'au bout des questions.

#### Tranche d'âge des participants



#### Les grandes tendances qui peuvent être relevées :

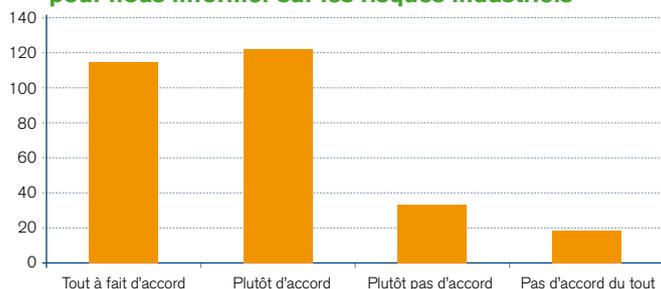
**Les personnes qui ont participé aux réunions publiques ont majoritairement plus de 40 ans** (75% des questionnaires), avec une forte proportion de plus de 60 ans (40%). Cela correspond à une majorité de retraités, les cadres et les employés arrivant ensuite quasiment à égalité en seconde position.

**Les avis sont globalement positifs sur le déroulement et le contenu de la réunion publique.** Les exposés sont jugés intéressants et les informations simples et accessibles. A noter que la majorité des personnes a été informée de la réunion publique par les informations municipales, ce qui confirme

l'importance du rôle joué par les communes dans le relais de l'information.

**Le public se sent bien informé sur les risques industriels** (>75% de réponses positives) ; il constate une amélioration dans ce domaine (>82%) et trouve que la commune et les services de l'Etat font des efforts. A noter des réponses plus réparties concernant la minimisation des risques industriels et la subjectivité des informations délivrées, même si la tendance reste positive.

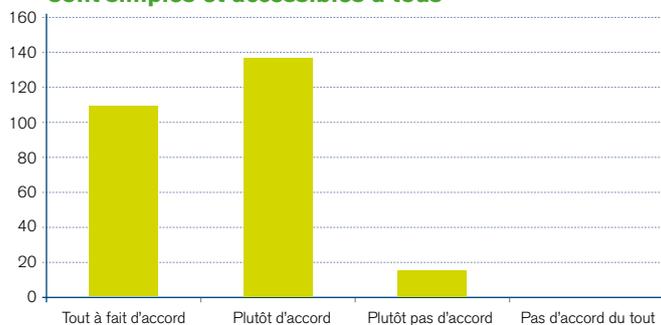
### La commune dans laquelle j'habite fait des efforts pour nous informer sur les risques industriels



Pour ce qui concerne les documents d'information distribués, il apparaît que 85% des gens disent les avoir reçus dans leur boîte aux lettres, 80% les ont conservés (en totalité ou en partie, 4 personnes disent avoir tout jeté) et 60% les ont lus. **Les avis sur les informations contenues dans ces brochures sont positifs** ; une grande majorité des personnes les jugent intéressantes, simples et accessibles.

Les consignes en cas d'accident sont jugées claires et l'analyse des questionnaires montre que, globalement, les gens les ont bien comprises, en particulier celles relatives à l'écoute de la radio et au fait de ne pas aller chercher ses enfants à la crèche ou à l'école (à mettre en corrélation avec les bons résultats concernant la confiance en la capacité du personnel de l'éducation nationale à gérer correctement la situation (près de 80% de réponses positives).

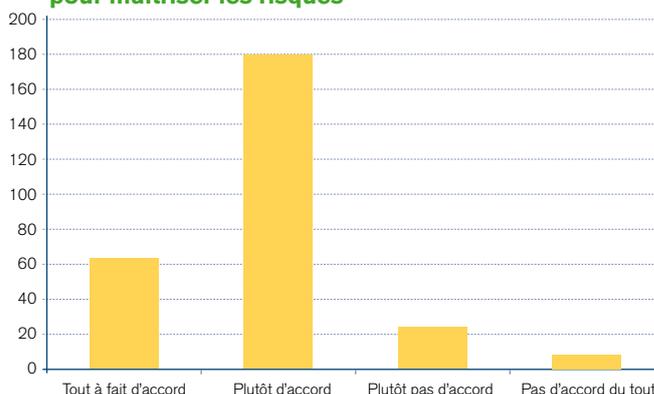
### Les informations contenues dans les brochures sont simples et accessibles à tous



Les réponses sont un peu moins nettes pour les consignes relatives au fait de ne pas passer d'appels téléphoniques, de ne pas fumer et de ne pas utiliser sa voiture pour s'éloigner de l'accident.

Enfin, concernant l'industrie et les risques, **la majorité des personnes ayant répondu pensent que les industriels font des efforts pour maîtriser les risques** (>78%).

### Les industriels font les efforts qu'il faut pour maîtriser les risques

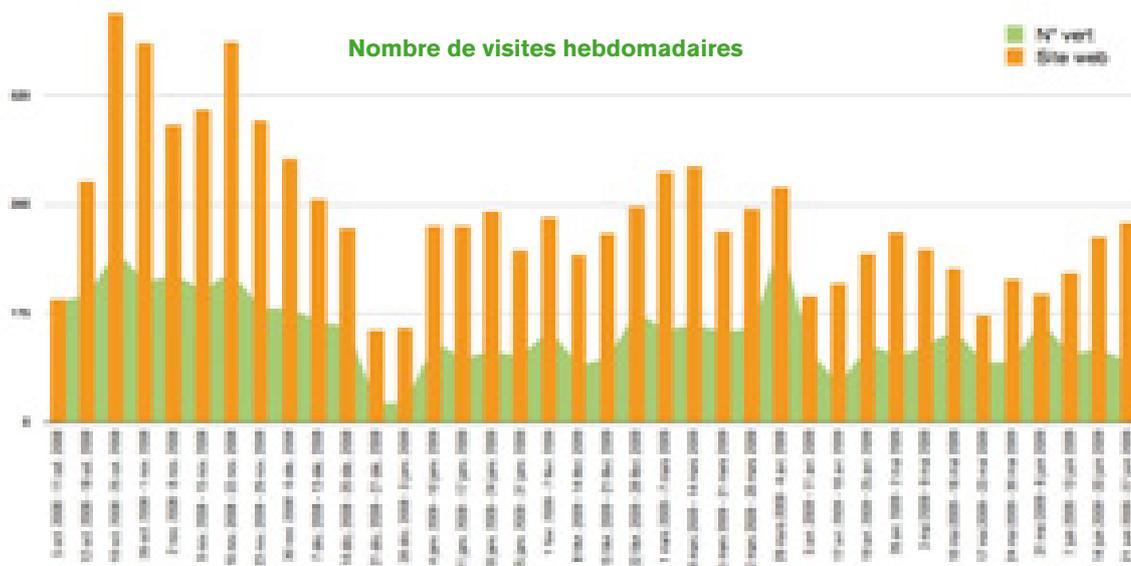


L'efficacité et la suffisance des moyens de secours internes sont également reconnus, même si la tendance est moins forte (>58%). A la question concernant la cohabitation entre l'industrie et la ville, la tendance qui arrive en tête (63%) révèle que cette cohabitation semble possible, mais en seconde position, c'est la réduction de l'activité des plates-formes chimiques qui ressort (74 réponses).

Dans cette partie, on relèvera également **une bonne confiance dans les moyens de secours publics, et un sentiment de sécurité dans la commune par rapport aux risques industriels** (231 réponses sur 307).

La dernière partie du questionnaire était une zone d'expression libre. Parmi les remarques les plus récurrentes et marquantes, on peut citer :

- La demande d'exercices de sécurité civile "grandeur nature", impliquant la population dans des situations réelles et volontairement défavorables
- Des demandes pour des réunions d'information plus fréquentes, à la trame plus allégée et moins "langue de bois"
- Des craintes sur la suffisance des moyens de secours publics
- Un souhait d'amélioration de la transparence, notamment en cas d'accident
- Une suggestion concernant la mise en place de PPMS dans les ERP
- Des interrogations sur le relais de l'alerte et l'audibilité des sirènes, notamment pour les grands périmètres
- Des questionnements sur la formation et le contrôle des personnels intérimaires et extérieurs
- Des demandes pour davantage de sensibilisation dans les écoles.

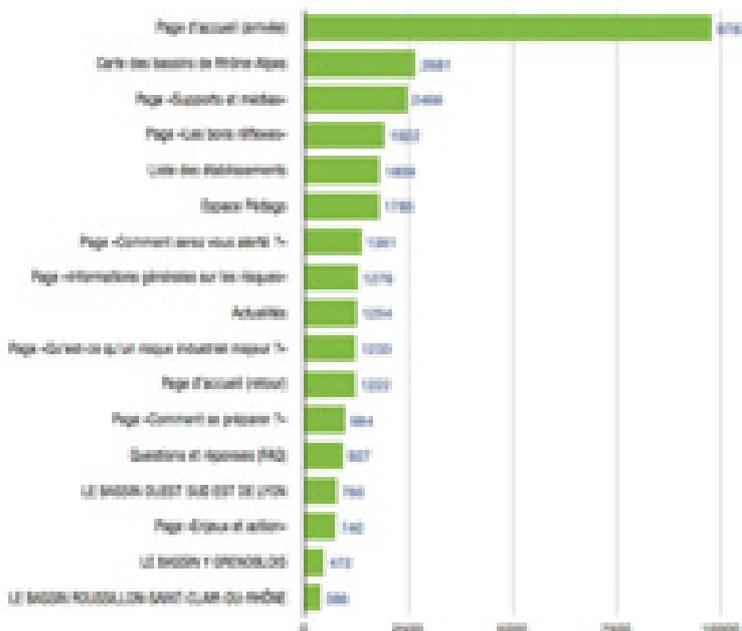


## La fréquentation du site internet

Nouvel outil pour ces campagnes d'information, le site internet [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) permet de mettre à disposition tous les documents et l'information en temps réel. Le public a ainsi pu suivre au jour le jour l'avancement de la campagne. Il a également pu avoir accès aux autres brochures que celle reçue dans son bassin, et au dossier d'information. Le site met également en ligne des questions posées par les internautes et les réponses apportées. L'espace pédagogique comporte, outre les différents outils développés, l'exposition virtuelle. Cette exposition "parcours en ligne" permet aux enseignants de travailler sur les risques industriels, et notamment les a aidés à préparer les conférences-débats à partir de 6 thématiques. Elle incite également les jeunes à réfléchir et leur apporte des réponses.

Le graphe ci-dessus présente la fréquentation hebdomadaire du site internet : le pic est atteint au lancement de la campagne en octobre avec plus de 650 visites/semaine et la fréquentation reste élevée pendant toute la campagne. La moyenne se situe ensuite aux environs de 300 visites/semaine.

### Les pages les plus consultées



Les pages les plus consultées, outre la page d'accueil, sont la carte des bassins et les listes d'établissements : le public se renseigne sur ce qui se passe à côté de chez lui. Puis viennent les supports d'information et les bons réflexes, ce qui contribue bien à l'objectif visé. L'espace pédagogique arrive ensuite. Il est utilisable hors Rhône-Alpes. Les trois plus gros bassins en termes d'entreprises et de population sont les plus visionnées (Lyon, Grenoble et Roussillon/St Clair du Rhône).

Le site internet constitue donc un outil complémentaire aux brochures sous forme papier demandées par la réglementation, et permet de répondre aux demandes d'information avec un vecteur qui devrait être de plus en plus utilisé par le public.

## Les statistiques du numéro vert

**N° Vert 0 800 507 305**

Le numéro vert avait été mis en place lors de la campagne de 1998. Il a été décidé de le maintenir en actualisant le message. Il permet d'entendre le son de la sirène d'alerte, rappelle la conduite à tenir en cas d'accident majeur et donne également le signal de fin d'alerte.

La courbe ci-dessus présente les statistiques hebdomadaires du nombre d'appels. Le nombre d'appels est supérieur à 200 par semaine pendant la durée de la campagne (octobre à mi-novembre), avec des pics après les conférences de presse (9 au 11 octobre et 25 octobre) et au moment des réunions publiques qui ont eu lieu entre le 20 octobre et le 26 novembre). Le nombre d'appels est très inférieur à celui de 2003 (pic mensuel à 4 000 appels lors de la campagne à comparer aux 2250 appels des mois d'octobre et novembre 2008).

Les raisons qui peuvent être évoquées sont les suivantes, tenant à la fois aux outils développés et à l'évolution des comportements :

- **une forte progression de l'utilisation d'internet depuis 2003.** Le site internet de la campagne 2008 ([lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)) reprend le message du numéro vert. L'adresse du site est d'ailleurs rappelée sur le magnét.
- **le DVD du film réalisé pour la campagne** ("Face au risque industriel") **comprend également le message.** Sur le DVD "Arlette la tortue d'alerte" se trouvent le signal d'alerte et le signal de fin d'alerte. Ces 2 DVD ont été envoyés aux établissements scolaires, lesquels n'ont donc pas eu à appeler le numéro vert pour faire entendre la sirène aux élèves.

## Reflex'Junior, conférences-débats dans les collèges et lycées

Cette action destinée aux collèges et lycées de Rhône-Alpes concernés par les risques industriels majeurs était novatrice. Elle a été réalisée par l'agence EDEL<sup>9</sup>, en partenariat avec les académies de Lyon et de Grenoble, l'Institut des Risques MAjeurs, quinze établissements Seveso AS, APORA et le secrétariat de la campagne.

L'implication d'inspecteurs hygiène et sécurité des deux académies et des coordonnateurs "risques majeurs" aux rectorats a été essentielle pour sa réussite.

Chaque conférence était animée par un tandem composé d'un industriel (directeur de site, responsable hygiène-sécurité-environnement, responsable communication, responsable production) et d'un généraliste de la prévention des risques majeurs.

<sup>9</sup> Equipe de 5 personnes pour la coordination, la logistique, la réalisation des documents pédagogiques (exposition parcours et site internet) et l'animation des conférences

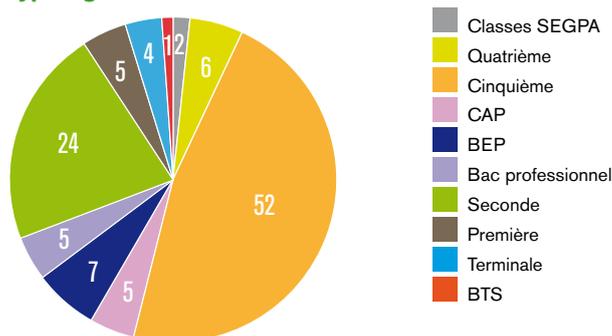
### Nombre de conférences et de participants

Les conférences-débats ont eu lieu entre novembre 2008 et juin 2009 dans 24 établissements scolaires de la région Rhône-Alpes : 11 lycées et 13 collèges.

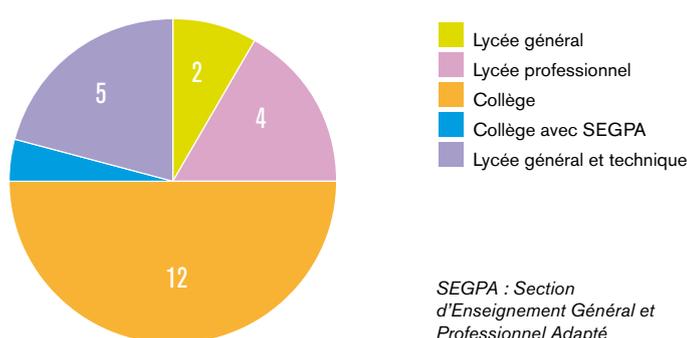
La conférence-débat durait une heure. Dans chaque établissement, entre une et quatre conférences d'une heure ont eu lieu, soit 45 heures de conférence au total.

**Environ 2500 élèves ont participé aux conférences-débats, soit 104 élèves en moyenne par établissement.**

### Typologie des classes



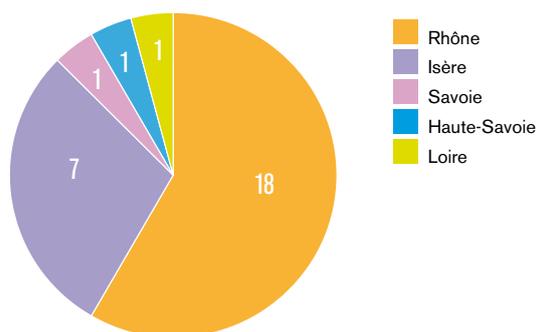
### Typologie des établissements scolaires



### Lieux des conférences

Les conférences ont eu lieu dans 18 communes différentes (dont 17 directement concernées par la campagne d'information). Elles ont fait participer 15 établissements Seveso AS différents.

### Répartition des conférences-débats par département (Région Rhône-Alpes)



Dép.	Communes	Nom de l'établissement	Entreprise intervenante	Nb de pers.
38	Grenoble	Lycée Vaucanson	Perstorp	40
38	Saint-Martin d'Hères	Collège Edouard Vaillant	Perstorp	96
38	Fontaine	Collège Gérard Philipe	Isochem	100
38	Salaise-sur-Sanne	Collège de Salaise	Osiris GIE Roussillon	140
38	Vizille	Lycée Porte de l'Oisans	Arkema Jarrie	60
38	Grenoble	Lycée Argouges	Perstorp	70
38	Claix	Collège Georges Pompidou	Perstorp	100
42	Andrézieux	Lycée François Mauriac	SNF	210
69	Vénissieux	Collège Paul Eluard	Arkema Saint-Fons	75
69	Décines	Lycée Henri Becquerel	Gifrer-Barbezat	63
69	Limas	Collège Maurice Utrillo	Bayer CropScience	212
69	Décines	Collège Maryse Bastié	Gifrer-Barbezat	127
69	Lyon 8	Collège Victor Grignard	Arkema Pierre-Bénite	120
69	Pierre-Bénite	Collège Marcel Pagnol	Arkema Pierre-Bénite	150
69	Vénissieux	Lycée Hélène Boucher	Dépôt Pétrolier de Saint-Priest	80
69	Saint-Priest	Collège Gérard Philipe	Dépôt Pétrolier de Saint-Priest	50
69	Brignais	Lycée Gustave Eiffel	Rhodia Saint-Fons	57
69	Neuville-sur-Saône	Collège Jean Renoir	Bayer CropScience	50
69	Lyon 8	Lycée La Martinière	Arkema Saint-Fons	95
69	Lyon 7	Lycée Saint Joseph	Entrepôt Pétrolier de Lyon	157
69	Givors	Lycée Louis Aragon	Total ACS	92
69	Vénissieux	Collège Paul Eluard	Arkema Pierre-Bénite	42
73	Seynod	Collège Le Semnoz	Groupement Pétrolier de Haute-Savoie	231
73	Ugine	Lycée René Perrin	Ugitech	71

## Organisation

L'organisation logistique et l'accueil dans les établissements scolaires (préparation de fiches de liaison entre intervenant et établissement, préparation des salles de conférence, du matériel informatique et du son dans les établissements scolaires), n'a rencontré aucune difficulté sauf pour trois conférences.

Par rapport à l'objectif initial qui était de faire une seule grande conférence-débat à l'échelle de l'établissement scolaire, ou a minima, de réunir toutes les classes d'un même niveau, l'organisation des conférences a rencontré des difficultés liées :

- **au besoin de regrouper les classes** sur un même créneau horaire
- **au besoin de trouver des dates** de conférences concordantes entre les établissements scolaires et les intervenants.



Pour ces raisons, 5 établissements scolaires n'ont pu accueillir de conférences.

D'autre part, 14 établissements supplémentaires étaient volontaires pour accueillir l'action mais étaient situés dans des communes qui n'étaient pas dans le périmètre de la campagne.

Enfin, certains enseignants n'ont pas pu préparer la conférence en classe avec l'exposition parcours mais cet outil reste à leur disposition pour une utilisation ultérieure.

## Résultats des questionnaires de satisfaction

### Du côté des élèves :

69 élèves ont été interrogés pour connaître leur niveau d'appropriation des consignes. A la question "Quelle est la consigne que tu as retenue ?", ils ont répondu :

Se mettre à l'abri	29	42%
L'ensemble des consignes	22	32%
Ne pas téléphoner	7	10%
Écouter la radio	4	6%
Ne pas aller chercher les enfants à l'école	3	4%
Se mettre à l'abri et ne pas téléphoner	2	3%
Se mettre à l'abri et écouter la radio	1	1,5%
Se mettre à l'abri et laisser les enfants à l'école	1	1,5%
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>



### Du côté des enseignants :

44 questionnaires ont pu être recueillis auprès des enseignants ayant participé à l'action.

Il en résulte que :

- **65 %** des enseignants se sont dits très intéressés ou intéressés par la conférence-débat (14% sans réponse)
- **77 %** des enseignants conseilleraient la conférence à d'autres collègues (16 % sans réponse)
- **48 %** des enseignants ont prévu de poursuivre un travail en classe (15 % ne le savaient pas au moment où ils ont répondu)
- **75 %** des enseignants se disent intéressés par les propos tenus lors de l'intervention des conférenciers.

Le message a donc été entendu à la fois par les jeunes mais aussi par leurs enseignants. Ces derniers ont suggéré :

- de faire des conférences en plus petit comité
- que les conférences-débats durent plus longtemps
- d'appuyer chaque propos par un visuel (photos, images, pictogrammes)
- d'amener des produits finis lors de la conférence-débats pour les montrer aux élèves.

### Du côté des industriels :

La moitié des industriels a fait part de ses impressions relatives à l'action (oralement ou par questionnaire) :

- la majorité des intervenants a apprécié de participer à l'action et serait prête à participer de nouveau
- ils ont apprécié l'échange avec les élèves et ont trouvé cette expérience très enrichissante
- d'après eux, le travail en binôme leur a permis de mieux cibler leur intervention et d'être plus crédible.

Les industriels ont suggéré :

- de préparer plus en amont la conférence afin de déterminer le niveau de vocabulaire dont disposent les élèves
- de diffuser un visuel (film, diapositive) pour illustrer ce qu'est un risque majeur.

Les intervenants industriels ont proposé ou ont répondu favorablement à la demande des établissements scolaires de revenir faire une intervention auprès des élèves en classe. Des relations entre industriels et établissements scolaires sont nées suite à l'action.

## L'enquête de perception (juin 2009)

### Les modalités de l'enquête

L'objectif de cette étude était de mesurer l'impact de la campagne sur le public concernant :

- son degré de connaissance d'être exposé à des risques industriels
- son degré de préoccupation vis-à-vis de ces risques industriels, et leur importance par rapport à d'autres préoccupations liées à l'environnement
- la reconnaissance du signal d'alerte
- la mémorisation des consignes à tenir.

Trois niveaux géographiques d'analyse ont été retenus :

- au global sur l'ensemble de la population exposée du territoire de Rhône-Alpes
- au niveau de chacun des huit départements de la région
- sur les principaux bassins de la région.

L'étude a été menée sous la forme d'une enquête par sondage auprès de la population concernée (individus de 15 ans et plus résidant sur les 19 bassins à risque) et représentative en terme de sexe, d'âge et de profession (méthode des quotas) ; au total 2347 interviews par téléphone se sont déroulées du 2 au 18 juin 2009.

La mesure des évolutions entre l'enquête de 2004 et l'enquête de 2009 a été effectuée sur les communes déjà enquêtées en 2004 (comparaison à périmètre commun).

### Les principaux résultats

**Le niveau de préoccupation sur les risques industriels est stable** par rapport à l'enquête de 2004 (32% les citent comme "préoccupant"), mais ces risques sont devenus la deuxième source d'inquiétude devant le bruit (26%), et toujours derrière la pollution de l'air (57%), alors qu'ils étaient 3ème en 2004 (33%). Ce chiffre régional est toutefois à relativiser car dans certains bassins (La Côte dans l'Ain, le pays Roussillonnais dans l'Isère, et Lyon Nord), les risques industriels sont en tête des préoccupations environnementales avec des niveaux compris entre 47 et 54% ; dans ces mêmes bassins, la perception de la population d'être plus exposée qu'ailleurs à des risques d'accident industriel est également plus importante : de l'ordre de 60% par rapport à une moyenne régionale de 44%.

**Les 2/3 des habitants savent qu'ils habitent dans une commune à risque industriel**, sur l'ensemble des bassins ; là encore, ce degré de connaissance est plus important dans les 3 bassins précités.

**Le niveau d'information sur les risques industriels progresse de manière importante depuis 2004 : + 16%** : près de la moitié (48%) des habitants des bassins à risque de la région Rhône-Alpes se sentent suffisamment informés sur les risques industriels dans leur commune (ils étaient 32% en 2004 sur le périmètre commun aux deux campagnes). Les 3 bassins précités arrivent en tête (de 57% à 67% pour la Côte).

Il semble que le niveau de reconnaissance du signal d'alerte ait également progressé : + 10% par rapport à 2004 sur la citation spontanée "un accident industriel vient de se produire + alerte Seveso" quand on fait écouter la sirène et qu'on demande ce qu'elle indique. Toutefois, il convient de rester prudent quand à l'interprétation des résultats sur cette question, celle-ci ayant été posée dans les deux enquêtes de manière ouverte, les réponses ayant été données spontanément, leur regroupement dans les "réponses justes" est délicat.

Une nette progression de la connaissance des conduites à tenir en cas d'accident industriel grave : **quand on leur explique ce que signifie la sirène, les conduites à tenir citées spontanément sont précises : 57% "se mettre à l'abri dans un bâtiment" (33% en 2004), 58% "se protéger, se calfeutrer, s'éloigner des fenêtres" (52% en 2004).**

**Une plus grande confiance dans les établissements scolaires pour protéger les enfants** : 76% des personnes pensent qu'aller chercher ses enfants à l'école n'est pas une attitude adaptée (ils étaient 65% en 2004), néanmoins, sur la question de mise en situation, 32% déclarent qu'ils iraient et 9% hésitent (en 2004, les chiffres étaient de 43% et 23%). 78% se déclarent confiants vis-à-vis des établissements scolaires pour protéger leurs enfants contre 63% en 2004. Il n'y a pas d'écart très significatif entre les bassins.

**Un niveau de souvenir de la campagne d'information de 2008 très important** : plus de 6 mois après la campagne, 36% des personnes interrogées s'en souviennent (ils n'étaient que 25% en 2004 mais le sondage avait eu lieu 1 an après la campagne) ; 81% citent le courrier dans la boîte aux lettres (seulement 18% le citaient en 2004). Quand on leur demande s'ils se souviennent d'avoir reçu un document spécifique de la préfecture dans leur boîte aux lettres, 50% n'en ont pas le souvenir (67% en 2004) ; sur les 50% qui s'en souviennent, 71% d'entre eux ont conservé au moins le magnet, la brochure ou les deux (en 2004, 51% déclaraient avoir conservé le document). Le magnet a probablement contribué à la bonne mémorisation des consignes.

**Les pompiers sont toujours les plus crédibles pour informer sur les risques** encourus en cas d'accident industriel, et plus encore sur les conduites à tenir : 41% et 59% (en 2004 c'était 48 et 66%), viennent ensuite les maires (36%), l'administration d'Etat (26%) et les structures regroupant toutes les instances (21%).

### En conclusion

La campagne de 2008 enregistre des résultats très positifs, avec des améliorations fortes par rapport à celle effectuée en 2003. Les populations sont à la fois mieux informées des risques encourus, savent davantage reconnaître le signal d'alerte et ont une meilleure connaissance des comportements à tenir en cas d'accident industriel.

L'analyse et les graphes des principaux résultats se trouvent en annexe 8.

# BILAN FINANCIER

Le budget de la campagne reflète l'ampleur de celle-ci : 1,2 millions de personnes ont reçu dans leur boîte aux lettres la brochure réglementaire. La distribution des brochures a été faite par les communes à leurs frais. Grâce aux subventions de certaines structures, les actions allant au-delà de la réglementation ont pu être menées. Tous ces partenaires sont ici remerciés pour leur contribution.

Le budget a été géré par APORA.

La campagne a été financée à 70% par les industriels, pour lesquels une répartition suivant plusieurs critères a été faite (effectif de l'établissement, périmètre d'information, nombre de communes et population concernée).

Le financement des actions récurrentes prévues jusqu'à la prochaine campagne a également été appelé : Regards sur le Risque, numéro vert, site internet, ...

DEPENSES RÉALISÉES		
Action/support	Quantité	Coût € HT
Brochures	737 500	310 530
Affichettes consignes	50 000	7 160
Routage et diffusion des documents		35 645
Dossiers d'information	25 000	15 911
Film vidéo numérique	10 000	30 614
Actions pédagogiques (scolaires) année scolaire 2008-2009	5 000 triptyques hors les 2 DVD	11 556
	conf Reflex'Junior + expo virtuelle	29 930
	10 000 dessins animés Arlette	18 568
Autres actions de communication (réunions publiques, panneaux, numéro vert, encart le DL, fête de la science)	500 affiches et 15 panneaux réunions publiques	12 134
Site web lesbonsreflexes	1	15 000
Regards sur le Risque n°7	20 000	9 894
Total contrats CDD	4	104 157
Frais de gestion et prestation		57 442
<b>Total 2008 + Réflex'Junior</b>		<b>658 541</b>

Actions post-campagne 2009 à 2013		150 413
Enquête de perception		25 900
Bilan	2000	16 480
Numéro vert		20 000
Regards sur le risque		60 000
Prestation 2009 à 2012		8 222
Frais divers		19 811
<b>TOTAL</b>		<b>808 954</b>

RECETTES		TOTAL € HT	% DU TOTAL
Etablissements industriels	Appels de fonds aux industriels : 580 000 € HT	562 638	69,55
Communes	Distribution des plaquettes	non chiffré	
Participation de l'Etat		94 304	11,66
Collectivités territoriales			
Participation du Grand Lyon		19 986	2,47
Subvention sollicitée auprès du conseil régional	Actions volontaires en sus de la réglementation	60 000	7,42
Subvention reçue du conseil général du Rhône		20 000	2,47
Subvention sollicitée auprès du conseil général de l'Isère		20 000	2,47
Subvention reçue de la Métropole Grenobloise		20 000	2,47
Subvention sollicitée auprès du conseil général de la Savoie		10 000	1,24
Reliquat campagne 2003		2 026	0,25
<b>TOTAL</b>		<b>808 954</b>	<b>100</b>

# CONCLUSION

## Quelques enseignements et pistes d'amélioration

Cette campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs s'est déroulée **pour la première fois au niveau de l'ensemble de la région Rhône-Alpes**, challenge d'autant plus important qu'il s'agit d'une région industrielle importante, comptant huit départements aux caractéristiques diversifiées.

Au niveau de l'organisation, il faut constater que **la concertation soutenue entre les différents acteurs des risques industriels a été très productive** pour faire émerger, partager et financer les divers supports et actions de la campagne. Le secrétariat restreint à 3 personnes représentant les 2 structures de concertation et les industriels, mais étoffé des 4 chargés de mission, s'est révélé très efficace pour faire avancer cet important projet. Néanmoins, la charge de travail a été colossale, et la préparation d'une telle campagne nécessite du temps et de l'énergie !

La campagne s'est globalement bien déroulée et a permis d'atteindre son objectif principal qui est **l'amélioration du niveau d'information de la population et de la connaissance des consignes réflexes en cas d'alerte**. Sur ces deux points notamment, l'enquête de perception a montré (sur le périmètre commun aux deux campagnes) une réelle progression par rapport à la dernière campagne de 2003 : + 16% pour le niveau d'information sur les risques industriels et de l'ordre de + 20% pour les conduites à tenir en cas d'alerte citées spontanément. Ce bon score ne peut qu'inciter à **poursuivre, voire à amplifier, les actions de sensibilisation développées depuis quelques années** (sites internet, lettre d'information "Regards sur le Risque"...).

Il est à souligner une fois de plus **l'importance du rôle joué par les communes dans le relais de l'information** : diffusion des brochures et des affichettes "bons réflexes" (avec prise en charge financière du coût de la distribution), organisation des réunions publiques. Les maires auront l'occasion de perpétuer ce rôle dans l'organisation, ou la co-organisation, de la concertation du public dans le cadre de la mise en place des PPRT.

L'expérience acquise durant cette campagne, en termes d'organisation partenariale et de réalisation de supports adaptés aux différents publics, devrait être profitable à tous les partenaires pour l'information et la concertation sur les PPRT. Une réflexion particulière sur l'organisation des réunions publiques pourrait être menée dans le cadre des structures partenariales existantes (SPPPI) ou à créer, dans **l'objectif d'améliorer la fréquentation du public à ces réunions**.

Lors des réunions publiques de la campagne, de nombreuses questions ont été posées sur la réelle connaissance des risques majeurs et de leur impact ; cette préoccupation rejoint celle émise lors de l'enquête de perception de la campagne puisque 1/3 des personnes interrogées se disent préoccupées par le risque industriel. Lors de ces réunions, il a parfois été difficile d'apporter des réponses définitives sur certaines problématiques liées par exemple aux TMD (transport de matières dangereuses) ou aux PPRT. Un effort d'explication via les supports actuels (Regards sur le Risque), ou d'autres à imaginer, semble nécessaire pour répondre aux attentes.

**Du point de vue des échanges avec le milieu éducatif, là encore, les objectifs qui avaient été fixés dès le départ de renforcer ces échanges ont été atteints**. Le nombre important d'actions pédagogiques engagées durant cette campagne en est le résultat. Un partenariat plus officiel avec l'éducation nationale faciliterait certainement la mise en place d'un plan d'actions annuel sur la sensibilisation aux risques majeurs tant au niveau du primaire que du secondaire.

Enfin, les échanges directs avec le public et les scolaires ont permis de faire émerger de **nouvelles pistes d'actions et de travail, notamment sur les moyens d'alerte** (utilisation de nouveaux systèmes, audibilité des sirènes...) et l'applicabilité des consignes dans certains lieux collectifs (immeubles équipés d'aération mécanique, centres commerciaux...). Les structures de concertation paraissent légitimes pour travailler sur ces sujets.

Le bilan de cette campagne apparaît comme tout-à-fait satisfaisant même si des pistes d'amélioration ont été identifiées.

**Les organisateurs vous donnent rendez-vous dès 2011 pour préparer la campagne de 2013 !**



# ANNEXES

.....

## SOMMAIRE

<b>ANNEXE 1</b>	<b>22</b>
Liste des établissements et communes	
<b>ANNEXE 2</b>	<b>26</b>
Planning	
<b>ANNEXE 3</b>	<b>27</b>
Liste des personnes ayant participé aux réunions et groupes de travail	
<b>ANNEXE 4</b>	<b>28</b>
Extrait de la revue de presse	
<b>ANNEXE 5</b>	<b>31</b>
Extrait d'articles des bulletins municipaux	
<b>ANNEXE 6</b>	<b>35</b>
Encart Le Dauphiné Libéré	
<b>ANNEXE 7</b>	<b>36</b>
Comptes rendus des réunions publiques	
<b>ANNEXE 8</b>	<b>63</b>
Synthèse des résultats de l'enquête de perception	
<b>ANNEXE 9</b>	<b>73</b>
Glossaire et sites internet	

# Annexe 1

## Liste des établissements et communes concernés par bassin d'information

### → Le bassin Plaine de l'Ain (01).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
BASF ORGANOL FRANCE	Saint-Vulbas	 	1 550 m	Saint-Vulbas, Blyes
SPEICHIM PROCESSING S.A	Saint-Vulbas		160 m	Saint-Vulbas, Blyes
TOTALGAZ	Saint-Vulbas		1 000 m	Saint-Vulbas, Blyes
TREDI	Saint-Vulbas	 	250 m	Saint-Vulbas

### → Le bassin Côtière (01).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
ARKEMA Usine de Balan	Balan		900 m	Balan, Dagneux

### → Le bassin PCF - La Voulte (07).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE	La Voulte-sur-Rhône	 	400 m	La Voulte-sur-Rhône

### → Le bassin de Valence (26).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
DEPOT PETROLIER DE PORTES-LÈS-VALENCE (Total)	Portes-lès-Valence		950 m	Portes-lès-Valence
SMPA / BM GEL	La Roche-de-Glun		200 m	La Roche-de-Glun, Mercuroil
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES (Lyondellbasell)	Valence		800 m	Valence (partie), Portes-lès-Valence

### → Le bassin Roussillon - Saint-Clair-du-Rhône (38).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
<b>Plateforme Les Roches-Roussillon</b>				
ADISSEO FRANCE SAS	Salaise-sur-Sanne	 	1200 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne
ADISSEO FRANCE SAS	Saint-Clair-du-Rhône	 	5 600 m	<b>Isère (38)</b> : Auberives-sur-Vareze, Cheyssieu, Chonas-l'Ambellan, Clonas-sur-Vareze, Les Côtes-d'Are, Les Roches-de-Condrieu, Reventin-Vaugris, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim <b>Loire (42)</b> : Chavanay, Chuyer, La Chapelle-Villars, Pélussin, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Verin <b>Rhône (69)</b> : Ampuis, Condrieu, Les Haies, Tupin-et-Semons
ADISSEO PSR	Saint-Clair-du-Rhône	 	1 700 m	<b>Isère (38)</b> : Les Roches-de-Condrieu, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim <b>Loire (42)</b> : Chavanay, Saint-Michel-sur-Rhône, Verin <b>Rhône (69)</b> : Condrieu
BLUESTAR SILICONES	Salaise-sur-Sanne	 	4 000 m	<b>Isère (38)</b> : Agnion, Anjou, Bouge-Chambalud, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Salaise-sur-Sanne, Saint-Maurice-l'Exil, Ville-sous-Anjou <b>Ardèche (07)</b> : Bogy, Charnas, Felines, Limony, Peaugres, Peyraud, Serrières, Vinzieux <b>Drôme (26)</b> : Saint-Rambert-d'Albon <b>Loire (42)</b> : Maclas, Malleval, Saint-Pierre-de-Bœuf
RHODIA OPERATIONS	Roussillon	 	8 400 m	<b>Isère (38)</b> : Agnion, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Vareze, Bouge-Chambalud, Chanas, Cheyssieu, Clonas-sur-Vareze, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Salaise-sur-Sanne, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Romain-de-Surie, Sonnay, Ville-sous-Anjou <b>Ardèche (07)</b> : Bogy, Brossainc, Champagne, Charnas, Felines, Limony, Peaugres, Peyraud, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Vinzieux <b>Drôme (26)</b> : Anneyron, Saint-Rambert-d'Albon <b>Loire (42)</b> : Bessey, Chavanay, Lupe, Maclas, Malleval, Saint-Pierre-de-Bœuf
NOVAPEX	Roussillon	   	900 m	<b>Isère (38)</b> : Salaise-sur-Sanne, Roussillon, Sablons, Le Péage-de-Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil <b>Ardèche (07)</b> : Limony
ENGRAIS SUD VIENNE	Salaise-sur-Sanne		1 450 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne
GEODIS BM	Salaise-sur-Sanne	 	1 200 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne
RUBIS STOCKAGE	Salaise-sur-Sanne	  	600 m	Salaise-sur-Sanne

 Inflammable  Toxique  Comburant  Dangereux pour l'environnement  Explosif  Nocif  Radioactif

## → Le bassin Y Grenoblois (38).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
<b>Plate-forme du Pont-de-Claix</b>				
ISOCHEM	Le Pont-de-Claix	 	4 500 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Grenoble, Jarrie, Le Pont-de-Claix, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset
RHODIA OPERATIONS	Le Pont-de-Claix		6 500 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Grenoble, Herbès, Jarrie, Lans-en-Vercors, Le Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Saint-Paul-de-Varces, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vif, Vizille
CEZUS	Jarrie	 	1100 m	Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Varcès-Allières-et-Risset
ARKEMA	Jarrie	 	6 400 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Herbès, Jarrie, Laffrey, Le Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Jean-de-Vaulx, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Séchilienne, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille
KINSITE	Vif		2 100 m	Vif, Varcès-Allières-et-Risset
SOBEGAL	Domène		550 m	Domène
STEPAN EUROPE	Voreppe	 	300 m	Voreppe
TITANOBEL	Saint-Quentin-sur-Isère		1 400 m	Saint-Quentin-sur-Isère, Veurey-Voroize, Voreppe

## → Le bassin Nord Isère (38).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
PCAS	Bourgoin-Jallieu	 	600 m	Bourgoin-Jallieu
SIGMA ALDRICH	Saint-Quentin-Fallavier	 	40 m	Saint-Quentin-Fallavier
TOTAL FRANCE	Saint-Quentin-Fallavier		1 600 m	Bonnefamille, Saint-Quentin-Fallavier, Villefontaine, Diemoz

## → Le bassin SNF - Andrézieux (42).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
SNF SAS	Andrézieux	  	500 m	Andrézieux Bouthéon, Saint-Bonnet-les-Oules

## → Le bassin Ouest Sud Est de Lyon (69).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
ADG	Saint-Genis-Laval		600 m	Chaponost, Saint-Genis-Laval
ARKEMA	Pierre-Bénite	 	5 200 m	Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux, Feyzin, Irigny, Saint-Genis-Laval, Oullins, La Mulatière, Chaponost, Charly, Francheville, Sainte-Foy-Les-Lyon, Vourles, Lyon 2, Lyon 5 (partie), Lyon 7, Lyon 8, Bron
ARKEMA	Saint-Fons	 	5 800 m	Saint-Fons, Irigny, Pierre-Bénite, Oullins, Vénissieux, La Mulatière, Saint-Priest, Corbas, Saint-Symphorien-d'Ozon, Feyzin, Solaize, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-Les-Lyon, Lyon 2, Vourles, Lyon 7, Lyon 8, Bron, Vernaison, Charly
BLUESTAR SILICONES	Saint-Fons	  	750 m	Feyzin, Pierre-Bénite, Saint-Fons
BRENTAG RHONE-ALPES	Chassieu		150 m	Chassieu
CREALIS	Saint-Priest	 	1 300 m	Corbas, Vénissieux, Saint-Priest
DEPOT PETROLIER DE LYON	Lyon 07		900 m	La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Lyon 7
DISPAGRI	Chaponnay	   	200 m	Chaponnay, Mions
ENTREPOT PETROLIER DE LYON	Lyon 07		1 350 m	La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Lyon 7
GIFRER BARBEZAT	Décines-Charpieu		200 m	Décines-Charpieu
RHODIA OPERATIONS SAINT-FONS CHIMIE	Saint-Fons	 	600 m	Saint-Fons, Lyon 7, Pierre-Bénite
RHODIA OPERATIONS BELLE ETOILE	Saint-Fons	 	150 m	Feyzin, Saint-Fons
RHONE GAZ	Feyzin		700 m	Feyzin, Solaize

## Annexe 1 (suite)

### → Le bassin Ouest Sud Est de Lyon (69). Suite

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
SOCIETE DU DEPOT DE SAINT PRIEST	Saint-Priest		1 100 m	Corbas, Saint-Priest, Vénissieux
STOCKAGES PETROLIERS DU RHONE	Lyon 07		1 000 m	Lyon 7, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons
TOTAL FRANCE	Feyzin	 	Zone de 1 900 m au Nord et de 1 700 m au Sud	Feyzin, Irigny, Saint-Fons, Saint-Symphorien-d'Ozon, Solaize, Vernaison

### → Le bassin Lyon Nord (69).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
BASF AGRI PRODUCTION	Genay	  	300 m	Genay, Saint-Germain-au-Mont-d'Or
COATEX	Genay		2 200 m	Curis-au-Mont-d'Or, Genay, Neuville-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Quincieux, Albigny-sur-Saône, Massieux (01)
PYRAGRIC INDUSTRIE	Rillieux-la-Pape		120 m	Rillieux-la-Pape
SANOFI AVENTIS	Neuville-sur-Saône	 	1 100 m	Neuville-sur-Saône, Genay, Curis-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Albigny-sur-Saône

### → Le bassin Saône (69).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
BAYER CROPS SCIENCE FRANCE	Limas	  	200 m	Limas, Villefranche-sur-Saône

### → Le bassin Rhône-Isère (38 et 69).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPECIAUX	Givors	 	700 m	Givors, Grigny, Ternay, Chasse-sur-Rhône (38)
NOVASEP - FINORGA	Chasse-sur-Rhône	 	1 550 m	Chasse-sur-Rhône, Givors (69), Grigny (69), Ternay (69)
TOTAL FRANCE	Villette-de-Vienne		1 450 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne, Chuzelles
SPMR	Villette-de-Vienne		1 500 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne, Chuzelles
TOTAL FRANCE	Serpaize		1 700 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES	Villette-de-Vienne		1 500 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne, Chuzelles
ESSO SA	Villette-de-Vienne		1 500 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne, Chuzelles

### → Le bassin de Haute-Savoie (74).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
GROUPEMENT PÉTROLIER DE HAUTE-SAVOIE	Annecy		900 m	Annecy (partie), Seynod

### → Le bassin de La Chambre (73).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
ARKEMA	La Chambre	 	3 700 m	La Chambre, Les Chavannes-en-Maurienne, Montaimont, Montgellafrey, Montvernier, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne
PACK SYSTEMES MAURIENNE	La Chambre		1 000 m	Les Chavannes-en-Maurienne, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne, La Chambre

### → Le bassin de Chignin (73).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
ENTREPÔT PÉTROLIER DE CHAMBÉRY	Chignin		800 m	Chignin, Les Marches, Myans, Saint-Jeoire-Prieuré

### → Le bassin de Frontenex (73).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
TOTALGAZ	Frontenex		500 m	Frontenex, Saint-Vital

### → Le bassin d'Ugine (73).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
UGITECH	Ugine	 	600 m	Ugine

### → Stockages souterrains de l'Ain (01).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
TOTAL FRANCE Stockage souterrain d'éthylène de Viriat	Viriat		690 m	Viriat, Attignat
GAZ DE FRANCE Stockage souterrain d'Etrez	Etrez		860 m Station centrale de 160 à 250 m autour des puits	Etrez, Foissat, Marboz, Cras-sur-Reyssouze

### → Stockages souterrains de la Drôme (26).

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées
GAZ DE FRANCE Stockage souterrain de Tersanne	Tersanne		850 m station centrale 230 m autour des puits	Tersanne, Saint-Martin-d'Août, Saint-Avit
NOVAPEX Stockage souterrain de propylène du Grand-Serre	Le Grand-Serre		430 m	Le Grand-Serre

Actions	juil à sept 07	oct. 07	nov. 07	déc. 07	janv. 08	févr. 08	mars 08	avr. 08	mai 08	juin 08	juil. 09	août 08	sept. 08	oct. 08	nov. 08	déc. 08	janv. à mars 09	avr. 09	mai-juin 09	juil. 09	sept. 09
<b>Organisation</b>																					
Définition du champs de la campagne, information des industriels																					
constitution du Comité de pilotage et de la commission régionale																					
recrutement chargés de mission																					
choix d'une agence de communication																					
réunions du comité de pilotage		25 oct.		11 déc.		12 fév.		3 avr.	14 mai		2 juil.		2 sept.								
réunions de la commission régionale					23 janv.					3 juin				2 oct.				23 avr.			22 sept.
réunions des industriels			27 nov.						27 mai					2 oct.							22 sept.
information préalable des élus, réunion des élus							Rappel : élections			Rhône:16 Isère:17		Drôme:6 Arde- che:14		Savoie							
information des CLIC					TACS :9 janv. St Fons : 11 janv. Sud Arkema 01 : 17 sept.		Roussillon : 29 sept.		Grenoblois : 17 juin. SNF : 30 sept.		Finorga : 3 juil. Bayer CropScience :		Tricastin : 7 juil. Ukoba : 10 sept.								
appels de fonds, recherche de subventions																					
<b>Realisation des documents d'information</b>																					
réunions du GT plaquettes (brochures, enveloppes, magnet, affichettes)				7 déc.	29 janv.	14 fév.	10 et 17 mars	07, 10, 30 avr.	07 et 22 mai	23 juin											
rédaction des brochures, validation												BAT : 16 juil.									
impression, mise sous enveloppe avec magnet, routage																					
réalisation des affichettes														BAT : 3 sept.							
livraison aux communes																					
réalisation dossier d'information														BAT : 19 sept.							
<b>Strategie de communication, preparation des documents et actions</b>																					
réunions du GT media											2 juil.	26 août									
réunions du GT actions pédagogiques				30 janv.		5 mars	10 avr.	19 mai	9 juin	7 juil.	29 août										
élaboration du triptyque																				BAT : 11 sept.	
élaboration du dessin animé																				BAT	
réunions du sous-GT réalisation du film						21 mars.	9 avr.		30 juin	11 et 24 juil.			BAT								
préparation fête de la science									5 mai	19 juin			25 sept.								
préparation de Reflex'Junior (conférences-débats et exposition en ligne)																				17 déc.	
nouveau message numéro vert	ancien message										activation										
réalisation du site internet																				activation	
Regards sur le risque n°7									22 mai		4 juil.										
préparation réunions publiques																					
<b>Réalisation de la campagne</b>																					
conférences de presse des Préfets																					
distribution des brochures aux populations																					
réunions publiques																					
livraison des autres documents																					
conférences-débats dans les collèges et lycées																					
fête de la science																				15-22 nov.	
<b>Bilan de la campagne</b>																					
réunions-bilans																	15 déc.		13 avr.		22 sept.
réalisation du document-bilan																		18 mars			BAT
réalisation de l'enquête de perception																			6 et 13 mai	2 juil.	

**Le secrétariat de la campagne tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différentes réunions préparatoires et qui ont ainsi contribué à la réussite du projet. Tous les noms des industriels ne sont pas repris ici. Pour mémoire, les responsables des établissements industriels ont été réunis 3 fois à Lyon. Les intervenants aux réunions publiques et aux conférences-débats sont cités dans les pages correspondantes de ce document.**

Madame Marguerite AGUILERA, Préfecture de la Loire  
Monsieur Bernard AIRENTI, Préfecture de Savoie  
Madame Karine AMBERT, Conseil régional  
Monsieur Arnaud ANSELLE, SDIS de l'Isère  
Monsieur David ANTOINE, Préfecture de la Drôme  
Madame Hélène BADON-MURGUE, Sanofi-Aventis  
Madame Sarah BARBIERI, Préfecture de l'Isère  
Monsieur Pierre BEAUCHAUD, DREAL RA (DRIRE)  
Monsieur Gilles BLANC, GDF  
Monsieur Gilles BORTOLUS, Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement  
Monsieur Jean-François BOSSUAT, DREAL (DRIRE), unité territoriale du Rhône  
Monsieur Christophe BOUILLOUX, DREAL RA (DRIRE)  
Monsieur Daniel BOUSQUET, Rectorat de Lyon  
Monsieur Pascal BRIE, DREAL (DRIRE), unité territoriale Drôme-Ardèche  
Madame Claudine BRUNEL, Préfecture de l'Isère  
Madame Johanna CANITROT, Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain  
Madame Laurence CASSAGNE, Institut des Risques Majeurs  
Madame Bernadette CASTAN, Préfecture de Haute-Savoie  
Monsieur Alain CHABROLLE, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature  
Monsieur Claude CHAVANNE, Arkema Saint-Fons  
Monsieur Bertrand CLAUDY, Maison de la Nature et de l'Environnement du Rhône  
Monsieur Patrice COLLOMB, Académie de Lyon  
Madame Isabelle CORDIER, Rubis stockage  
Monsieur Frédéric DALVAI, Conseil général Isère  
Monsieur Thibaut DAUGER, DREAL (DRIRE)  
Monsieur le Préfet Xavier DE FÜRST, Préfet délégué pour la Sécurité et la Défense  
Monsieur Yves DELACRETAZ, Grand Lyon  
Monsieur Jean-Pierre ESTEBAN, Institut National de la Recherche Pédagogique  
Monsieur Jean-Pierre FORAY, DREAL (DRIRE), unité territoriale de l'Isère  
Monsieur Jean-Michel FOURNIER, Préfecture de la Loire  
Madame Michèle FOURNIOL, Préfecture de la Drôme  
Madame Frédérique GALIMANT, Total France  
Monsieur Yves GARAUD, GIE Osiris Roussillon  
Madame Laurence GEOLTRAIN, Inspection académique de l'Isère

Monsieur Jean-Bernard GHESQUIER, Inspection académique de l'Isère  
Monsieur François GIANNOCARO, Institut des Risques Majeurs  
Monsieur Pierre GINDROZ, Préfecture du Rhône  
Monsieur Pascal GRANGE, SDIS du Rhône  
Monsieur Georges GROUSSET, Rectorat de Lyon  
Madame Marion HEBERT, Institut des Risques Majeurs  
Madame Christine KIEFFER, Rectorat de Lyon  
Monsieur Jean-Bernard KLOTZBIER, Préfecture de Savoie  
Madame Karine LAMBERSSENS, DDE du Rhône  
Madame Karine LANAUD, Préfecture de la Loire  
Monsieur Henri LARNAUD, Rectorat de Grenoble  
Monsieur Jean-François LASLAZ, Académie de Grenoble  
Madame Anne-Marie LAURENT, Conseil général du Rhône  
Monsieur Philippe LEDENVIC, Directeur de la DREAL (DRIRE) Rhône-Alpes  
Monsieur Bernard LE RISBE, Association des Maires et adjoints de l'Isère, Mairie de Jarrie  
Monsieur Claude MARCHAL, Arkema Jarrie  
Monsieur Denis MARSAL, Préfecture de la Loire  
Monsieur Olivier MARTEL, Grand Lyon  
Monsieur Patrick MARZIN, DREAL (DRIRE), unité territoriale de l'Ain  
Monsieur Alexis MICHEL, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Lyon  
Monsieur Serge MONNIER, Préfecture du Rhône  
Monsieur Luc MOREL, Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement  
Madame Laurence OROZCO, Arkema Saint-Fons  
Monsieur Alexis PALMIER, DREAL (DIREN)  
Monsieur Jacques-Olivier PANIER, Mairie de Saint-Fons  
Madame Danièle PELLEGRINO, DREAL (DRIRE), unité territoriale de l'Isère  
Monsieur Serge PERRIN, Mairie de Feyzin  
Monsieur Serge PERUCCIO, Perstorp Pont de Claix  
Madame Muriel POMMIER, Institut National de la Recherche Pédagogique  
Monsieur Patrick POQUET, Préfecture du Rhône  
Monsieur Patrick POUCHOT, Perstorp Pont de Claix  
Monsieur Laurent POUGET, Mairie de Salaise sur Sanne  
Monsieur Jacques POZZI, Mairie de Saint-Fons  
Monsieur Nicolas REGNY, Préfecture de l'Isère  
Madame Amélie REMINIAC, Mairie de Salaise-sur-Sanne  
Monsieur Michel REPPÉLIN, Grand Lyon/SPIRAL  
Madame Claire REVOL-BUISSON, Conseil régional  
Madame Marie-Hélène RIVERIEUX, Préfecture du Rhône  
Madame Sophie SUC, Arkema Lyon  
Madame Alix TARARE, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Lyon  
Monsieur Bruno VAN MAEL, DREAL (DRIRE)

# La Fête de la science au musée de la chimie

24/11/08



Les CP de l'école Robert Piquet et Katali Isakoff (pour les filles) ont passé une matinée enrichissante...

Différentes classes par...  
D'ailleurs, il y a eu...  
Une présentation des...  
Les CP de l'école Robert Piquet et Katali Isakoff (pour les filles) ont passé une matinée enrichissante...

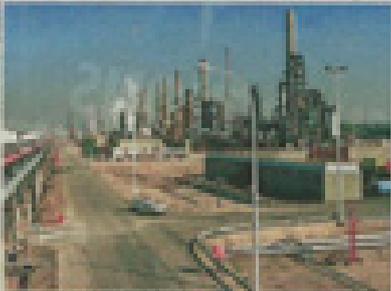
Bonjour Le Dauphiné, Pour la...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Le Dauphiné Libéré  
24/11/08

# Réagir en cas d'alerte

Une campagne d'information sur les risques majeurs est en cours

Une campagne d'information...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...



Les raffineries de Fos-Bertrand et Fos-Crois-de-France.

Les bons réflexes  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Les raffineries de Fos-Bertrand...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Les raffineries de Fos-Bertrand...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Les raffineries de Fos-Bertrand...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Le Dauphiné Libéré  
19/11/08

# Avoir les bons réflexes lors d'un accident industriel

Union publique lundi soir



Union publique lundi soir

Union publique lundi soir...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Union publique lundi soir...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Union publique lundi soir...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Union publique lundi soir...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

# Lyon

Métro  
27/10/08

Le Dauphiné Libéré  
18/10/08

# INDUSTRIE Campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs

Pour avoir les bons réflexes

INDUSTRIE  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...



Union publique lundi soir

Union publique lundi soir...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

Union publique lundi soir...  
L'Union de la chimie de France...  
L'Union de la chimie de France...

## LYON ET SA RÉGION

# Dans le Rhône, 660 000 habitants côtoient un risque industriel majeur

Une campagne d'information diffuse auprès des habitants concernés par les accidents. Documentaire sur l'exposition de l'air.

Le Rhône est une région à haut risque industriel. Avec 660 000 habitants concernés par les accidents, elle est la plus peuplée de France. C'est pourquoi le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident. Le préfet a également lancé une enquête sur les connaissances des habitants sur les risques industriels. Cette enquête a permis de constater que de nombreux habitants ne connaissent pas les dangers des ICPE et ne savent pas quoi faire en cas d'accident. Le préfet a donc décidé de lancer une campagne d'information sur les risques industriels. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.



### Risques industriels majeurs

## Une campagne fédératrice

De mi-octobre à fin novembre, les préfets, les maires et les industriels de la région Rhône-Alpes se fédèrent pour la première fois pour informer le public sur les risques industriels majeurs au sein d'une campagne régionale d'envergure.

C'est en fin octobre que se sont tenus les premiers échanges de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Les préfets, les maires et les industriels de la région Rhône-Alpes se sont réunis pour discuter de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.



Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Le préfet de Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise à informer le public sur les dangers des installations classées pour le danger (ICPE) et à lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

### Les établissements classés Seveso dans nos départements

La campagne d'information 2008 met l'accent sur le jeune public

Les bons réflexes en cas d'accident majeur

## AGGLOMÉRATION

# Risques majeurs : les bons réflexes

La campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs est lancée. Le préfet de l'Ain a lancé officiellement la campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs dans le département. Cette campagne, pilotée par le Drire (Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) en liaison avec les industriels, se déroule tous les 5 ans. L'objectif est d'informer sur les activités industrielles, les risques et les consignes à adopter en cas d'accident majeur (essentiellement la mise à l'arrêt). Sur le bassin sud-grenoblois, la plate-forme du Pont-de-Chaix est concernée, ainsi que celle de Jante et le secteur Kaminé à VE. Des brochures d'information seront distribuées dans chaque foyer des périmètres concernés. Des réunions publiques sont programmées : le 20 octobre à Châta, le 27 à Echandolle et le 13 novembre à Jante. D'autres actions sont également prévues : visites de sites, expositions, exercices dans les écoles, conférences-débat dans les lycées et collèges...

POUR EN SAVOIR PLUS  
Site internet : [www.aingrisques.com](http://www.aingrisques.com)





**BROCHURE SUR LES RISQUES « SEVESO »**

Avec la présence de Pharmacie Centrale de France sur son site, la commune compte un établissement « SEVESO », susceptible de présenter des risques majeurs. C'est une réglementation qui impose aux exploitants d'informer la population au moins tous les cinq ans. Cette campagne d'information prend la forme d'une distribution d'une brochure que chaque ménage trouvera dans la boîte aux lettres. Elle recense les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produit. À lire attentivement et à conserver précieusement.

Contacts Infos  
La Voulte-sur-Rhône  
Octobre 2008



**MESSAGE IMPORTANT DE LA MAIRIE**

Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

La réglementation imposée aux industriels présentant des risques majeurs, (installations Seveso « seul haut ») d'informer la population au moins tous les cinq ans.

C'est dans ce cadre qu'a débuté mi-octobre la campagne d'information régionale du public sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise toutes les populations des communes susceptibles d'être exposées en totalité ou en partie à des risques industriels majeurs.

La campagne concerne 67 établissements Seveso « seul haut » et vise environ 220 communes, soit près de 1,4 million de personnes.

Notre commune est concernée par les risques industriels majeurs générés par les établissements.

Pour connaître les risques, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, consultez la brochure dans l'enveloppe jointe. Lisez attentivement les conseils de comportement et conservez ce document.

Pour répondre à toutes vos interrogations, une réunion publique sera organisée le 29 octobre 2008 à 18 h 30, à l'espace Jean Vilar à Neuville sur Saône.

Le Maire d'Albigny sur Saône  
Jean Paul COLIN

Albigny sur Saône



Info au Confluent  
La Mulatière  
Novembre, décembre 2008

**présentation**

**campagne risques majeurs**

La réglementation imposée aux exploitants des établissements industriels présentant des risques majeurs, c'est-à-dire les installations Seveso "seul haut", d'informer la population au moins tous les cinq ans.

C'est dans ce cadre qu'a débuté mi-octobre la campagne d'information régionale du public sur les risques industriels majeurs.

Cette campagne concerne pour Rhône-Alpes, 67 établissements Seveso "seul haut" et vise environ 220 communes soit près de 1,4 million de personnes.

Notre commune est concernée par les risques industriels majeurs générés par Arléma à Perré-Marité.

Pour connaître ces risques, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produit, consultez la brochure dans l'enveloppe jointe à cet info au Confluent. Lisez attentivement les conseils de comportement et conservez ce document.

Site web : [alderma.com](http://alderma.com)

**Vous habitez dans une zone à risques industriels majeurs. Que faire en cas d'accident ?**

Une réunion publique d'information est organisée mardi 27 novembre à 18h30 à la Mairie de Perré-Marité.

Une Saison à Massieux  
Automne 2008

**Une Saison à Massieux**

**Information régionale**

La réglementation imposée aux exploitants des établissements industriels présentant des risques majeurs, c'est-à-dire les installations Seveso "seul haut", d'informer la population au moins tous les cinq ans.

C'est dans ce cadre qu'a débuté mi-octobre la campagne d'information régionale du public sur les risques industriels majeurs.

Cette campagne vise toutes les populations des communes susceptibles d'être exposées en totalité ou en partie à des risques industriels majeurs.

La campagne concerne 67 établissements Seveso "seul haut" et vise environ 220 communes, soit près de 1,4 million de personnes.

toute commune est concernée par les risques industriels majeurs générés par certains établissements classés sur les communes voisines (seules de France).

**les bons réflexes**

Pour connaître les risques, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, consultez la brochure dans l'enveloppe que nous vous distribuons dès mardi. Lisez attentivement les conseils de comportement et conservez ce document.

Pour répondre à toutes vos interrogations, une réunion publique sera organisée le 29 octobre à 18 h 30 salle Jean Vilar à Neuville sur Saône.

Jarrie Mag  
Octobre 2008

### Risques majeurs

#### CAMPAGNE RÉGIONALE D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Mais ce numéro de Jarrie Mag, vous avez peut-être vu passer récemment aux fêtes de Noël, en regardant un court métrage intitulé "Les accidents à domicile". C'est le premier volet de la campagne 2008 d'information du guide des risques majeurs. Les prochains numéros de Jarrie Mag, d'octobre à février, vous parleront de la prévention de la chute à domicile.

La réglementation impose aux exploitants des établissements industriels présentant des risques majeurs, d'un côté de faire des cartes dites "zones à risque", d'autre la population de ces zones.

C'est dans ce cadre que Jarrie Mag est entré en contact avec l'association régionale "les bons réflexes". Cette campagne est destinée à informer les habitants concernés d'une manière ou d'une autre de la zone à risque. Les cartes dites "zones à risque" sont envoyées à 20 communes au total de 14 communes de la zone. Elles ont été conçues par les habitants concernés, après avoir été en contact avec les services de la Préfecture de l'Isère et la Direction de l'Environnement de l'Isère.

Pour connaître les règles de sécurité à adopter dans les zones à risque, les habitants de la zone à risque ont pu consulter le guide des risques majeurs. Ce guide est disponible en français et en anglais sur le site [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com).

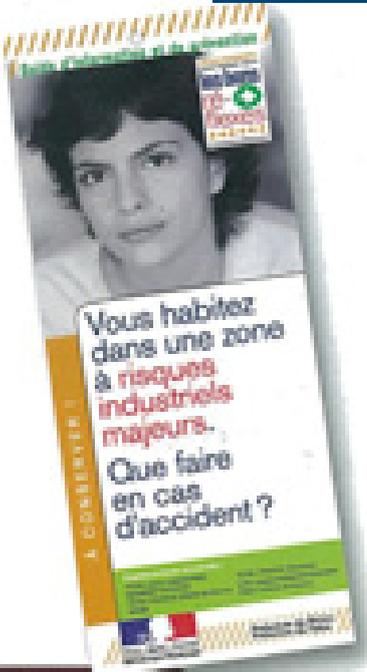
**Une bonne réflexion :**  
 - Où habitez-vous ?  
 - Où allez-vous ?  
 - Où êtes-vous ?  
 - Où allez-vous ?  
 - Où êtes-vous ?

**Risques industriels majeurs. Ce document vous concerne.**

**Les bons réflexes**

**Le Journal de Domène**

Nouvelles  
Octobre 2008



Vie pratique

## Info Préfecture de l'Isère

Les industriels, l'État et les collectivités agissent au quotidien pour assurer votre sécurité.

Des mesures sont prises régulièrement pour limiter les risques industriels majeurs. Mais en cas d'accident, nous devons réagir rapidement en suivant des consignes simples à mémoriser et faciles à appliquer. Dans les jours à venir, chacun va recevoir dans sa boîte aux lettres un guide d'information qui précise les risques industriels potentiels sur la commune. Le document détaille toutes les informations nécessaires et vous incite à mémoriser les bons réflexes à adopter en cas d'accident. S'informer, c'est se protéger. [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

Le Journal de Domène  
Octobre 2008

## la prévention des risques

### Campagne d'information sur les risques industriels majeurs

Organisée par le CIRAM (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs) dans le département de l'Isère et d'autres organismes, cette campagne régionale débute en octobre. Destinée à l'ensemble de la population, elle dispensera une information complète. Explications avec Lucie Torquet du CIRAM.



**Pourquoi vous devez connaître le rôle et les missions du CIRAM ?**

Le CIRAM est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs. C'est un organisme régional de l'Isère qui a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs. C'est un organisme régional de l'Isère qui a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs.

**Comment va collecter votre campagne ?**

La population a tout intérêt à connaître les populations exposées et les risques majeurs sur votre commune. C'est pourquoi le CIRAM a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs. C'est un organisme régional de l'Isère qui a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs.

**La population est-elle sensible à ce type d'information ?**

La population est très sensible à ce type d'information. C'est pourquoi le CIRAM a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs. C'est un organisme régional de l'Isère qui a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs.

**Une information publique ouverte à l'ensemble de la population est-elle possible ?**

Une information publique ouverte à l'ensemble de la population est possible. C'est pourquoi le CIRAM a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs. C'est un organisme régional de l'Isère qui a pour mission de promouvoir la prévention des risques industriels majeurs.

**Vie municipale**

**Risques Industriels Majeurs**

**Campagne d'information régionale**

**A** la suite de nos d'articles, chaque foyer reçoit le nouveau brochure d'information régionale sur les risques industriels majeurs.

Afin de vous offrir en cas d'accident industriel votre bien être le principal objectif de la campagne. La brochure vous informe aussi sur votre environnement industriel et les mesures que vous devez prendre en cas d'accident.

La réglementation impose aux exploitants des établissements industriels présentant des risques majeurs, d'effectuer les installations Seveso "haut lieu", d'informer la population au moins tous les cinq ans. C'est dans ce cadre que diffuse et réalise la campagne d'information régionale de public sur les risques industriels majeurs. Cette campagne vise toutes les populations des communes susceptibles d'être exposées au total et en partie par des risques industriels majeurs. La campagne concerne 57 établissements Seveso "haut lieu" et vise 100 communes, soit près de 1,4 million de personnes.

Mais vous invite à les attentionner les conseils de compétences et à conserver le document qui vous sera distribué et pour répondre à toutes vos interrogations, une adresse publique sera ouverte le 17

novembre 2008 à 18h au foyer Laurent Bourin.

Le numéro vert 0800 907 909 vous permet d'émettre le appel d'alerte et les consignes.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet dédié à la campagne : <http://www.lesbonsreflexes.com>

La campagne d'information 2008 sur les risques industriels majeurs est coordonnée par le DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), en liaison avec l'APCOA (Association des entreprises de Basse-Alpes pour l'environnement industriel), le SPRIPI (Syndicat permanent à la protection des populations et des risques de l'agglomération industrielle), et le CRRMI (Comité pour l'information sur les risques industriels majeurs de l'Etat). Le financement de l'opération est assuré essentiellement par les entreprises avec un complément de l'Etat (crédits gérés par le DRIRE) et des collectivités territoriales (Département Basse-Alpes, Conseil général de Basse, Conseil Général de l'Alpe, Grand Lyon et Grenoble Alpes-Métropole).



**Rappel sur le service d'appel téléphonique :**

Dans le cadre du Plan Communal de Secourisme (PCS), la commune s'est dotée d'un service d'appel téléphonique permettant d'informer la population en cas d'accident naturel ou technologique et d'indiquer les consignes de sécurité à adopter.

Vous avez la possibilité de vous informer gratuitement à ce service. Pour remplir ce formulaire, rendez-vous en mairie. Mais vous garantissons le totale confidentialité de ces données.

**Lors d'une alerte :**

Un message émanant de la mairie vous est diffusé par téléphone. Il vous sera demandé d'appuyer sur la touche droite de votre téléphone.

- Si vous ne répondez pas de cette touche ou ne décrochez pas. Le message d'introduction sera répété puis le message de la mairie vous sera transmis.
- Si un message vous est lancé sur votre téléphone décrochez le sans appuyer sur la touche droite.

# COULEURS

Couleurs  
Saint-Priest  
Octobre 2008

**Réunion publique le 19 novembre**

Après la distribution de documents dans les zones concernées, nous vous invitons à une réunion publique organisée dans le cadre de la campagne d'information de public sur les risques industriels majeurs. Elle rassemblera tous les acteurs concernés : entreprises/clients et DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), services, maires...

**1. Réunion publique d'information ouverte**  
19 novembre 2008 à 18h, salle Festoyer (17-19 rue André Malraux, 69610 St-Priest)  
[www.neuville-sur-saone.com](http://www.neuville-sur-saone.com) - 03 78 39 60 00

**La campagne d'information 2008 est lancée**

C'est une campagne d'information ouverte à tous les citoyens, elle vise à informer la population sur les risques industriels majeurs. Cette campagne est lancée dans le cadre de la campagne d'information de public sur les risques industriels majeurs. Elle rassemblera tous les acteurs concernés : entreprises/clients et DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), services, maires...

Commune de NEUVILLE-SUR-SAÛNE  
69610 Saône / France

Neuville-sur-Saône, le 28 octobre 2008

M. le Maire  
Objet : Campagne 2008 d'information de public sur les Risques Industriels Majeurs

Messieurs, Mesdames,

La réglementation impose aux exploitants des établissements industriels présentant des risques majeurs, d'effectuer des opérations de communication et d'information de la population de leur territoire.

C'est dans ce cadre que débute la campagne d'information régionale de public sur les Risques Industriels Majeurs. Cette campagne vise à informer les populations des communes concernées et des entreprises et clients de ces risques industriels majeurs.

Un établissement industriel ou un client d'un établissement industriel de la région de Neuville-sur-Saône est concerné, veuillez en faire part dans un environnement de risque industriel majeur, dans le cadre de la campagne d'information de public sur les Risques Industriels Majeurs.

Pour connaître vos droits, les mesures préventives à prendre, les modalités d'accès et les lieux où aller, vous pouvez vous adresser au DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), aux services concernés ou au maire de votre commune. Vous pouvez également vous adresser au DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), aux services concernés ou au maire de votre commune.

Je vous prie de croire, Messieurs, Mesdames, à l'assurance de ma haute considération.

M. le Maire  
M. le Maire adjoint  
M. le Maire adjoint



03 78 39 60 00  
03 78 39 60 00  
[www.neuville-sur-saone.com](http://www.neuville-sur-saone.com)

**La vie de la commune**

**Campagne 2008 d'information sur les risques majeurs**

La réglementation impose aux exploitants des établissements industriels présentant des risques majeurs, d'effectuer des opérations de communication et d'information de la population de leur territoire.

C'est dans ce cadre que débute la campagne d'information de public sur les risques industriels majeurs. Elle rassemblera tous les acteurs concernés : entreprises/clients et DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), services, maires...

Une réunion publique d'information ouverte sera organisée le 19 novembre 2008 à 18h, salle Festoyer (17-19 rue André Malraux, 69610 St-Priest).

Pour connaître vos droits, les mesures préventives à prendre, les modalités d'accès et les lieux où aller, vous pouvez vous adresser au DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), aux services concernés ou au maire de votre commune. Vous pouvez également vous adresser au DSDS (Délégation Départementale "Terres" implantée à Saint-Priest), aux services concernés ou au maire de votre commune.

La lettre de notre village  
Saint-Paul de Varcis  
4<sup>ème</sup> trimestre 2008

**Lyons Citoyen**

**A conserver au cas où...**

Comme dans la plupart des grandes agglomérations françaises, le Maire doit offrir directement auprès des habitants des secteurs concernés le "Guide d'information et de prévention des risques industriels majeurs" établi par le Préfeture. A Lyon, ce document est déposé en boîte aux lettres au même temps que Lyon Citoyen d'octobre (sous son accord à l'intérieur dans les 1<sup>er</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> arr. ou à Chazelles et St-Jérôme (9<sup>ème</sup>)). Il contient les informations et conseils utiles en cas d'accident industriel. Chaque foyer destinataire est invité à en prendre connaissance et à le conserver.

[www.lyonscitoyen.com](http://www.lyonscitoyen.com)

Lyon Citoyen  
Octobre 2008

Dauphiné Libéré  
16/11/08

**les bons ré-flexes**  
risques industriels majeurs  
www.lesbonsreflexes.com

**RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS**  
Une grande campagne d'information sur les risques industriels majeurs se déroule actuellement dans toute la région Rhône-Alpes.

Des enveloppes à l'effigie de la préfecture contenant une brochure d'information et un magnét rappelant les consignes en cas d'alerte sont distribuées dans les boîtes aux lettres : ces documents sont à conserver.

Pour en savoir plus et répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les risques industriels majeurs, une **réunion publique**, ouverte à tous les habitants des 51 communes concernées par les risques de la plate-forme chimique Les Roches-Roussillon et des établissements de Salaise-sur-Sanne, est organisée le :

**Lundi 17 novembre à 18h**  
**au foyer Laurent Bouvier, rue du 11 novembre**  
**à Salaise-sur-Sanne**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet :  
**[www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)**

Les compte-rendus qui suivent peuvent ne pas être exhaustifs compte-tenu de la densité de certains échanges. Néanmoins, ils tentent de donner une vision des principales questions posées et réponses apportées. Il se peut que certaines interventions ne soient pas intégralement retranscrites et nous prions par avance leurs auteurs de bien vouloir nous en excuser.

## Département de l'Ain > BASSIN ARKEMA BALAN

### Réunion publique de Balan en co-animation avec Dagneux

**Date :** 6 novembre 2008, 20h

**Lieu :** Balan, Salle polyvalente

**Nombre de participants :** Près de 100

**Durée :** 2h30

#### Intervenants :

Monsieur Bernard GLORIOD, Maire de Balan

Monsieur Bernard SIMPLEX, Maire de Dagneux

Madame Violaine DEMARET, Directrice de cabinet/Préfecture

Monsieur Stéphane GLENADEL, SIDPC/Préfecture

Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL

Monsieur Patrick MARZIN, Groupe de subdivisions de l'Ain/DRIRE

Monsieur le Commandant GUICHON, SDIS

Monsieur Philippe COMBE, DDE

Monsieur Hervé BROUDER, Directeur du site ARKEMA de Balan

#### Animation :

Gérard BERNE, secrétariat de la campagne  
(secrétaire délégué du SPIRAL)



#### Quelle est la toxicité de l'éthylène ?

L'éthylène est explosible et non toxique.

#### Sur les brochures, l'établissement Hexcel composites de Dagneux n'apparaît pas. Est-ce un établissement Seveso ?

Il y a différents niveaux de classification dans la réglementation. Arkema est Seveso seuil haut tandis qu'Hexcel est Seveso seuil bas. Il n'y a donc pas de PPI et il n'est pas nécessaire d'imposer une maîtrise de l'urbanisation autour d'Hexcel car il n'y a pas d'effets à l'extérieur du site.

#### Alors pourquoi une explosion qui aurait pu faire exploser tout le quartier a eu lieu à Dagneux le 7 mai 2007 ?

L'événement du 7 mai 2007 est indépendant d'Hexcel, c'était un incendie de poids lourd contenant du gaz, en stationnement la nuit dans une enceinte isolée. C'est différent. Hexcel est soumis à autorisation mais ne génère pas d'effets à l'extérieur du site.

#### En cas d'explosion des sphères de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), le délai d'alerte et d'intervention n'est-il pas trop long ?

L'explosion n'interviendrait pas spontanément. Elle serait précédée d'une fuite qui laisserait le temps d'alerter et donc permettrait à la population de se confiner. Tout est une question de cinétique et de quantité de substance.

#### Le CVM est-il une substance nocive et toxique ?

Le CVM est cancérigène. Les travailleurs sont protégés (ex : travail en système clos, détecteurs qui mesurent le niveau d'exposition des travailleurs). Cela n'est pas considéré comme un risque majeur au niveau sécurité des installations.

#### Le CVM représente-t-il un risque en cas d'exposition courte et massive ?

Ce serait le cas si le nuage de CVM restait dans l'air sans exploser. Or le plus probable est que le CVM explose.

#### Comment se fait-il que le centre de loisirs de Balan ne soit pas doté d'un PPMS au même titre que les écoles ?

Le centre de loisirs existe depuis 1970. En terme de fonctionnement, il n'a pas de bâtiment dédié toute l'année. De plus, le centre de loisirs n'a pas bénéficié d'une information spécifique sur les risques industriels majeurs car il en a bénéficié au même titre que l'information générale donnée à toute la population, et conduite régulièrement par la commune. Il faudrait se rapprocher de chaque responsable des bâtiments utilisés par le centre pour mettre en pratique les mesures du PPMS. Le centre doit donc se rapprocher du corps enseignant et des administrateurs.

#### La distance du périmètre autour du site Arkema va-t-elle être modifiée et sur quelle justification ?

Aujourd'hui il y a deux zones Z1 et Z2, c'est issu d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) datant de 1990, mais il y a une amélioration des conditions de gestion des BLEVE et un effort pour mieux connaître ce phénomène. C'est pourquoi, il va y avoir une évolution dans le cadre du PPRT pour lequel les industriels ont refait toutes leurs études de danger. Il y aura donc de nouveaux périmètres. Aujourd'hui, la volonté est de le faire le plus rapidement possible. Au 1<sup>er</sup> semestre 2009, un périmètre d'étude sera lancé. La démarche se fera sur 18 mois. Ce périmètre d'étude sera présenté lors d'une réunion du CLIC.

### Mais que représente 20 mbar ?

20 mbar correspond à la limite de la zone de bris de vitres. C'est le seuil des effets réversibles, c'est à dire que les dégats sont réparables. C'est être en bout de zone du phénomène de BLEVE. Cela dure quelques secondes.

### Un problème sur une sphère peut-il impacter les autres ?

Tout est fait pour éviter les phénomènes d'effets domino, à moins d'une agression externe non maîtrisée.

### Le périmètre va être diminué mais la voie ferrée sera toujours dans la zone. Or il y a des TMD qui passent sur cette voie, notamment avec le futur CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise).

La problématique du CFAL ne dépend pas de la DRIRE, ni du préfet. C'est ministériel. Il est sûr que la voie ferrée sera toujours comprise dans le périmètre. Le phénomène dangereux sera une surpression de 20 mbar avec un risque d'explosion des vitres. En cas d'accident où le PPI serait déclenché, les trains seront arrêtés. Si un train est présent dans le périmètre au moment de l'accident, il devra continuer son trajet sans s'arrêter.

### Vous annoncez une diminution de 76% du périmètre. Mais il reste probable qu'un train de fret passe à proximité de l'usine. Le choix du tracé du CEFAL n'est-il pas plus politique que technique ?

Le préfet de l'Ain est responsable de la sécurité de la population, il ne va pas privilégier l'intérêt économique quand la sécurité est en jeu. La circulaire qui permet d'envisager la diminution du périmètre s'applique à l'ensemble des stockages de CVM partout en France, ce n'est pas lié au CFAL.

### Quelle est la position d'Arkema sur le CFAL ?

Ces deux événements sont concomitants mais ne sont pas liés (CFAL et circulaire de juillet 2007). Arkema n'est pas favorable à la présence du CFAL dans son périmètre.

### Les écoles maternelles et primaires sont situées dans le périmètre. Ne faudrait-il pas enterrer les cuves pour protéger les écoles ?

La démarche du PPRT sera novatrice et permettra une définition des zones par rapport aux enjeux. Il y aura des mesures d'urbanismes en conséquence au terme d'une procédure où le public pourra s'exprimer. Cela permettra d'intégrer l'existant et d'agir sur l'avenir de façon collégiale.

### En 1990, le périmètre était de 1500 m. Aujourd'hui, 900 m. Or les cuves et les écoles sont deux points qui n'ont pas bougé. A quel moment y a-t-il eu une prise de conscience car cela ne gêne personne depuis 18 ans ?

La nouvelle réglementation fait suite à l'explosion d'AZF en 2001.

### La conduite d'éthylène qui alimente l'usine engendre-t-elle un risque ?

La canalisation présente un risque c'est pourquoi il y a une SUP (servitude d'utilité publique) autour avec des mesures d'urbanisme.

### Vous affirmez (Arkema) consacrer 25% de votre budget pour la sécurité ; quels sont les exemples d'investissement ?



Il y a par exemple 250 k Euros pour renforcer la sécurité du site (grillages pour protéger contre la malveillance par exemple). Des barrières de sécurité sont mises en place (capteurs, cuvettes de rétention...). En 2009, les unités doivent être arrêtées pour les visites quinquennales où certains appareils seront alors remplacés...

Département de l'Ain > BASSIN PLAINE DE L'AIN

## Réunion publique de Blyes

**Date :** 30 octobre 2008, 20 heures

**Lieu :** Blyes, Salle du Prieuré

**Nombre de participants :** 60

**Durée :** 2 h

### Intervenants :

Monsieur René DUSSERT, Maire de Blyes

Monsieur Marcel JACQUIN, Maire de Saint Vulbas

Madame Violaine DEMARET, Directrice de Cabinet du Préfet

Monsieur Charles de La VERPILLIERE, Député

Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL

Madame Marilyn GERAY, Chef SIDPC

Monsieur Patrick MARZIN, Groupe de subdivisions de l'Ain/DRIRE

Monsieur Michel BERAUD, DDE

Monsieur le Capitaine GRIMALDI, SDIS

Monsieur Eric LARDENOIS, Responsable technique BASF  
ORGAMOL France Saint Vulbas

Monsieur Fady BOUTROS, Directeur SPEICHIM PROCESSING  
Saint Vulbas

Monsieur Thierry DUCLOS, Responsable TOTALGAZ Saint Vulbas

Monsieur Philippe ESCOBAR, Directeur TREDI Saint Vulbas

### Animation :

Gérard BERNE, secrétariat de la campagne  
(secrétaire délégué du SPIRAL)

### QUESTION À TOTALGAZ Il n'y a que 4 personnes qui travaillent sur le site, comment faites-vous pour assurer la sécurité ?

L'ensemble des installations est automatisé ce qui permet de gérer les incidents (ex : installations fixes d'arrosage qui débitent 1000m<sup>3</sup> d'eau par heure). Et si nécessaire, les pompiers apportent leur appui.

### Quels sont les critères de classement des entreprises en tant que Seveso ?

Les critères reposent sur les quantités de substances présentes (utilisées, stockées...). Les seuils de dangerosité des substances permettent aussi la classification.



### En cas d'incident, quel est le délai d'intervention des pompiers ?

Les pompiers mettent 20 à 30 minutes pour intervenir sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. En cas de risques spécifiques, la CMIC peut intervenir. Si nécessaire, un appui des départements voisins peut aussi être apporté grâce à des conventions qui ont été signées.

### Le délai d'intervention des pompiers n'est-il pas trop long pour intervenir sur un accident majeur (30 minutes) ?

Les mesures prises sur les sites industriels permettent de contrôler l'événement en attendant les secours. Il faut savoir que sur un tel événement, tous les pompiers alentour seraient sollicités. Ce délai d'intervention s'explique par l'éloignement du parc industriel des agglomérations où sont situées les pompiers.

### N'est-il pas possible de construire une caserne de pompiers sur le parc industriel ?

La création d'une caserne sur le parc industriel n'est pas rentable car cela mobiliserait beaucoup de personnel pour peu d'intervention. Il vaut mieux s'attacher à renforcer les centres périphériques avec des pompiers professionnels.

### Pourquoi avoir retenu ces radios pour la diffusion des consignes alors que d'autres radios sont largement plus écoutées ?

Les radios nationales ont l'obligation de passer les consignes en cas d'alerte, c'est pourquoi elles apparaissent sur les brochures. Toutefois, en cas d'événement majeur, tous les médias seraient sollicités par l'intermédiaire de la cellule information du centre opérationnel de défense.

### QUESTION À TOTALGAZ Il avait été envisagé de construire une butte de protection, qu'en est-il ?

Il s'agit de la mise sous talus des réservoirs. Ce dispositif est mis en œuvre sur un certain nombre de sites de TOTAL mais pas à Saint Vulbas et ce pour plusieurs raisons :

- la mise sous talus ne supprime pas le risque d'explosion,
- en cas d'incendie, les réservoirs sont arrosés,
- il existe sur le site de Saint Vulbas des murs anti-missiles pour protéger chaque zone de sa voisine.

### Dans le cadre du PPI et du confinement, un réapprovisionnement des écoles ou des autres établissements tels que les entreprises est-il prévu ?

Le confinement ne dure que quelques heures et reste localisé. Mais si cela était nécessaire, le réapprovisionnement serait assuré par les services de secours et les collectivités.

## Département de l'Ain &gt; BASSIN DES STOCKAGES SOUTERRAINS DE L'AIN

**Réunion publique d'Étrez****Date :** 3 novembre 2008, 18h30**Lieu :** Étrez, salle des fêtes**Nombre de participants :** Près de 100**Durée :** 2h30**Intervenants :***Monsieur Jean-Louis PELTIER, Maire d'Étrez**Monsieur Bernard PERRET, Maire de Viriat**Madame Violaine DEMARET, Directrice de Cabinet du Préfet**Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL**Madame Marilyn GERAY, Chef SIDPC Ain**Monsieur Christophe BOUILLLOUX, Pôle sous-sol/DRIRE**Monsieur Bruno VAN MAEL, Pôle sous-sol/DRIRE**Monsieur Michel BERAUD, DDE**Monsieur le Capitaine FROMONT, SDIS**Monsieur Philippe GUICHARD, Responsable HSE TOTAL France - Stockage souterrain de Viriat**Monsieur Olivier MACHET, Directeur GDF SUEZ - Stockage souterrain d'Étrez***Animation :***Gérard BERNE, secrétariat de la campagne (secrétaire délégué du SPIRAL)***Quels risques courent les propriétaires voisins des installations, en particulier au regard de l'augmentation des stockages ?**

Pour GDF Suez, le développement des capacités de stockage ne veut pas dire une augmentation du volume des cavités souterraines. De nouveaux forages sont prévus. Aujourd'hui le périmètre de concession minière où des développements sont autorisés concerne 5 communes.

**Que vont devenir les maisons situées dans le périmètre des SUP (servitudes d'utilité publique) ?**

Les SUP à partir des puits EZ17 et EZ18 sont aujourd'hui maximalistes. L'Etat doit arbitrer dans les prochains jours mais la tendance sera en principe moins maximaliste dans le PPRT.

**Comment la population peut-elle connaître la différence entre l'éthylène et le gaz naturel pour appliquer les mesures de sécurité ?**

L'alerte et la conduite à tenir sont les mêmes pour tous les risques.

**Que signifie l'établissement d'un périmètre de danger alors que le gaz est un composant volatil qui réagit de différentes façons notamment au regard du vent ?**

L'étude de danger prend en compte le scénario maximum, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques.

**Des exercices grandeur nature sont-ils prévus et comment ?**

Les exercices PPI sont prévus et obligatoires (tous les 3 ans). Remarque : les riverains ne savent pas qu'il y a des exercices, il veulent en être informés.

**Y a-t-il déjà eu des accidents ?**

Pour GDF Suez, il n'y a jamais eu d'accident nécessitant le déclenchement du PPI. Récemment il y a eu un incident sur un saumoduc à 20 km d'Étrez. Un agriculteur a cassé une purge. Mais ce type d'accident ne nécessite pas un PPI car il ne met pas en danger la vie des gens.

**A partir des maisons, à combien GDF SUEZ est autorisé à creuser ?**

Pour les nouvelles installations, l'industriel doit montrer qu'il ne soumet à aucun effet léthal les populations résidant dans les maisons voisines.

Plusieurs remarques des riverains : la circulation des camions et la construction de nouvelles installations occasionnent du bruit qui est une nuisance pour les riverains.

**Pourquoi GDF SUEZ achète les terrains autour des puits ?**

Cela permet de maîtriser l'urbanisation autour des sites.

**Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) peut-il être réalisé si l'établissement n'est pas compris dans la zone PPI ?**

Il y a un encouragement national à la réalisation de PPMS même en l'absence de PPI, car les PPMS peuvent prendre en compte d'autres types de risques.

**Pourquoi TOTAL affirme que les effets d'un accident auraient des conséquences dans un périmètre de 400 mètres alors que le PLU indique 790 m ?**

Ces résultats sont issus des nouvelles études de dangers et ils seront pris en compte dans le PPRT qui modifiera le PLU.

**Comment réagissent les produits par rapport aux conditions climatiques ?**

Les effets physiques sont différents en fonction des produits. Le gaz naturel peut être sous différentes formes, cela dépend des conditions de pression et de température. Mais à l'air libre, on ne peut le trouver que sous la forme de gaz et jamais liquide. Il est plus léger que l'air et aura tendance à monter. Dans les cavités, l'éthylène est dans un état intermédiaire eau/gaz. En cas de rupture, il y aura une détente et, à l'air libre, il va passer à l'état de gaz. Il faut être à  $-103^{\circ}\text{C}$  pour qu'il soit liquide.

### Quelles sont les mesures de surveillance des canalisations ?

Périodiquement les canalisations sont notamment soumises à des contrôles de la protection cathodique et subissent des réépreuves hydrauliques ; parallèlement, des inspections visuelles, par marchage et par voie aérienne, sont réalisées périodiquement.

### La canalisation peut-elle être endommagée par un mouvement de terrain ou un tremblement de terre ?

La canalisation n'est pas soumise au risque géologique. De plus, elle est constamment surveillée. Enfin, les stockages sont dans des couches de sel qui résistent aux températures et qui permettent une totale étanchéité.

Mme DEMARET constate l'attente importante de la population pour plus d'information et de communication de la part des industriels et indique qu'une CLI (commission locale d'information) pourrait être créée.



## Département de l'Isère > BASSIN Y GRENOBLOIS

### Réunion publique de Claix

**Date :** lundi 20 octobre 2008, 19h30

**Lieu :** Salle des fêtes de Claix

**Nombre de participants :** 60

**Durée :** 2h

#### Intervenants :

Monsieur Bertrand LACHAT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Claix  
Monsieur David COSTE, Directeur de cabinet, Préfecture de l'Isère  
Monsieur Jean-Maurice PERINEAU, Adjoint au Maire de Claix  
Monsieur Nicolas REGNY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture de l'Isère  
Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes  
Madame Lise TORQUET, Secrétaire du CIRIMI, DRIRE Rhône-Alpes  
Monsieur Alain TUFFERY, DDE  
Monsieur le Commandant CROMBOIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère  
Madame Évelyne TOUCHARD, Conseillère pédagogique de la circonscription de GRENOBLE 4, représentant l'inspection académique  
Monsieur Bernard GONON, Responsable Hygiène Sécurité Environnement, PERSTORP Le Pont de Claix  
Monsieur Patrick POUCHOT, Responsable relations extérieures, PERSTORP Pont de Claix  
Monsieur Pierre NOEL, Directeur ISOICHEM Le Pont de Claix  
Monsieur Henri DE CHOUDENS, Président de l'IRMA  
Madame Chantal DEGRENDELE, Directeur ARKEMA Jarrie  
Monsieur Jacques REVIL-SIGNORAT, Directeur KINSITE Vif

#### Animation :

Lise TORQUET, secrétariat de la campagne, secrétaire déléguée du CIRIMI

### La brochure présente trois radios distinctes (France Bleu, France Inter, France Info), quelle radio est prépondérante ? En cas d'alerte, je dois régler ma radio en priorité sur quelle station ?

La préfecture de l'Isère dispose d'une convention avec la radio France Bleu Isère et la télévision France 3. Cependant la nuit, France Bleu Isère ne diffuse pas de programme spécifique et reprend les programmes de France Info. Nous diffusons donc les deux fréquences de radio indifféremment. De plus le préfet dispose d'un droit de « réquisition » lui permettant de diffuser des messages par tous les moyens d'information de la population disponibles.

NB : Attention ce n'est pas un pouvoir de réquisition complet, les radios gardent leur liberté d'expression.

### En cas de risque majeur naturel : est-ce que l'alerte est la même (sirène) ? Si non, qui nous alerte ? Si oui, est-ce que l'on doit appliquer les mêmes consignes ?

Dans certains cas, les sirènes du RNA (réseau national d'alerte) peuvent être déclenchées. Pour les accidents industriels, la sirène est celle de l'exploitant (sirène dite PPI).

### Qui déclenche la sirène ?

La sirène peut être déclenchée de deux façons :

- Dans le cas où l'industriel fait face à un incident reposant sur une cinétique lente à travers une augmentation du risque progressive, il contacte le préfet et l'informe régulièrement de l'avancée des opérations. C'est le préfet qui décide ensuite de déclencher la sirène.
- Le second cas est un cas dit « réflexe » pour lequel l'industriel déclenche directement la sirène sans attendre l'avis du préfet. Les services préfectoraux sont bien tenus informés en parallèle.

### Y a-t-il des sirènes différentes en fonction des incidents constatés ?

Non il existe une seule sirène d'alerte, les consignes complémentaires seront ensuite transmises par l'intermédiaire des médias cités précédemment (France Bleu, France Info, France 3).

### Est-ce que la protection contre les risques au sein des entreprises est effective ou en est-on seulement en phase de mise en place ? Les mesures de protection décrites sont-elles déjà opérationnelles ?

Le travail sur les études de danger et sur l'amélioration des systèmes de maîtrise des risques est une démarche continue mais commencée depuis de nombreuses années. Beaucoup de travail a déjà été fait. Des inspecteurs spécialisés contrôlent les établissements Seveso.

Un exemple concret de réalisation de ce travail est la mise en place de sur-confinement par PERSTORP. Cette bulle sert de structure supplémentaire de confinement, les employés de l'entreprise ne circulent pas dans ce secteur sans ARI (Appareil Respiratoire Isolant) même si les gaz ne sont pas présents dans cette structure.

### Quelle attitude doit-on adopter lorsqu'on est en voiture ? Est-on suffisamment protégé à l'intérieur du véhicule ?

Le principe de base est de rentrer dans le bâtiment le plus proche pour se mettre à l'abri. Cependant lorsqu'on est en train de circuler, il peut être plus judicieux de quitter la zone au plus vite tout en coupant la ventilation du véhicule.

### Dans le cas d'un immeuble collectif comment peut-on couper la ventilation ? Est-ce que le fait de boucher les aérations n'endommage pas le système ?

L'idée est de se mettre à l'abri en limitant la circulation d'air. Le simple fait de boucher les aérations permet déjà d'être plus abrité qu'à l'extérieur.

### Quelles mesures prendre au vu des taux de renouvellement de l'air qui peuvent entraîner une exposition plus forte sur des temps longs ?

Le travail sur la mise à l'abri doit être effectué en deux temps, tout d'abord une mise à l'abri rapide, fermeture des volets et des fenêtres, puis plus approfondie avec la coupure des systèmes d'aération et de chauffage et la réduction des entrées d'air avec des chiffons. La fin du confinement sera annoncée par radio et par la sirène.

### Sur Pont de Claix qu'en est-il réellement des protections et des mesures réelles sur les temps de renouvellement d'air des bâtiments de la commune (immeubles, écoles, etc.) ? Les logements sont-ils assez protecteurs en moyenne ?

On ne dispose pas des études exactes ce soir. Cependant, il existe une grille d'évaluation en fonction du type de bâti. Dans tous les cas la concentration intérieure sera toujours plus faible qu'à l'extérieur.

En fonction de chaque zone, des analyses plus fines sont effectuées et devraient déboucher sur des améliorations mais celles-ci ne seront pas instantanées.

### Sait-on quels sont les bâtiments qui doivent être améliorés sur la commune ? Parallèlement a-t-on prévu la mise en place de systèmes de coupure du chauffage et de la VMC ? Quelles sont les consignes plus précises à mettre en place pour le phosgène et quand vont-elles être diffusées ? Quels délais pour la mise en place de la mise à l'abri ?

Le but de la campagne est de diffuser une seule information, la plus simple possible permettant de mettre en place une réponse réflexe aux événements. Le réflexe doit être de se mettre à l'abri et d'écouter la radio.

Il est rappelé également que la diffusion des consignes constitue seulement un des aspects de la gestion des risques. En effet il est souligné le travail de prévention des industriels qui ont pour préoccupation la pérennisation de leur outil de travail et la protection de leurs employés et de la population environnante. De plus, si les mesures de protection ne suffisent pas les établissements ont mis en place de nombreuses mesures pour gérer les conséquences : POI (Plan d'Opération Interne), PPI (Plan Particulier d'Intervention), etc.

### Les signaux d'alerte semblent différents entre le film et le dessin animé. Dans l'un, on parle de trois fois 1min41, dans l'autre trois fois plus d'1min. Pourquoi cette différence ?

Le dessin animé étant destiné aux jeunes enfants, il fallait simplifier le signal pour qu'ils puissent le comprendre. Mais il n'y a bien qu'un seul signal d'alerte, qui dure trois fois 1min41s.



### Dans le film : on voit une intervention des pompiers en deux temps avec la projection d'eau, puis l'intervention sous appareil respiratoire : qu'elle est la rapidité d'intervention ?

L'intervention des secours s'effectue en plusieurs temps : les pompiers du site interviennent en quelques minutes. Le temps de mise en place sur la fuite est de 2 ou 3 minutes. L'arrivée des sapeurs pompiers extérieurs se déroule ensuite dans les 15 minutes. Il est rappelé également la présence sur le terrain des agents de sécurité et des employés qui sont tous formés à la mise en place des mesures de protection.

Il est rappelé les investissements importants effectués sur la plate forme de Pont de Claix pour permettre de disposer instantanément des moyens nécessaires et ainsi maîtriser le risque au plus vite.

### La ville de Pont de Claix a investi dans une sirène de type PPI et a effectué une demande auprès des industriels pour un raccordement à leur système : où en est le dossier ?

Les industriels ne sont pas opposés à un travail sur le sujet. Mais ils souhaitent la mise en place d'un accord précis sous la forme d'une convention signée précisant les limites de responsabilité des industriels et stipulant les règles d'entretien et de test du système.

### Sur la commune un système d'appel en masse a été mis en place : où en sont les inscriptions ?

Il est prévu une mise à jour des fichiers et une nouvelle campagne de sensibilisation.

### Que faut-il faire avant les accidents ? Comment relayer l'information à tous les riverains et approfondir d'avantage la campagne ?

Les différents supports d'information sont disponibles sur le

site web [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) durant la campagne mais également au-delà. De plus le numéro vert de la campagne 0800 507 305 est une action pérenne permettant de sensibiliser la population à la sirène d'alerte PPI et aux bons réflexes à adopter en cas d'accident. Les associations de riverains sont aussi sollicitées pour faire vivre l'information sur la prévention des risques.

### Comment est pris en compte le risque de malveillance interne et externe, terrestre et aérien sur les plateformes chimiques ?

Au-delà des aspects "secret défense", il est rappelé que le plan Vigipirate s'applique aux établissements Seveso. Ainsi un contrôle des entrées est effectué et aucune personne ne peut circuler sur le site sans être accompagné par un employé de l'usine. De plus des contrôles sont effectués à la sortie des usines, et les zones sensibles sont sous vidéo surveillance.

## Département de l'Isère > BASSIN Y GRENOBLOIS

### Réunion publique de Domène

**Date :** mercredi 5 novembre 2008, 18h30

**Lieu :** Salle l'Escapade 7, place Stalingrad

**Nombre de participants :** 70

**Durée :** 2h

#### Intervenants :

Monsieur CRECHET, Secrétaire général, Préfecture de l'Isère

Monsieur Michel SAVIN, Maire de Domène

Monsieur Nicolas REGNY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture de l'Isère

Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes

Madame Lise TORQUET, Secrétaire déléguée du CIRIMI - DRIRE Rhône-Alpes, GS de l'Isère

Monsieur Régis BECQ, Inspecteur des installations classées, DRIRE Rhône-Alpes, GS de l'Isère

Monsieur Alain TUFFERY, DDE de l'Isère, Chef du service Prévention des risques

Madame Muriel RISTORI, DDE de l'Isère, Chef du service aménagement sud-est

Monsieur le Lieutenant-Colonel PHELEBON, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère

Monsieur Patrick GROS, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Saint-Martin d'Hères

Monsieur Nicolas GAUTHIER, Ingénieur sécurité, environnement, SOBEGAL Domène

#### Animation :

Lise TORQUET, secrétariat de la campagne, secrétaire déléguée du CIRIMI

L'organisation habituelle de la réunion a été repensée afin de présenter aux riverains l'avancement de la démarche d'élaboration du PPRT autour du site industriel de SOBEGAL.

Cette réunion publique s'est déroulée en deux parties bien distinctes :

L'une présentait la campagne régionale et les consignes à tenir en cas d'alerte, avec un temps pour les premières questions. L'autre partie, présentée conjointement par la DDE et la DRIRE, concernait la présentation de l'avancement du processus d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de SOBEGAL. Un film de 15 minutes sur le PPRT a permis de présenter la démarche générale. La réunion s'est terminée par les questions des riverains sur la partie PPRT.

#### Questions sur la partie campagne

##### A quoi sert le numéro vert ?

Il sert à écouter et à se familiariser avec le signal d'alerte et les consignes en cas d'urgence.

##### Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est-il mis à jour tous les ans ?

Oui, le PPMS doit être mis à jour tous les ans. Dans le cas de l'école maternelle de Domène, il reste des choses à développer et la mairie travaille sur le sujet.

##### Les consignes sont-elles mises en pratique ?

Oui, des exercices réguliers ont lieu 3 fois par an pour les exercices incendie et 2 fois par an pour le PPMS.



### **Aux abords de l'usine de nombreuses autres entreprises construites en structure légère existent : quelle est la prise en compte des effets domino ?**

La présence des entreprises riveraines est prise en compte dans les études de danger puis dans le cadre de l'élaboration du PPRT. Le règlement du plan pourra imposer des dispositions particulières vis à vis de ces entreprises.

### **Dans le cas de l'usine on parle d'effet toxique et d'effets de surpression. Quelle est l'utilité de la sirène dans le cas d'une explosion où les effets de surpression sont immédiats ?**

Dans le cas d'une explosion, celle-ci nécessite souvent un temps de mise en œuvre qui laisse le temps d'agir, par exemple pour l'accident de Feyzin, la nappe de gaz s'est enflammée 25 min après le début de la fuite.

### **En cas de rupture d'une canalisation de gaz que se passe-t-il ?**

L'industriel peut déclencher la sirène en mode réflexe et met en œuvre son plan d'urgence, le Plan d'Opération Interne (POI) qui lui permet de réagir très rapidement.

### **Comment se font les approvisionnement de gaz ? Lors de ces transports quels sont les risques ?**

Par transport routier uniquement à ce jour. Les risques sont ceux liés au transport de matières dangereuses (TMD) en général.

## **Questions sur la partie PPRT**

### **Les PPRT peuvent-ils préconiser l'expropriation des entreprises ?**

Pour l'instant, on en est à une phase d'étude bâtiment par bâtiment.

### **Dans le cas des zones de délaissement, pendant combien de temps s'exercera la possibilité de vente ?**

Actuellement, aucune limite de temps n'est définie. Ces zones correspondent aux zones en orange : on en est, pour l'instant, à une phase de calcul de prix.

Dans le cas des expropriations en zones rouges : il n'y a aucune maison concernée et la latitude est plus importante dans le cas des activités.

### **Quels seront les travaux imposés ?**

Pour le moment, il n'est pas possible de répondre à cette question précisément. Les meilleures solutions possibles pour renforcer le bâti sont recherchées. Des investigations complémentaires sont en cours. Concernant le financement, l'aide associée interviendra sous la forme de crédits d'impôts. Une réflexion est en cours pour examiner la possibilité d'aides complémentaires.

### **L'évaluation des risques est très théorique car elle ne prend pas en compte les TMD ! Les camions d'approvisionnement sont stockés à proximité de l'usine.**

Le TMD est un problème plus général mais l'entreprise essaye de faire le plus attention possible dans l'organisation de ses transports.

### **Comment sont associées les associations ?**

Elles sont contactées au fur et à mesure du développement des études, et elles participent notamment à travers le CLIC.

### **Que se passera-t-il dans le cas des maisons en location ?**

Le dispositif légal prévoit l'information officielle des locataires (ainsi d'ailleurs que des acquéreurs) sur les risques auxquels ils sont soumis, dès lors que le PPRT est prescrit.



### **Qui fixe les prix ?**

Les estimations sont réalisées par France Domaines.

### **Dans le cas des entreprises en zone orange, quels vont être les coûts des travaux ? Les délocalisations doivent elles être envisagées, car le montant de 10 % de la valeur vénale du bien sera très vite dépassé ? Est-ce que les entreprises sont consultées ?**

Des solutions particulières sont à envisager et définir au cas par cas avec les entreprises concernées, qui seront bien entendu associées aux réflexions.

### **Vu les coûts et le nombre d'emplois, n'est il pas plus simple de supprimer le site ?**

Cette solution n'a pas été étudiée à ce jour.

Département de l'Isère > BASSIN Y GRENOBLOIS

## Réunion publique d'Echirolles

**Date :** lundi 27 octobre 2008, 18h00

**Lieu :** Espace Estienne d'Orves

**Nombre de participants :** 40

**Durée :** 2h30

### Intervenants :

Monsieur Guy ROUYEYRE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire d'Echirolles

Monsieur Nicolas REGNY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, Préfecture de l'Isère

Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes

Madame Lise TORQUET, Secrétaire du CIRIMI – DRIRE Rhône-Alpes

Monsieur Alain TUFFERY, DDE, Chef du service Prévention des risques

Monsieur le Commandant ANSELLE, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère

Monsieur Jean-Bernard GHESQUIER, Inspecteur hygiène sécurité, inspection académique de l'Isère

Monsieur Serge PERUCCIO, Responsable Hygiène Sécurité Environnement, PERSTORP Pont de Claix

Monsieur Patrick POUCHOT, Responsable relations extérieures, PERSTORP Pont de Claix

Monsieur Pierre NOEL, Directeur ISOCHÉM Pont de Claix

Monsieur Jacques REVIL-SIGNORAT, Directeur de KINSITE à Vif

Monsieur Claude MARCHAL, Responsable Hygiène Sécurité Environnement ARKEMA, Jarrie

Monsieur Thierry GILLOT, Directeur CEZUS Jarrie

Monsieur Régis BECO, DRIRE Rhône-Alpes, inspecteur des installations classées

### Animation :

Lise TORQUET, secrétariat de la campagne, secrétaire déléguée du CIRIMI

### Pourquoi n'y a-t-il pas plus de monde présent à cette réunion ? Comment peut-on augmenter la mobilisation des gens ?

On ne peut pas obliger les gens à se déplacer. Les documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres, de nombreux outils sont à disposition, la campagne va se prolonger avec les conférences-débats dans les lycées et les collèges : l'information est disponible.

Un groupe de travail s'est penché sur la médiatisation de la campagne pour mieux mobiliser. Une zone test avec financement d'encarts dans la presse a été retenue.

La commune indique qu'elle dispose de 1000 agents qui représentent une capacité à pouvoir décliner le niveau d'information.

### L'information du citoyen est intéressante dans cette présentation mais extrêmement théorique. En effet les points pratiques sont inexistant, par exemple la fréquence de la radio n'est pas inscrite sur le magnet !

Il était impossible de personnaliser le magnet à chaque secteur mais les fréquences sont inscrites sur la brochure qui est à conserver.



### Dans le cas de l'école Joliot-Curie il n'y a pas de pièce isolée. Les parents ne sont pas rassurés en voyant les lieux ! Comment vont être gérés les enfants ?

### Par ailleurs, comment gérer le mouvement de panique avec les engorgements de circulation que l'on connaît sur la ville de Grenoble ?

Le problème de Joliot-Curie est connu et il fait partie d'un plan pluriannuel d'investissement, tout ne pouvant pas être réalisé en même temps sur la commune. L'objectif n'est pas de ne pas faire, mais de choisir des priorités d'action et d'agir. Les différents choix d'investissements seront décidés en accord avec le corps enseignant et les différents personnels de la commune. Un exercice PPMS aura lieu dans les écoles avec la participation de l'IRMA.

### Les CHSCT n'ont pas été cités. Les salariés ont-ils les moyens de réagir ? Est-ce que les entreprises font des investissements pour la sécurité des travailleurs ?

Les investissements concernent pour 20 à 30 % l'environnement et la sécurité.

Le CHSCT est associé aux décisions sur les investissements dans le domaine de la sécurité au travail.

### Quelle est la technicité d'un PPI ?

### Combien de spécialistes peuvent être mobilisés et en combien de temps par le préfet ?

### Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) expose une obligation d'information : la sirène fait-elle partie de ces obligations ?

### Les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) sont-ils opérationnels ?

### Pourquoi n'y a-t-il pas eu la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile ?

### Pourquoi les exercices ne reprennent pas des conditions réelles ?

La sirène de Pont de Claix ne couvre pas la totalité du territoire de la commune. C'est pourquoi la mairie a mis en

place un système d'automate d'appel à tous les habitants de la commune. Le DICRIM répond à l'obligation d'information imposée à la mairie. De plus des exercices impliquant les habitants sont prévus une fois par an dans le cadre du PCS (en 2006, le SDIS avait participé à l'exercice). SDIS : le déclenchement d'un PPI nécessite la mobilisation d'environ 100 personnes. Les équipes de pompiers comprennent des spécialistes du risque chimique et du risque radiologique. En tout, il y a environ 5400 sapeurs-pompiers en Isère. En cas d'alerte, les moyens sont mutualisés.

### La sirène PPI sonne tous les premiers mercredi du mois à 12h. Que se passe-t-il en cas d'incident à cette heure-ci ?

Le premier mercredi du mois, dans le cadre des tests mensuels, la sirène ne sonne qu'une seule fois. En cas d'accident avéré, le signal durerait beaucoup plus longtemps (3 fois 1min41s).

### Est-ce que les industriels sont tenus de financer le nettoyage de leur site ?

Oui les industriels doivent prévoir le financement de la remise en état du site en cas d'arrêt d'activité. Et ils sont tenus de déclarer la fin de leur activité.

### Quelle est la durée d'une mise à l'abri : demi-journée, journée, plus ?

Une mise à l'abri ne doit pas excéder les deux heures, l'intervention sur les sites étant immédiate. Si un confinement longue durée devait être mis en place, des consignes complémentaires seraient diffusées, notamment par la radio.

## Département de l'Isère > BASSIN Y GRENOBLOIS

### Réunion publique de Jarrie

**Date :** jeudi 13 novembre 2008, 20h00

**Lieu :** Salle Malraux, 1 montée des Clares

**Nombre de participants :** 100

**Durée :** 2h

#### Intervenants :

Monsieur Raphaël GUERERRO, Maire de Jarrie

Monsieur Michel ISSINDOU, Député de la circonscription

Monsieur Nicolas REGNY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture de l'Isère

Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes

Madame Lise TORQUET, Secrétaire du CIRIMI – DRIRE Rhône-Alpes

Monsieur Alain TUFFERY, DDE, Chef du service Prévention des Risques

Monsieur le Commandant Sylvain ARMAND, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère, adjoint au chef du groupement territorial de Saint Martin d'Hères

Monsieur Jean-Bernard GHESQUIER, Inspection académique

Madame Chantal DEGRENDELE, Directeur ARKEMA, Jarrie

Monsieur Thierry GILLOT, Directeur CEZUS, Jarrie

Monsieur Patrick POUCHOT, Responsable relations extérieures, PERSTORP Pont-de-Claix

Monsieur Pierre NOËL, Directeur ISOICHEM, Pont-de-Claix

Monsieur Jacques REVIL-SIGNORAT, Directeur KINSITE, Vif

Monsieur Régis BECQ, DRIRE Rhône-Alpes, inspecteur des installations classées

#### Animation :

Lise TORQUET, secrétariat de la campagne, secrétaire déléguée du CIRIMI

Monsieur Bernard LE RISBE, Maire adjoint de Jarrie



### Où en sont exactement les PPRT ? Quelles zones vont s'appliquer exactement et quelles sont les correspondances avec les anciennes zones ?

Les PPRT sont en cours de mise en place. Il ne sera pas possible de prescrire celui de Jarrie d'ici la fin du premier semestre 2009. Nous devrions avoir une idée du zonage d'ici fin 2009.

Le PPRT peut permettre un découpage en 4 zones : zone d'expropriation, zone de délaissement, zone de préemption et enfin zone de prescriptions légères.

Ce travail aura des conséquences non neutres sur le territoire et la collectivité avec la mise en place de conventions de financement tripartite des mesures ; la municipalité suit donc ce dossier avec attention.

L'ensemble de ces points sera bien entendu rapportés au cours d'une réunion publique ultérieure.

### **Quelle est la date exacte de fin d'étude du PPRT ? Faut-il prévoir un financement d'ici fin 2009 ?**

L'étude préliminaire devrait donner lieu à prescription durant le second semestre 2009 et nécessitera ensuite une période de 18 mois avant la mise en place pratique du PPRT.

Toutefois, le nombre de scénarios pris en compte est extrêmement important (70 pour l'unité Chlore/Soude d'ARKEMA) et leur traitement demande un temps conséquent. Monsieur le Maire précise que le préfet, en prévision de l'application du PPRT, a décidé de geler un certain nombre d'opérations dans les secteurs les plus probablement pris en compte par le PPRT.

### **Le PPRT est préoccupant car son adoption modifie profondément le Plan Local d'Urbanisme (PLU). De plus le risque TMD n'est pas vraiment abordé.**

Des études de danger ont été réalisées sur les canalisations de TMD. Toutefois, le dispositif PPRT n'est pas prévu à ce jour pour s'appliquer aux canalisations de transport.



### **Il est dommage que les protections liées au transport de matières dangereuses par canalisations soit à la charge des communes ! Les différentes canalisations et notamment la canalisation d'éthylène représentent des surfaces linéaires extrêmement importantes : existe-t-il des aides ?**

La prise en charge des coûts de protection est à négocier entre le transporteur et le porteur de projet. Des réunions sont prévues entre les différents transporteurs et les communes.

### **Dans le cas des PPRT, les industriels ont-ils des aides pour réaliser leurs études de danger ou pour les surcoûts liés aux PPRT ? Crainte de fermeture ou de délocalisation.**

L'obligation de mise à jour des études de danger incombe aux seuls exploitants (Directive Seveso).

L'objet des PPRT n'est pas de fermer les établissements.

Sur les 3 PPRT approuvés en France, il n'y a pas de fermeture prévue.

### **La communauté de communes du sud grenoblois a mis en place un système d'appel en masse (CEDRALIS) : reçoit-elle des aides pour faire fonctionner ce système ?**

La communauté ne reçoit pas de financement car cette opération constitue un plus et non une obligation. La Métro travaille sur un projet pour financer un système de ce type.

### **Dans le cas de POLIMERI, où en est la réhabilitation du site et notamment la pollution du sol ?**

On est dans le cas de la cessation d'une activité et donc logiquement de la réhabilitation du site et notamment des sols. La mairie de Champagnier insiste sur le fait que les sols sont réputés pollués et que l'étude de terrain et les sondages ne sont pas suffisants à l'heure actuelle. Elle a demandé une étude complémentaire.

Département de l'Isère &gt; BASSIN DE ROUSSILLON - SAINT CLAIR DU RHÔNE

## Réunion publique de Salaise-Sur-Sanne

**Date :** lundi 17 novembre 2008, 18h00

**Lieu :** Foyer Ambroise Croizat, rue du 11 Novembre

**Nombre de participants :** environ 300

**Durée :** 2h15

### Intervenants :

*Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de Vienne*

*Monsieur Jacky CROUAIL, Maire de Salaise-sur-Sanne*

*Monsieur Daniel RIGAUD, Conseiller général*

*Monsieur Gérard PERROTIN, Adjoint au Maire de Salaise-sur-Sanne*

*Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes*

*Madame Isabelle CHARPIN, Secrétaire général APORA – secrétariat de la campagne*

*Monsieur Christian BREUZAT, DDE*

*Madame le Lieutenant-Colonel Stéphanie DUCHET, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère, chef du groupement territorial de Vienne*

*Monsieur Alexandre MOUSSIÉ, Inspection académique, conseiller pédagogique*

*Madame Isabelle CORDIER, Directrice Rubis Stockage, Salaise-sur-Sanne*

*Monsieur Alain AUTHIER, Directeur NOVAPEX, Président du Comité HSE de la plateforme Roussillon-Les Roches*

*Monsieur Jean-Louis MARTIN, Directeur GIE OSIRIS (plate-forme chimique)*

*Monsieur André DUBOIS, Directeur des établissements ADISSEO, Salaise-sur-Sanne et Saint-Clair-du-Rhône*

*Monsieur Michel TROFIMOFF, Responsable HSE Bluestar Silicones, Roussillon*

*Monsieur Jacques GALLUCCI, Directeur Rhodia Opérations, Roussillon*

*Monsieur Jacques GARCIN, Directeur Engrais Sud Vienne, Salaise-sur-Sanne*

*Monsieur Jean-Noël ROZIER, Directeur Géodis BM, Salaise-sur-Sanne*

*Madame Christelle MARNET, DRIRE Rhône-Alpes, inspecteur des installations classées*

### Animation :

*Isabelle CHARPIN, secrétariat de la campagne, secrétaire général d'APORA*

**L'affluence à cette réunion s'explique par deux raisons principales :**

- **le secteur ayant été retenu comme zone test, le secrétariat de la campagne avait fait publier un encart publicitaire annonçant la réunion publique dans les pages locales du Dauphiné Libéré**
- **M. le maire avait choisi de mettre en œuvre son système d'appel en masse pour inviter la population à la réunion**



### Pourquoi TREDI n'est-il pas pris en compte ?

TREDI n'est pas une entreprise classée SEVESO et n'est donc pas soumise à obligation d'information. L'animatrice HSE de TREDI présente dans la salle précise que l'usine n'a rien à cacher et indique que le site peut-être visité sur demande des personnes intéressées.

### Quelles sont réellement les mesures de déplacement de l'habitat et de changement des zonages attendus avec la mise en place du PPRT ?

La réponse ne peut pas être apportée ce soir car le PPRT en est à sa phase de préparation (il sera prescrit prochainement) et ne permet donc pas encore de tirer des conclusions précises mais les informations seront diffusées dès que possible à l'ensemble de la population.

### Les quantités de produits dangereux pouvant être stockées sur les sites sont-elles illimitées ?

Non, les possibilités ne sont pas illimitées et sont très réglementées, notamment par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

### Pourquoi les centrales nucléaires ne sont-elles pas traitées ?

Il existe bien évidemment une série de plans, de mesures de sécurité et de surveillance équivalents pour les installations nucléaires mais ces activités ne sont pas contrôlées par les mêmes services. Ces installations font l'objet d'un PPI distinct du fait que la nature des risques est différente. Il existe en outre pour ces installations un Comité Local d'Information (CLI) spécifique, dont le président est présent.

### Quel est l'impact sanitaire du site et notamment son incidence sur le nombre de cancers ?

L'évolution du nombre de cancers est suivie dans le cadre du suivi environnemental global. Les résultats ont été communiqués lors d'une réunion sur ce sujet tenue à Salaise. Il n'a pas été relevé d'éléments particuliers à ce jour.

### Comment est relayée l'alerte dans les zones où la sirène n'est pas audible ?

Dans certaines zones, il peut exister des relais de la sirène. L'information peut également être relayée par des EMA (Ensembles Mobiles d'Alerte) et par le système d'appel en masse.

### Pourquoi les périmètres d'Adisseo et de Rhodia sont-ils différents alors que c'est le même produit en cause ?

Cela s'explique par la différence entre les quantités de produits stockés.

### Quelle est la formation des personnels des entreprises extérieures, qui interviennent par exemple sur la maintenance ? Comment vous assurez-vous que tout le monde est formé et comment est géré le turn-over dans ces entreprises ?

L'ensemble du personnel de ces entreprises doit être habilité et reçoit une formation complète.

Il y a un contrôle des accès sur la plateforme. De plus, des inspections et des audits ont lieu régulièrement sur le site.

### On constate que la population est bien informée mais qu'en est-il pour les salariés ? Où sont les CHSCT ? Pourquoi n'y a-t-il pas de CHSCT « agrégé » pour traiter de la problématique du risque majeur ?

C'est la responsabilité du directeur de l'établissement d'informer les salariés. Les documents de la campagne leur ont été fournis en nombre pour diffusion interne. Par ailleurs, c'est l'inspection du travail qui est compétente en ce qui concerne la sécurité des travailleurs. Il est rappelé l'existence du document unique qui doit prendre en compte les risques au poste de travail.

Concernant le rôle des CHSCT, leur pouvoir a été renforcé par la loi de 2003. Ils sont désormais très impliqués sur les thématiques qui concernent les risques au travail et les risques majeurs. Notamment, ils sont membres des CLIC. Sur la plateforme, il existe déjà un comité HSE et il est rappelé qu'une fois que le PPRT sera prescrit, un Comité Interentreprise de Sécurité et de Santé au Travail, regroupant des représentants des différents CHSCT, devra être mis en place.

### La campagne ne concerne pas toutes les communes. Cela peut poser un problème. Par exemple, dans ma classe, les élèves viennent de deux communes, l'une fait partie de la campagne mais pas l'autre. Ainsi, les élèves et les familles ne sont pas au même niveau d'information. Comment cela sera-t-il géré en cas d'alerte ?

Malheureusement on ne peut pas diffuser l'information partout mais le PPMS est aussi là pour sensibiliser à la notion de risque, relayer l'information et traiter ce cas particulier.

### Pourquoi le Maire qui réclame une sirène n'arrive pas à l'obtenir ?

Le Maire est prévenu par l'industriel directement via une ligne téléphonique sécurisée en cas d'accident.

### Comment les bateaux navigant sur le canal sont-ils alertés en cas de problème, notamment au passage des écluses ?

Le risque est pris en compte par la CNR (Compagnie Nationale



du Rhône) qui dispose d'un réseau spécifique d'information. Les industriels ont la possibilité de déclencher les feux de signalisation en cas d'alerte.

### Dans le cas d'un confinement de longue durée, quelles sont les procédures de ravitaillement prévues (nourriture, eau, etc.) ?

Le confinement est prévu pour durer sur des temps relativement courts, c'est-à-dire environ 2 heures. Mais dans le cadre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), la mairie a passé un certain nombre de conventions et notamment avec les supermarchés présents à proximité pour les produits de base dont l'eau. Une discussion est en cours avec l'un d'entre eux pour pouvoir organiser une mise à l'abri en cas d'alerte, et sonoriser le parking afin de pouvoir relayer l'alerte.

En cas de confinement, les pompiers sillonneront régulièrement les zones concernées, notamment pour contrôler l'évolution des teneurs en produits toxiques.

Enfin, le recensement des populations plus vulnérables est disponible au PCO (poste de commandement opérationnel). Un repérage communal a été fait en 2007.

### Le risque inondation, notamment par rupture de barrage, est-il pris en compte ?

Dans les scénarios de rupture du barrage de Vouglans, la commune de Salaise ne devrait pas être touchée (hormis la zone de la Platière). La plateforme ne se trouve pas dans la zone inondée.

### Existe-t-il une possibilité de diversifier le tissu industriel de la commune ?

La mairie a une forte volonté de diversification, mais elle n'est pas contre un développement de l'activité chimique à condition que celle-ci n'augmente pas les périmètres de danger. Sur ce principe, la possibilité d'accueillir de nouvelles installations dangereuses n'est pas exclue.

### Dans le cas des communes de la Loire, sous quelle autorité devons-nous nous placer dans le cas d'un exercice ou d'une alerte PPI ?

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) est le préfet du département de la commune concernée.

### Est-ce que tout est réellement mis en place pour assurer que l'éventualité d'un risque industriel est la plus faible possible ?

Oui, cependant, le risque 0 n'existe pas. Les installations nouvelles sont plus sûres que les anciennes. Les personnes présentes sont invitées à venir visiter les installations.

Département de l'Isère &gt; BASSIN NORD ISÈRE

## Réunion publique de Villefontaine

**Date :** mercredi 19 novembre 2008, 19h00

**Lieu :** Mairie de Villefontaine – salle des mariages

**Nombre de participants :** 20

**Durée :** 2h

### Intervenants :

Monsieur FEYSSAGUET, Maire de Villefontaine

Monsieur MEJEAN, Adjoint au Maire de Villefontaine, délégué aux risques

Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes

Madame Lise TORQUET, CIRIMI, DRIRE Rhône-Alpes

Monsieur le Capitaine ABEL-COINDOZ, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère

Madame GRANGE, Inspection académique

Monsieur Philippe GUICHARD, Responsable service Hygiène Sécurité Environnement, TOTAL Raffinerie de Feyzin et stockages annexes dont Saint-Quentin-Fallavier

Monsieur Rémy BENOIT, Directeur PCAS Bourgoin-Jallieu

Monsieur Jean-Pierre GILLIE, Directeur des opérations SIGMA-ALDRICH Saint-Quentin-Fallavier

Monsieur Alexandre BARBERO, Drire Rhône-ALpes, inspecteur des installations classées

### Animation :

Lise TORQUET, secrétariat de la campagne, secrétaire déléguée du CIRIMI

### L'acroléine présente-t-elle un risque cancérigène ?

Non. En revanche, c'est un produit très lacrymogène que l'on détecte immédiatement.

### Le temps d'intervention depuis Feyzin est de 40 min ; ce délai n'est-il pas un peu trop long ?

Ce délai concerne uniquement une arrivée des secours dans un deuxième temps ; la première intervention qui sera effectuée avec les moyens locaux est beaucoup plus rapide.

### Pourquoi a-t-on décidé d'installer les stockages annexes de la raffinerie ici ?

Le choix du lieu d'implantation est lié au trajet de la canalisation.

### Les pompiers ne sont pas suffisamment nombreux en temps normal alors que peuvent-ils faire en cas d'accident ? Disposent-ils du matériel adéquat ?

L'action est possible et efficace grâce à la mutualisation des moyens. De plus un partenariat est instauré avec les industriels pour favoriser les exercices et notamment la connaissance des installations.

### Que se passe-t-il pour le risque nucléaire ?

Le risque nucléaire n'est pas pris en compte dans cette campagne d'information. Néanmoins, les installations nucléaires sont soumises aux mêmes règles de sûreté, de contrôle et de planification des secours.

### Quel est l'ensemble des risques présents sur la commune ?

Une réunion de présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) devrait se tenir prochainement. Ces documents traitent l'ensemble des risques (naturels et technologiques) qui concernent la commune.

### Le risque d'attentat terroriste est-il pris en compte ?

En cas d'attaque terroriste, les effets correspondraient au rayon majorant. Mais tout est fait, en terme de sûreté, de contrôles des entrées/sorties, et d'habilitations pour éviter ce risque.

### Les PPMS sont-ils obligatoires dans tous les établissements scolaires ? L'obligation d'exercices réguliers est également très lourde. Vers qui les directeurs d'école peuvent-ils se tourner pour être assistés dans la mise en place de ces plans ?

Toutes les écoles qui sont situées sur une commune concernée par un risque majeur sont tenues de mettre en place un PPMS. Il doit être testé et faire l'objet d'un exercice au moins une fois par an.

L'assistance peut venir de plusieurs organismes ressources (IRMA, IFFO-RME... voir brochure envoyée aux chefs d'établissements scolaires) mais provient essentiellement de la hiérarchie habituelle de l'Education Nationale, via le correspondant risque majeur. Dans tous les cas, la responsabilité de la mise en place de ce plan reste du ressort du directeur d'école.

### Les TMD n'ont pas été évoqués : n'y a-t-il pas des solutions pour remplacer des camions ?

De nombreux transferts se font déjà par canalisations.

### Pouvez-vous préciser le risque de brûlures des poumons lié aux produits de PCAS ?

Le rayon autour de PCAS correspond à une ouverture brusque et soudaine du stockage principal, hypothèse très peu probable et majorante.

Le produit libéré peut effectivement créer des œdèmes internes.



Département de l'Isère > BASSIN Y GRENOBLOIS

## Réunion publique de Voreppe co-organisation avec Veurey-Voroize

**Date :** mardi 4 novembre 2008, 19h

**Lieu :** Mairie de Voreppe (salle des mariages)

**Nombre de participants :** 50

**Durée :** 2h10

### Intervenants :

*Monsieur Jean DUCHAMP, Maire de Voreppe*

*Monsieur Yves BALLUT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Veurey-Voroize*

*Monsieur David COSTE, Directeur de cabinet, Préfecture de l'Isère*

*Monsieur Jean-François GAUJOUR, Conseiller général, président du conseil d'administration du SDIS*

*Monsieur François MARTIN, Conseiller municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques*

*Monsieur Nicolas REGNY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture de l'Isère*

*Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions de l'Isère, DRIRE Rhône-Alpes*

*Madame Lise TORQUET, Secrétaire du CIRIMI – DRIRE Rhône-Alpes*

*Monsieur Alain TUFFERY, DDE, Chef du service Prévention des risques*

*Monsieur le Commandant MARCHANDEAU, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère*

*Monsieur Eric GILLES, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription Voiron 1M,*

*Monsieur Charles VIERNE, Directeur STEPAN EUROPE, Voreppe*

*Monsieur Stéphane RABUT, Directeur TITANOBEL, Veurey-Voroize*

*Monsieur Nicolas DENNI, DRIRE Rhône-Alpes, inspecteur des installations classées*

### Animation :

*Lise TORQUET, secrétariat de la campagne, secrétaire déléguée du CIRIMI*

**La réunion était précédée par la signature des conventions d'information réciproque industriels/maire, dont les modèles ont été proposés par le CIRIMI.**

**Les explosifs de TITANOBEL sont confinés dans une grotte : quels sont les risques possibles ?**

**Lors d'un accident que se passerait-il au niveau de la porte d'entrée ?**

Le risque est très limité car le stockage est un stockage dormant, de plus les emballages sont agréés au transport et donc très résistants.

Il ne devrait pas y avoir de conséquences majeures au niveau de la porte.

**Quel est l'accident qui génère le plus gros risque sur le site de STEPAN EUROPE ?**

C'est l'opération de distillation de l'anhydride maléique. La modélisation du phénomène est majorante à deux titres : le risque pris en compte est une rupture guillotine, et la modélisation considère que l'ensemble du produit est vaporisé et se disperse comme un gaz (alors qu'en réalité, une partie va cristalliser).

**Le risque venant de l'extérieur est-il pris en compte dans les études (attentats) ?**

Le risque 0 n'existe pas, mais il est mis en place une déclinaison du plan Vigipirate au niveau des sites industriels. Les services de gendarmerie sont particulièrement sensibilisés à ces risques. De plus au sein de l'entreprise il est mis en place un plan de sûreté et un contrôle des accès du site.

Les sapeurs-pompiers ont également une connaissance particulière des sites à risque.

**Existe-t-il un risque de faire effondrer la montagne ? Quel est l'intérêt de stocker autant d'explosifs ?**

Les calculs effectués permettent d'écarter l'éventualité de l'éboulement de la montagne. Les explosifs sont stockés pour éviter d'être en permanence sur les routes.

**Le stockage sous la montagne est une chose mais que se passe-t-il lors des transports ? Existe-t-il des trajets spécifiques ?**

Les trajets sont prévus à l'avance et discutés avec les autorités compétentes mais pour des raisons de sécurité, les différents circuits ne peuvent être annoncés.

**Comment est-il possible que l'on ait accepté cette installation (Stepan Europe) aussi près de la route et des habitations ?**

Le site existe depuis 1958. Il existait déjà, à l'époque, une petite zone industrielle et un projet de développement de la zone. Le développement de la zone industrielle est toujours d'actualité pour la Mairie.

**L'extension de l'usine est-elle possible au vu du droit à construire autour du site ? Que doit-on faire pour l'empêcher ?**

**Doit-on raser les maisons existantes ?**

**Pour vivre en toute sécurité, faut-il agrandir le périmètre de sûreté au vu de l'extension possible ?**

Seul un périmètre de 280 m est concerné par le scénario et les effets s'illustrent par une irritation des bronches et de la bouche. Il n'y a pas d'habitations actuellement dans la zone du périmètre PPI. En cas d'extension, ce serait au directeur de l'établissement de démontrer que les risques sont contenus à l'intérieur du périmètre existant.

**Quels effets doivent craindre les riverains exactement ?**

En cas d'accident majeur, les produits émis pourraient engendrer des effets de brûlures des bronches, qui ne sont pas susceptibles d'entraîner la mort des riverains. En effet, la zone des effets létaux ne sort que très partiellement du site et cette zone correspond à un événement tout à fait exceptionnel, calculé avec les hypothèses les plus défavorables.

**Vous nous parlez de zone de délaissement mais quelle est réellement la possibilité de vendre nos maisons ?  
La commune doit donner un avis sur l'extension de l'usine : l'avis de 4 communes était négatif et pourtant on se retrouve au final avec une usine et un PPRT : qui décide ?**

C'est le préfet qui décide au final, en fonction d'intérêts multiples. Il tient compte notamment du fait que la société humaine a besoin des activités économiques dans la vie quotidienne, mais aussi des actions de réduction des risques mises en place par l'exploitant et les pouvoirs publics.

**Lorsque l'on regarde le dossier on se rend compte que seulement 5 masques autonomes sont disponibles. Seulement une quinzaine de pompiers est là pour intervenir ! Nous avons donc porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Une pétition circule. Dans les brochures les choix sont surprenants ; par exemple CEZUS groupe AREVA est inscrit comme dangereux pour l'environnement et pas Stepan Europe ? Pourtant les produits des rubriques installations classées 1171, 1172 etc... sont dangereux pour les milieux aquatiques et sont mis en œuvre sur le site. Pourquoi ne sont-ils pas inscrits dans la brochure ?**

Les établissements utilisant de nombreux produits, il n'est pas possible de les citer tous. Seuls les principaux produits entraînant le classement SEVESO sont présentés. En outre, les produits des rubriques "installations classées" 1171, 1172 peuvent être très différents dans leur composition et donc générer des effets différents sur les êtres humains, qui seront à prendre en compte ou non en cas d'accident majeur.

**Les employés ont choisi de travailler sur le site mais nous on n'a pas choisi de vivre à côté de l'usine ; or la production et les risques ont été multipliés par 3 !**

La première préoccupation de l'industrie est la sécurité des employés et la sécurité des riverains. On constate de façon générale une augmentation du niveau de la sécurité sur les sites industriels. Ces deux notions sont traitées en parallèle avec la formation du personnel mais aussi la mise en place de plans de gestion de crise POI, PPI et de gestion des enjeux autour du site avec les PPRT.



**Dans le cadre du PPI, ne serait-il pas judicieux de mettre en place des panneaux de circulation reliés directement à des détecteurs de gaz pour bloquer les routes, notamment l'accès au chemin Jongking ?**

Les effets létaux sont très restreints à l'extérieur du site.

**On comprend ce qui se passe aujourd'hui mais que se passera-t-il demain ? On connaît depuis 75 une augmentation de la prise de conscience écologique et ainsi de la réglementation mais est-ce que cela suffira ?**

On travaille sur des probabilités d'occurrence déjà relativement faibles en-dessous de  $10^{-6}$  (1 chance sur 1 million).

**L'évolution actuelle de l'usine, avec l'abandon du projet de nouvel atelier, a-t-elle pour objectif de réduire les risques à la source ou d'augmenter les gains ?**

Le projet a été abandonné pour des questions de durée de procédure.

Départements du Rhône et de l'Isère > BASSIN RHÔNE-ISÈRE

### Réunion publique de Givors

**Date :** Jeudi 20 novembre 2008, 18h30

**Lieu :** Givors, Conservatoire de Musique

**Nombre de participants :** 20

**Durée :** 2h

**Intervenants :**

Monsieur Daniel DELABRE, Conseiller délégué de la ville de Givors

Monsieur Pierre GINDROZ, SIDPC/Préfecture 69

Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL

Monsieur Renald VOILLOT, DRIRE GS 69

Monsieur Jean-Pierre FORAY, DRIRE Rhône-Alpes GS 38

Monsieur Philippe CHARLEUX, Président Directeur Général TOTAL Additifs et Carburants Spéciaux

Monsieur Philippe MOY, Directeur NOVASEP FINORGA, Chasse-sur-Rhône

Monsieur Bruno FAVIER, Directeur SPMR et stockages pétroliers de Villette-de-Vienne

Monsieur Rémy VERDHELAN, TOTAL France Serpaize

Madame Aurélie ROY, DDE 69

Monsieur Christian BRENZER, DDE 38

Monsieur Laurent LOPEA, Education nationale (IEN, circonscription de Vienne 1)

Monsieur le Commandant FOURNIER, SDIS 38

Monsieur le Lieutenant Colonel Pascal GRANGE, SDIS 69

**Animation :**

Gérard BERNE, secrétaire délégué du SPIRAL/Secrétariat de la campagne

**Quelle est le rayon de dangerosité de Total ACS de Givors ?**

700 m pour le rayon PPI.

**Quels sont les actions menées sur les TMD ?**

Il a été mis en place dans la région Lyonnaise un plan de circulation routière pour les marchandises dangereuses. L'actualisation de ce document devrait comporter une extension de la zone concernée et notamment la prise en compte de la commune de Givors.

**Quels sont les risques associés au stockage souterrain de Tersanne de Gaz de France ?**

Le stockage de gaz est extrêmement profond et donc les risques associés aux capacités stockées sont relativement faibles, les risques concernent les têtes de puits avec risques de fuite de gaz, inflammation et explosion.

**Que se passe t-il au niveau des TMD ? Les citernes sont utilisées pour différents transports, quel est le risque lors des mélanges ?**

Les TMD sont très surveillés par toutes les autorités compétentes et en cas de problème on dispose de la CMIC (Cellule Mobile Intervention Chimique) et du protocole TRANSAID pour intervenir.



**Les industriels connaissent les réglementations mais ne les respectent pas toujours ; dernièrement sur le Rhône une pollution visuelle (des flocons blancs) a pu être observée : quelles en étaient la cause et la source ?**

Nous n'avons de réponse, aucune information n'est remontée sur ce phénomène auprès des personnes présentes (SDIS, SIDPC).

**Normalement il existe un PPI mais si les calculs sont bons il ne devrait plus y avoir d'incident alors quelle est l'efficacité des contrôles ?**

Le risque zéro n'existe pas, les industriels et les pouvoirs publics prennent des dispositions pour éviter qu'il y ait des incidents. Néanmoins, s'ils se produisent, les plans d'urgence POI puis PPI sont prévus pour y faire face et des exercices sont réalisés régulièrement. Pour ce qui concerne le contrôle des installations, la DRIRE effectue notamment des contrôles inopinés dans l'installation pour garantir l'efficacité des mesures prévues et imposées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

**Pourquoi aucune information sur les centrales nucléaires ? Il y a eu suffisamment d'incidents pour mériter une information, dont par exemple l'incident d'hier à Saint Vulbas.**

Les installations nucléaires font l'objet d'une information du public à part de celle des installations Seveso, sous l'égide de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire).

Département du Rhône &gt; BASSIN BAYER CROPSCIENCE LIMAS

**Réunion publique de Limas** en co-animation avec Villefranche-sur-Saône**Date :** 13 novembre 2008, 18h30**Lieu :** Limas, Salle des fêtes**Nombre de participants :** Près de 100**Durée :** 2h**Intervenants :***Monsieur Michel THIEN, Maire de Limas**Monsieur Bernard PERRUT, Député-Maire de Villefranche-sur-Saône**Monsieur Bernard GUERIN, Sous préfet de Villefranche-sur-Saône**Monsieur Olivier MANDON, Conseiller municipal de Villefranche-sur-Saône**Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL**Monsieur Patrick POQUET, Directeur du SIDPC/Préfecture**Monsieur Pierre GINDROZ, SIDPC/Préfecture**Monsieur Jean-François BOSSUAT, Chef du GS69/DRIRE**Monsieur Daniel BOUSQUET, Coordinateur Risques majeurs pour l'académie de Lyon/Education nationale**Monsieur le Capitaine BARRY, SDIS 69**Monsieur Noël BALLAY, Directeur du site BAYER CROPSCIENCE France de Villefranche***Animation :***Gérard BERNE, secrétariat de la campagne (secrétaire délégué du SPIRAL)***Où peut-on trouver les fréquences radio à écouter en cas d'alerte ?**

Sur les brochures distribuées à la population, les fréquences indiquées correspondent à celles entendues dans le bassin.

**Quel est l'impact de l'agriculture chimique sur l'écologie ?**

Pour l'exploitant de l'installation Seveso, l'agriculture a évolué depuis 20 ans. Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs s'orientent vers une agriculture raisonnée. Ils ne suivent plus à la lettre les doses qui étaient prescrites sur les étiquettes des produits. Bayer Cropscience a mis à disposition sur son site Internet un certain nombre de recommandations pour adapter les doses au contexte, à la période... Une année peut être différente d'une autre en terme de culture.

**Les propriétaires ont-ils l'obligation de fournir un état des risques via l'IAL (Information Acquéreurs Locataires) lors d'un bail ou d'une vente ?**

Le notaire doit signaler l'existence des risques dans les zones classées Seveso. Mais très peu de maisons sont concernées sur la commune de Limas.

**Vous informez sur le risque à la source, mais quels sont les conséquences des accidents ? Notamment le produit jaune retrouvé dans les jardins.**

Concernant le produit jaune, il s'agit de la pollinisation des cèdres qui n'a rien à voir avec un accident, il y a eu une analyse par un laboratoire indépendant.

Concernant la conséquences des accidents potentiels, il n'y a pas de risque majeur autour du site. Mais si un incendie se produisait, il y aurait des gênes comme des fumées. C'est pourquoi il est conseillé la mise à l'abri pour éviter ces gênes et d'autres désagréments comme des allergies chez certaines personnes par exemple.

**Un employé intérimaire ne risque t-il pas de provoquer un accident ?**

Les intérimaires sont préparés à leur poste au sujet de la maîtrise des risques par deux types d'accueils. Un accueil d'une demi-journée de sécurité avant le début du travail ; puis, il est pris en charge sur son poste de travail par un responsable qui va le guider et le former. Les intérimaires ne sont jamais en poste à des endroits sensibles. Il faut 6 mois de formation avant d'intégrer ce type de poste.

**En cas d'accident, à partir de quand prévenez-vous les autorités ?**

En théorie, les autorités sont prévenues en cas de déclenchement du POI. Mais si jamais il y avait un incident sans déclenchement de POI, les autorités seraient quand même prévenues soit immédiatement via un appel aux personnes d'astreinte, soit plus tard lors d'une inspection de la DRIRE par exemple.

De plus, il existe une charte initiée par le SPIRAL et que nous avons signée avec la mairie, qui prévoit que chaque fois qu'il y a un événement perceptible de l'extérieur, la mairie est prévenue.

**Même en pleine nuit, vous contactez la DRIRE ?**

L'astreinte de la DRIRE peut être prévenue en pleine nuit. C'est pourquoi il y a au sein de l'entreprise un cadre d'astreinte et un gardiennage 24h/24. De plus, le soir en semaine, il y a des salariés car l'usine fonctionne en 3 x 8.



### Pourquoi le périmètre a-t-il été réduit ?

Pour la DRIRE, la réduction du périmètre tient en une meilleure connaissance du risque, des enjeux et de leurs effets. La modélisation est meilleure et a permis une évolution des périmètres de danger.

### Pourquoi n'y a-t-il qu'une zone de danger aujourd'hui alors qu'avant il y en avait deux ?

Il s'agissait d'une ancienne approche. Aujourd'hui les zones sont graduées. Il y aura une zone pour la maîtrise de l'urbanisation et une zone d'intervention en cas d'accident qui est celle du PPI. Le nouveau calcul intègre la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux.

### Que pouvez-vous dire au sujet de l'accident qui s'est produit il y a quelques mois ?

Il s'agit de l'auto échauffement d'un produit en septembre 2006. 300 sacs se sont mis à chauffer en même temps. Le PPI a été déclenché à titre préventif. Cela n'a provoqué ni blessé, ni nuisance. Il s'agissait d'une matière première provenant du fournisseur. C'était un problème d'emballage du produit et aujourd'hui, le fournisseur a changé le type d'emballage.

**Réponse de M. Thien :** En tant que président du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) nous avons demandé un retour d'expérience à l'industriel. Un laboratoire a alors été missionné. Cela montre d'ailleurs le rôle et l'importance du CLIC. Une simulation grandeur nature a été faite et a permis de



constater l'ensemble des moyens qui peuvent être mis en œuvre.

Il appartient au maire de faire un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Celui-ci est toujours testé lors d'un exercice PPI. Le test porte notamment sur la façon dont la population peut être alertée et comment elle réagit, c'est important.

### Comment est-on sûr du fonctionnement des sirènes ?

Les sirènes sont testées tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois. Les sirènes qui ne fonctionnent pas sont signalées et sont alors réparées. En cas d'accident, il existe aussi d'autres moyens d'alerte tels que les EMA (Ensembles Mobiles d'Alerte) des pompiers.

### Quid des zones maraîchères en cas d'accident : comment sait-on qu'on ne doit pas consommer les légumes ?

C'est en référence à un événement qui s'est produit en 1996. Certes le risque zéro n'existe pas, mais aujourd'hui les systèmes de filtration ont été triplés et le risque reste limité. Mais dans un tel cas, l'industriel doit informer l'administration et la population.

Département du Rhône > BASSIN AGGLOMÉRATION LYONNAISE NORD

## Réunion publique de Neuville-sur-Saône

**Date :** Mercredi 29 octobre 2008, 18h30

**Lieu :** Espace culturel Jean Vilar (Place Charles de Gaulle)

**Nombre de participants :** environ 100

**Durée :** 2 heures

### Intervenants :

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER, Maire de Neuville-sur-Saône

Monsieur Paul LAFFLY, Conseiller Général

Monsieur Marc RODRIGUEZ, Maire-adjoint de Neuville-sur-Saône

Monsieur Michel REPELIN, Président du SPIRAL Risques

Monsieur Patrick POQUET, Chef du SIDPC, Préfecture du Rhône

Monsieur Jean-François BOSSUAT, Chef du GS69 (DRIRE)

Monsieur Bruno DEFRANCE, DDE

Monsieur ANDRES, PYRAGRIC INDUSTRIE, Rillieux-la-Pape

Monsieur Hervé LEBRUN, SANOFI AVENTIS, Neuville-sur-Saône

Monsieur Thierry COEZ, BASF AGRI-PRODUCTION, Genay

Monsieur Gabriel HAUTIER, COATEX, Genay

### Animation :

Gérard BERNE, secrétariat de la campagne (secrétaire délégué du SPIRAL)

### La sirène d'alerte est-elle vraiment audible dans toutes les écoles ?

C'est une vraie préoccupation, les sirènes sont testées régulièrement, tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois et il est certain que certaines d'entre elles sont obsolètes. Aujourd'hui, il y a une réflexion nationale sur ce sujet avec notamment la volonté de déclencher simultanément toutes les sirènes situées dans le périmètre de risque. Il y a aussi un travail pour mutualiser l'ensemble des moyens d'alerte disponibles (SMS, diffusion par panneaux d'information électronique communaux...). Dans tous les cas, si la sirène n'est pas audible sur une partie du périmètre PPI concerné, elle sera relayée par tous les moyens disponibles tels que les ensembles mobiles d'alerte (EMA), la radio...

### Qu'en est-il des problèmes liés à la circulation des matières dangereuses ?

Les TMD font l'objet d'une réglementation spécifique et des contrôles sont effectués. De plus, les services d'intervention sont entraînés à intervenir lors d'incidents ou d'accidents. Ensuite, dans les études de danger et d'impact des industriels,

il y a un volet sur l'approvisionnement des entreprises. Dans certains cas, les industriels changent leurs modes de transport pour un mode moins dangereux tel que la voie d'eau, le train, ou la canalisation. Enfin, il y a plusieurs contrôles qui sont effectués sur les moyens routiers. Il existe dans l'agglomération lyonnaise un plan qui régleme la circulation du transport des matières dangereuses par routes.

Ce plan a été proposé par le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise). La réglementation concerne la circulation de transit et de desserte interne. Elle restreint (plages d'horaires limitées pour la desserte) ou interdit la circulation de certains axes ou zones (pour le transit).

Aujourd'hui, ce plan est en cours d'actualisation au sein du SPIRAL TMD.

### **Ne faudrait-il pas faire un plan de mise en sûreté aussi pour les centres commerciaux ?**

Il est prévu dans les PPI que dès lors qu'un accident se produit, les grands magasins appliquent le principe de confinement. Cela a été testé lors d'un exercice de simulation à Neuville-sur-Saône avec le magasin GIFI. Certes, tous les grands magasins ne sont pas toujours au fait de ce principe. Toutefois, une réflexion est en cours avec la réalisation d'un PPI de zone pour pallier les problèmes de communication.



### **Comment est déterminé le périmètre de danger ? En effet, dès lors que le périmètre a diminué, un lycée a été construit dans l'ancien périmètre. Or, certains périmètres de danger ont augmenté...**

Il faut distinguer le périmètre PPI et le PPRT. Le PPI prend en compte le périmètre de danger maximum (c'est une approche déterministe), c'est un plan de gestion de l'accident si celui-ci survient, un outil de gestion de la crise. Le PPRT sera annexé au PLU. Il résulte d'une approche plus probabiliste ; c'est un plan de gestion de l'urbanisation autour des sites à risques majeurs : il fixe les possibilités et conditions d'urbanisation à l'intérieur de ces zones. Ce sont les nouvelles études de dangers qui déterminent ces périmètres avec des approches et des logiques différentes : il se peut donc que l'un augmente et l'autre diminue, ou vice et versa.



### **Plutôt que de maîtriser l'urbanisation, ne faudrait-il pas maîtriser l'industrialisation ? En effet, certaines habitations existaient avant la construction des établissements industriels ; or, des mesures d'urbanisation seront prises à l'encontre de ces habitations.**

De façon générale, l'industrialisation est maîtrisée. Les entreprises qui auront des projets d'extension ne pourront pas créer de nouveaux risques. Des servitudes seront imposées aux industriels avec possibilités de dédommagements.

Concernant l'urbanisation, il ne faut pas voir dans le périmètre PPRT, un périmètre d'expropriation, les mesures d'urbanisme y sont graduées : cela peut aller du renforcement des vitrages à l'expropriation, sachant que celle-ci n'est pas systématique.

### **Combien de pompiers sont présents réellement sur le site de SANOFI ?**

Il y a en permanence 3 pompiers chez SANOFI, plus 3 à 5 pompiers auxiliaires. C'est la même organisation tout le temps, de jour comme de nuit.

A noter une question sur le temps d'arrivée de la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique) basée dans une caserne de Lyon.

Département du Rhône > BASSIN AGGLOMÉRATION LYONNAISE OUEST SUD EST

### Réunion publique de Pierre-Bénite en co-animation avec La Mulatière

**Date :** 18 novembre 2008, 18h30

**Lieu :** Pierre-Bénite, Maison du peuple

**Nombre de participants :** 70 personnes

**Durée :** 2h10

**Intervenants :**

*Madame Mireille ELMALAN, Maire de Pierre-Bénite*

*Monsieur Guy BARRET, Maire de La Mulatière*

*Monsieur Michel REPELIN, Président du SPIRAL Risques*

*Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL*

*Monsieur Patrick POQUET, Directeur du SIDPC/Préfecture*

*Monsieur Jean-François BOSSUAT, Chef du GS69/DRIRE*

*Monsieur Denis FROMAGE, Directeur d'Arkema Pierre-Bénite*

*Monsieur Bruno DEFRANCE, DDE*

*Monsieur le Commandant DUARTE, SDIS*

*Monsieur Alain ZUCCA, Directeur de l'école Paul Eluard*

*Monsieur Olivier GUENA, Dr de l'Entrepôt Pétrolier de Lyon (7<sup>ème</sup>)*

*Monsieur Thierry VERNIER, Directeur du Dépôt Pétrolier de Lyon (7<sup>ème</sup>)*

*Monsieur René BON, Dr des Stockages Pétroliers du Rhône (7<sup>ème</sup>)*

*Monsieur Jean-Franck FRAOLINI, Directeur de Bluestar Silicones, Saint Fons*

*Monsieur Michel TROFIMOFF, Responsable HSE de Bluestar Silicones, Saint Fons*

*Madame Laurence OROZCO, Responsable HSE Arkema, Saint-Fons*

*Monsieur Patrick LORIEAU, Directeur de Rhodia Opérations, Saint-Fons Chimie*

*Monsieur Jean-Michel BERAL, Responsable HSE de Rhodia Opérations Saint-Fons Chimie*

*Monsieur Laurent DANION, Directeur ADG, Saint-Genis-Laval*

*Monsieur Stéphane BACLE, ADG, Saint-Genis-Laval*

**Animation :**

*Gérard BERNE, secrétariat de la campagne (secrétaire délégué du SPIRAL)*

#### Que doivent faire les personnes qui sont responsables d'ERP privés ?

Pour les ERP, une information a dû être faite, via la commune, avec la diffusion des affichettes.

À Pierre-Bénite, les responsables des ERP sont réunis une fois par an et des réponses à ce sujet sont apportées. De plus, les responsables ont eu au même titre que la population l'information avec le bulletin municipal ; les autres documents sont en cours de diffusion.

#### La sirène n'est pas audible par tous alors comment les établissements seront-ils alertés ?

En cas de déclenchement de PPI, les intervenants comme le maire, sont prévenus. Il leur appartient alors d'alerter les ERP. Les sirènes ont une portée limitée et aujourd'hui il y a une volonté du ministère de mutualiser les moyens d'alerte (sirènes



des établissements industriels, RNA : réseau national d'alerte, EMA : ensembles mobiles d'alerte, messages sur les panneaux à messages variables des autoroutes...). C'est à l'étude et le Rhône est choisi comme département pilote.

À Pierre-Bénite, il y aura un système téléphonique d'alerte et un manager des risques a été embauché.

En ce qui concerne le SDIS, tous les véhicules de commandement et les véhicules d'astreinte des pompiers sont équipés d'EMA.

#### Les CLIC et les commissions PPRT sont importants. Or depuis la réunion fondatrice du CLIC, il n'y a eu aucune réunion et le PPRT a été validé sans en informer ses membres ?

La réunion d'aujourd'hui a pour ordre du jour l'information sur les risques industriels majeurs de façon générale. La démarche PPRT est différente : il s'agit de graduer le risque autour des établissements industriels. Aujourd'hui nous sommes en début de démarche d'élaboration du PPRT. Le dispositif de communication et d'information va se mettre en marche. L'information sur les PPRT se fera après cette campagne.

Il y a un conseil municipal extraordinaire à Pierre Bénite qui doit se réunir le 20 novembre pour donner un avis sur les périmètres PPRT et lors duquel un débat sera possible. Le PPRT n'est pas encore prescrit.

#### Quid des affiches pour les immeubles de plus de 15 logements ?

La distribution des affichettes n'a pas encore été faite à Pierre-Bénite et aura lieu dans les grands immeubles, il y aura également des affichettes disponibles au service environnement de la mairie.

#### Les entreprises qui travaillent sur le site industriel sont-elles formées aux risques ?

Il y a une obligation pour les entreprises Seveso AS de la chimie d'habiliter les entreprises extérieures qui viennent travailler

habituellement sur les installations. Cela est réalisé par une tierce personne, avec un audit. De plus, le personnel extérieur doit personnellement suivre la formation aux risques chimiques demandée par l'UIC (Union des Industries Chimiques). Le personnel doit également suivre un accueil sécurité pour lui expliquer les risques. Il existe enfin un plan de prévention qui analyse les risques que peuvent générer les interventions sur les installations. Les entreprises sont aussi suivies lors de réunions comme celle du CHSCT. Avant d'entrer sur le site Arkema, chacun doit acquérir un passeport en visionnant un film, et en répondant à un questionnaire, ce qui sensibilise bien les nouveaux arrivants.

### Quid des entreprises qui utilisent des intérimaires ?

Il peut y avoir de 0 à 20% d'intérimaires et ils sont tous formés.

### Quels sont les moyens de secours et les délais d'intervention ?

Chaque entreprise a déjà une organisation interne et elles font toutes l'objet d'un exercice annuel avec le SDIS.

Au SDIS, il y a en départ immédiat 240 sapeurs pompiers professionnels sans compter les SPV (Sapeurs Pompiers Volontaires). Les délais sont liés au "plan de la couverture du risque". Dans le Rhône, l'intervention est rapide de façon générale. En moyenne, le délai peut être de 5 à 20 minutes pendant lesquelles jusqu'à 100 sapeurs-pompiers peuvent être acheminés sur un sinistre.

Au delà des moyens traditionnels, il y a des unités spécialisées en départ immédiat à Gerland et à Saint-Priest. Ces unités servent aux interventions sur des produits chimiques (CMIC).

### A quoi sert un pompier en cas de nuage toxique ?

Le PPI coordonne l'ensemble des intervenants dont les sapeurs pompiers. Ces derniers disposent de matériels pour intervenir dans des atmosphères toxiques. Les entreprises et les pompiers ont aussi des moyens comme des rideaux d'eau pour confiner un nuage toxique.

### Au sujet des infrastructures routières en bordure des entreprises Seveso, qu'en est-il de la sécurité sur ces voies ?

Il existe un système de gestion dynamique de la circulation sur l'A7 dans la vallée de la chimie. Des études sont en cours pour fluidifier la circulation et limiter les risques de bouchon.

La sécurité des axes sera un des sujets traités dans le PPRT. Un exercice a eu lieu il y a quelques mois à la raffinerie Total à Feyzin où la fermeture de l'autoroute a été testée avec succès. Par ailleurs, des périmètres de bouclage sont élaborés sur les infrastructures pour limiter les échanges.

Cette question sera un des enjeux du PPRT. 3 PPRT vont être réalisés pour la vallée de la chimie et ils seront réalisés ensemble pour assurer leur coordination.

### Que faire pour les TMD et les stations services ?

Au sein du groupe TMD du SPIRAL, un plan de circulation a été réalisé. Il prend en compte le transit et la desserte interne pour livrer les stations services. C'est le seul en France. Il est en cours d'actualisation. Ce plan fixe des contraintes et des obligations. Par ailleurs, les exploitants ont des obligations spécifiques à respecter pour les zones de stationnement et les gares de triage (notamment réaliser une étude de dangers EDD).

### Les personnes les plus exposées sont le personnel : y a-t-il un lieu de confinement pour le personnel et que se passe-t-il si le lieu de confinement explose ?



Il y a des salles de rassemblement sur le site qui sont équipées en audio pour tenir les personnes informées de la situation. Les salles de contrôles sont à étanchéité renforcée.

### Quelle est la vitesse de propagation d'un nuage toxique ?

On ne peut pas déterminer la vitesse car elle varie en fonction de différents facteurs (importance de la fuite, vent, pose de rideaux d'eau,...). L'évaluation est faite dans les EDD et il existe 150 scénarios aujourd'hui.

Le personnel dispose d'un masque en permanence, qui le protège le temps qu'il regagne la salle de rassemblement.

### Est-il prudent pour la population de s'équiper de masques ?

Non, car aujourd'hui il y a très peu de scénarios où le risque toxique sort du site. Il suffit d'appliquer les consignes de mise à l'abri.

Département du Rhône > BASSIN AGGLOMÉRATION LYONNAISE OUEST SUD EST

### Réunion publique de Saint-Fons en co-animation avec Corbas

**Date :** 26 novembre 2008, 18h

**Lieu :** Saint-Fons, Halle des fêtes

**Nombre de participants :** Environ 60 personnes

**Durée :** 2h30

**Intervenants :**

*Madame Christiane DEMONTES, Sénatrice Maire de Saint-Fons*

*Monsieur André WELSCH, Conseiller municipal de Corbas*

*Monsieur Daniel BOUSQUET, Education nationale/Coordinateur risques majeurs*

*Monsieur Patrick POQUET, Directeur du SIDPC/Préfecture*

*Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL*

*Monsieur Renald VOILLOT, DRIRE / GS 69*

*Monsieur Claude CHAVANNE, ARKEMA Saint-Fons*

*Monsieur Jean-Franck FRAOLINI, BLUESTAR SILICONES*

*Monsieur Philippe LORIEAU, RHODIA OPERATIONS Saint-Fons Chimie*

*Monsieur Patrick CLERET, RHODIA OPERATIONS Belle Etoile*

*Monsieur le Lieutenant-colonel GRANGE, SDIS*

*Monsieur Bruno DEFRANCE, DDE*

*Madame Laurence OROZCO, ARKEMA Saint-Fons*

*Monsieur Jean-Michel BERAL, RHODIA OPERATIONS Saint-Fons Chimie*

*Monsieur Philippe GUICHARD, TOTAL France Raffinerie de Feyzin*

*Monsieur Jean-Claude TANTARDINI, RHONE GAZ, Feyzin*

*Madame Béatrice COLIN, ARKEMA Pierre-Bénite*

*Madame Isabelle CORDIER, SOCIETE DU DEPOT de St-Priest*

*Monsieur Patrick SIEGER, ENTREPOT PETROLIER de Lyon (7<sup>ème</sup>)*

*Monsieur Thierry VERNIER, DEPOT PETROLIER de Lyon (7<sup>ème</sup>)*

**Animation :**

*Gérard BERNE, secrétariat de la campagne  
(secrétaire délégué du SPIRAL)*

**Y a-t-il un lien entre la sirène PPI et la sirène du RNA (Réseau National d'Alerte) ? Comment faire, alors qu'à Corbas la moitié de la population n'entend pas la sirène ?**

Chaque usine ou groupe d'usines a une sirène PPI. Aujourd'hui, il y a une volonté de développer les systèmes d'alerte et de les mutualiser.

**Quand aura lieu la prochaine réunion du CLIC ?**

Dans les prochains mois, il est nécessaire de consolider les études de danger avant la réunion.

Le retard est dû également à la période de réserve liée aux élections municipales de 2008.

**N'y a-t-il plus d'ammoniac à Saint-Fons ?**

Oui, depuis 2002. La sphère a été démantelée.

**J'ai lu dans le DICRIM de Feyzin que la rupture du barrage de Vouglans touche les industries. Quid pour les industriels ?**

Le PPI du barrage de Vouglans est en cours d'élaboration. Le risque de rupture du barrage de Vouglans est d'une probabilité très faible.

Les installations sont calculées pour résister aux séismes de référence. De plus, la vague liée à la rupture du barrage de Vouglans est lente et laisse le temps de s'organiser. Les installations devraient résister à une montée soudaine des eaux.

**Dans le film DVD, aucune notion du temps de confinement n'est précisée. Quel est-il ?**

En théorie le confinement ne doit pas durer plus de 2 heures selon le retour d'expérience d'un exercice PPMS. Ce délai est à prendre en compte dans la gestion d'une crise et aussi en amont pour mieux informer la population et les enseignants. Lors d'une crise, le délai doit être pris en compte : si on sait que la crise dure moins de 2 heures, on maintient le confinement sinon on évacue. Les industriels font régulièrement des exercices dont un par an avec le SDIS et un exercice PPI tous les 3 ans. Ces exercices permettent de mettre en évidence ces problèmes et de faire travailler tout le monde ensemble.

Dans les établissements scolaires, les directeurs d'école qui réalisent leurs PPMS savent que le confinement peut durer jusqu'à 2 heures. Il prévoient alors leur PPMS en fonction de ce délai notamment pour l'accès aux sanitaires, la réserve d'eau, la coupure d'énergie comme la ventilation...

**Quels sont les mesures de maîtrise des risques extérieurs comme l'autoroute ou les attentats ?**

Il y a des mesures effectives pour lutter contre les attentats de façon générale. Par ailleurs, chaque industriel communique à l'établissement voisin le risque qu'il pourrait lui causer et les parades prises pour les éviter.

Pour les routes, il existe des mesures de restrictions de la circulation (barrages et évacuation). Il existe aussi un plan de





circulation des TMD dans l'agglomération lyonnaise. Et enfin, des mesures seront prises dans le cadre de la démarche PPRT.

**Dans le cadre des exercices, la communication est testée entre l'usine, la préfecture et la mairie. Mais il faudrait faire des exercices avec les radios car c'est une faiblesse du dispositif. Par exemple, tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois, les radios pourraient faire une annonce test.**

Il existe une convention nationale entre l'Etat et les radios publiques. La capacité à mobiliser France Info a été testée lors d'un exercice : il s'agissait de faire passer un message sans décrochage local. Dans le Rhône, il n'y a pas de « France Bleu Rhône » comme dans l'Isère. Avec la presse, il est difficile de communiquer à froid sans scoop.

De manière générale, il n'est pas facile de communiquer à froid lors d'un exercice.

**Comment peut-on évacuer la population de Saint-Fons ?**

Il n'y a pas de raison d'évacuer la population puisque la consigne à suivre est la mise à l'abri. Néanmoins, en fonction de la durée des événements et de leur évolution, une évacuation partielle pourrait être organisée.

Il ne faut pas fuir mais se mettre à l'abri et écouter les consignes.

**Quand l'industrie fait des essais de sirènes PPI, existe-t-il une procédure pour prévenir les entreprises voisines ?**

C'est vrai qu'il y a eu un exercice où la sirène PPI a été déclenchée et les entreprises voisines n'ont pas été prévenues. Cela sera revu.

**Les entreprises voisines de la PIPS (Plateforme d'Intervention des Pompiers de Saint-Fons) mais non Seveso peuvent-elles en bénéficier ?**

Les pompiers de la PIPS n'arriveraient pas forcément les premiers sur les lieux, encore faudrait-il qu'ils soient informés. Pour qu'une entreprise fasse partie de la PIPS, il faut voir avec la plateforme les modalités d'adhésion.

**Qu'en est-il des trains de TMD qui stationnent dans la vallée de la chimie ?**

Les TMD (Transport de Matières Dangereuses) par train sont plus sûrs que les TMD par route. La gare de triage de Sibelin est soumise à une étude de dangers : elle va être réalisée par Réseau Ferré de France, et il y aura un PPI sur ce type de gare.

**Les conditions de circulation à Saint-Fons se dégradent et le périphérique est souvent bouché. Quel est le délai d'intervention des pompiers surtout si des curieux stationnaient sur la bande d'arrêt d'urgence pour regarder ce qui se passe à l'intérieur de l'usine ?**

Pour le SDIS, l'intervention est aussi rapide que possible et les industriels ont une organisation interne pour lutter contre les accidents en attendant les pompiers extérieurs. De plus, l'ensemble des moyens pour traiter un grand sinistre ne part pas uniquement du centre de Lyon. Les secours viendraient de différents endroits. Les pompiers finiront toujours par arriver, cela est testé en exercice et les dispositifs sont adaptés.

**Quand on est en voiture, que fait-on ?**

Pour les voitures qui sont dans le périmètre, il faut continuer sa route et pour les autres, elles seront bloquées par des barrages mis en place par toutes les autorités. Les automobilistes seront avertis par différents moyens. Certes les voitures sont de mieux en mieux isolées, mais pas aussi bien qu'une habitation.

Un exercice à la raffinerie a permis de tester la coupure de la circulation et tout s'est bien passé.

Département du Rhône > BASSIN AGGLOMÉRATION LYONNAISE OUEST SUD EST

### Réunion publique de Saint-Priest en co-animation avec Chassieu

**Date :** 19 novembre 2008, 18h

**Lieu :** Saint-Priest, Salle Mosaïque

**Nombre de participants :** Environ 120 personnes

**Durée :** 2h

#### Intervenants :

*Madame Martine DAVID, Maire de Saint-Priest*

*Madame Isabelle CHARPIN, APORA*

*Monsieur Gérard BERNE, Secrétaire délégué du SPIRAL*

*Monsieur Daniel BOUSQUET, Education nationale/Coordinateur risques majeurs*

*Monsieur Patrick POQUET, Directeur du SIDPC/Préfecture*

*Monsieur Renald VOILLOT, DRIRE / GS 69*

*Monsieur Johann LAMOUREUX, Brenntag Rhône-Alpes à Chassieu*

*Monsieur Philippe BRILLAUD, Créalis à Saint-Priest*

*Monsieur Eric BERTHIER, Dispagri à Chaponnay*

*Monsieur Ivan BREUILLOT, Gifrer Barbezat à Décines*

*Madame Isabelle CORDIER, Société du Dépôt de Saint-Priest (SDSP)*

*Monsieur Bruno DEFRANCE, DDE*

*Monsieur le Capitaine LUNEL, SDIS*

#### Animation :

*Gérard BERNE, secrétariat de la campagne (secrétaire délégué du SPIRAL)*

*Excusé : Alain DARLAY, Maire de Chassieu*



#### Au sujet de la politique de prévention, pourquoi ne pas interdire aux entreprises de s'implanter là où il y a des habitations ?

Aujourd'hui, en cas d'extension ou de création de nouveaux sites, si le phénomène dangereux est susceptible de toucher les habitations, ce n'est pas toléré. Les entreprises sont soumises à autorisation préfectorale et celle-ci peut être refusée aujourd'hui lorsque le risque peut sortir de l'entreprise et impacter des habitations.

Quand un industriel cherche une implantation, il cherche un site adapté. Les habitations se sont implantées autour des usines depuis les années 80.

#### Existe-t-il une veille régionale pour surveiller les risques en collaboration avec les industriels ?

Les entreprises sont surveillées par la DRIRE. Le nombre d'inspections des entreprises augmente. Par ailleurs, il existe une veille de tous les services de l'Etat, une astreinte 24h/24.

#### En cas d'accident, quelle garantie a la population par rapport aux assurances ?

La loi Bachelot prévoit un dispositif de catastrophe technologique sur le même principe que pour les catastrophes naturelles.

#### Quid de la nuisance liée à la circulation rapide des camions de transport ?

Réponse de Mme David : Les riverains peuvent effectivement subir des nuisances et ceci doit être pris en compte. Néanmoins, nous avons besoin d'activités économiques et industrielles, c'est pourquoi aujourd'hui il faut savoir vivre ensemble avec l'entreprise et les risques. C'est aussi pourquoi il y a des efforts de communication et de transparence à faire.

#### Des décrets liés à la loi Bachelot ne sont pas encore parus. Est-ce que ces outils prévus pour éloigner les habitations des usines vont être mis en place ?

Aujourd'hui le décret relatif au PPRT est adopté.

#### QUESTION À SDSP N'y a-t-il pas de risque majeur provoqué par les camions ?

Aujourd'hui la solution est satisfaisante pour tous. Les terrains sont acquis pour faire des parkings à l'intérieur du site SDSP. Un plan de circulation est prévu pour éviter les risques d'accidents.

Réponse de Mme David : Il n'y avait pas de dialogue il y a quelques années à ce sujet, or cela a changé et s'est amélioré. L'acquisition des terrains est en cours et la mairie souhaite que ce parking existe. La solution définitive est à venir.

#### Dans la brochure, on ne saisit pas la différence entre périmètre PPI et périmètre PPRT ?

Le PPRT est un outil de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques majeurs, avec une approche probabiliste ; il fixe les possibilités et conditions d'urbanisation à l'intérieur de ces zones, il s'impose au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) est un outil d'organisation des secours en cas d'accident, son périmètre est fixé avec une approche déterministe. Ce sont les nouvelles études de dangers qui déterminent ces périmètres avec des approches et des logiques différentes.

Le Grand Lyon a pris une délibération lors de la présentation des PPRT du secteur.

Aujourd'hui il y a une politique de diminution des risques, les zonages vont diminuer et toucheront de moins en moins les habitations. Toutefois les nuisances des camions ne vont pas diminuer.

### **Concernant la diminution du risque à la source, quels sont les moyens pour surveiller les stockages de produits dangereux ?**

La vétusté des installations est notamment prise en compte. Quand on arrête une activité, il y a une diminution du risque. Mais il y a d'autres moyens de diminuer le risque. Pour les sociétés de distribution c'est par exemple éviter les transvasements : le conditionnement se fait alors chez le producteur et non chez l'industriel.

### **Quid du risque nucléaire ?**

La campagne concerne les usines Seveso et non les INB (Installations Nucléaires de Base). Il y a une exception pour le Tricastin où la plate-forme comprend des installations Seveso et des INB. Les installations nucléaires font l'objet d'une information à part sous l'égide de l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire).

### **Quel est le meilleur lieu de confinement ?**

Le meilleur moyen de protection est la mise à l'abri en évitant les vitres pour éviter les éclats de verre. Il n'y a pas de différence entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage. Le mieux ce sont des pièces sans fenêtres pour éviter les débris de vitres.



### **La sirène correspond-elle à celle du n° vert et à celle des pompiers le premier mercredi du mois ?**

La sirène du premier mercredi du mois est la sirène du RNA et elle est identique depuis peu à la sirène PPI. Dès 2009, la volonté politique est de créer un système commun pour l'ensemble des sirènes et d'ajouter d'autres systèmes comme ceux des panneaux à messages variables. Les moyens d'alerte seront déclenchés en fonction des périmètres de risque.

C'est un projet et le Rhône sera un département pilote.

### **Qui a réalisé les études de danger et qui a fait les tierces expertises ?**

C'est en général l'entreprise qui réalise les EDD. Elles sont ensuite validées par la DRIRE.

Les EDD sont réalisées et révisées tous les 5 ans. La DRIRE examine les EDD et demande aux industriels dans certains cas de réaliser une tierce expertise par un organisme extérieur. Pour les 24 établissements Seveso seuil haut du Rhône, il y a 120 EDD. C'est fonction du nombre d'ateliers.

Pour SDSP et d'autres entreprises présentes, l'EDD a été revue en 2007. C'est une société extérieure qui l'a faite en coordination avec les services de l'entreprise.

### **Qu'en est-il de l'entreprise Merial qui peut provoquer des contaminations biologiques ?**

Ces établissements sont aussi soumis à des contrôles mais ne sont pas classés Seveso. Ils ne font pas l'objet de PPI, ni d'une campagne d'information du public.

Pour les laboratoires à risque hautement pathogène, il y aura un PPI dès la publication de l'arrêté correspondant.

### **Pourquoi la campagne d'information n'est pas relayée par France 3, notamment le son de la sirène et de façon régulière dans l'année ?**

Pour entendre la sirène, un n° vert est à votre disposition. La campagne est réalisée tous les 5 ans et c'est un bon rythme. Il permet de ni trop inquiéter, ni trop banaliser. Les relais d'opinion permettent également de perpétuer ces informations.

### **Remarque générale de la commune de Saint Priest :**

Il y a un amalgame entre risques industriels et transport de matières dangereuses car il y a des entreprises Seveso et 2 plates-formes multimodales. Les TMD sont liés à ces deux types d'activité. Pourquoi ne pas développer ces deux risques dans la prochaine campagne ?

Département de la Savoie > BASSIN DE CHIGNIN

## Réunion publique de Chignin

**Date :** vendredi 28 novembre 2008

**Lieu :** Salle du Clos Dénarié

**Nombre de participants :** environ 100

**Durée :** 2h

### Intervenants :

*Monsieur Michel RAVIER, Maire de CHIGNIN*

*Monsieur François MANGIN-LECREULX, Directeur de cabinet, préfecture de la Savoie*

*Messieurs Emmanuel EFFANTIN et Jean-Bernard KLOTZBIER, SID-PC*

*Monsieur Jean-Pierre FORAY, Chef du groupe de subdivisions des Deux Savoie, DRIRE Rhône-Alpes*

*Madame Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, Inspectrice des installations classées, DRIRE Rhône-Alpes, groupe de subdivisions de la Savoie*

*Monsieur Antoine STOZICKY, DDE*

*Monsieur le Commandant PEYRESSATRE, Service Départemental d'Incendie et de Secours de Savoie*

*Monsieur Stephen GAULON, Directeur et Guillaume FISCH, EPC (Entrepôt Pétrolier de Chignin)*

*Un représentant de l'inspection académique*

La réunion avait pour objectif principal de présenter aux riverains l'avancement de la démarche d'élaboration du PPRT autour du site industriel EPC.

Cette réunion publique s'est déroulée en deux parties bien distinctes :

L'une présentait, dans le cadre de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs, les consignes à tenir en cas d'alerte, avec un temps d'échange pour les premières questions. L'autre partie, présentée conjointement par la DDE et la DRIRE, concernait la présentation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de EPC. Cette seconde partie a été introduite par le film d'une quinzaine de minutes sur les PPRT produit par l'Ineris. Il a permis de présenter la démarche générale.

### Questions sur la partie campagne

#### Au Sud de la commune la sirène est-elle audible ? Et les personnes concernées connaissent-elles sa signification ?

En plus de la sirène il existe des EMA (Ensembles Mobiles d'Alerte). Cette campagne d'information a pour but de rappeler aux habitants les consignes à appliquer. Les consignes sont rappelées sur le magnet.

#### Quels sont les critères de définition du périmètre d'information? La population ? La densité ? Le danger ?

Le périmètre correspond à la modélisation des effets du phénomène dangereux de plus grande ampleur étudié dans l'étude de danger. Le rayon du cercle est de 800 m et correspond au phénomène de pressurisation lente du contenu du bac.

#### Quel est la probabilité de ce risque ?

Le phénomène dimensionnant est très peu probable.

#### Êtes vous sûre que tous les phénomènes possibles ont déjà été prévus ?

L'étude de danger a cherché à identifier tous les phénomènes possibles de façon exhaustive mais ce travail est un travail continu mis à jour très régulièrement avec l'avancement des connaissances.

#### Êtes vous en mesure de dire que le risque est le plus faible possible à l'heure actuelle ?

Au vu de l'état actuel des connaissances, l'étude de dangers a permis de recenser les mesures de maîtrise des risques qui permettent de réduire de manière importante les risques. L'exploitant a également présenté un calendrier de travaux pour supprimer un phénomène dangereux.

#### Quand on parle d'incendie, d'explosion, etc. quels sont les secteurs touchés précisément ?

Cette réponse sera apportée dans la seconde partie de la réunion sur les PPRT.

#### L'assureur rentre-t-il dans cette synergie de travail ?

Les assureurs évaluent les sites et ont un devoir de conseil auprès des riverains et de l'industriel.

#### Que se passe-t-il au niveau individuel pour les assurances ?

Nous n'avons pas de réponse à apporter pour le moment.

#### Dans les études de danger y a-t-il une évaluation des coûts des dommages ? Ou au minimum un ordre de grandeur ?

Ce point ne figure pas dans les études de dangers. En revanche, la réglementation le prévoit dans le cadre de la procédure d'élaboration des PPRT.

### Questions sur les PPRT

#### Quels sont les risques précisément ?

Renvoi et explication à partir du tableau qui présente l'ensemble des phénomènes dangereux pris en compte dans la mise en place du PPRT.

#### Que signifie Boil Over ?

C'est un phénomène qui peut se produire quand il y a présence d'un film d'eau dans un réservoir d'hydrocarbure et que celui-ci est chauffé par un incendie ; la vaporisation brutale peut provoquer une boule de feu de par la projection du carburant enflammé.

#### La fermeture du dépôt pétrolier ne serait-elle pas une solution plus simple et moins coûteuse ?

Cette solution n'est pas envisagée.

**Enquête de perception de  
la campagne 2008 d'information du public  
sur les risques industriels majeurs  
en Rhône-Alpes**

Extrait de l'enquête réalisée par Enov Research  
en juin 2009

*(enquête disponible dans sa totalité sur [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com))*



## - 1 - Les préoccupations environnementales

### 1-1 Les préoccupations sur l'environnement

**Q. Parmi les problèmes suivants, quel est celui que vous trouvez le plus préoccupant près de chez vous ? Et ensuite ?**



La pollution de l'air reste la première préoccupation sur l'environnement. Sur l'ensemble des 19 bassins à risque de la région Rhône-Alpes, la pollution de l'air est le problème lié à l'environnement qui suscite le plus d'inquiétude (plus d'un habitant sur deux le classe en tête de leurs préoccupations parmi une liste de huit problèmes).

Un niveau d'inquiétude stable sur les risques industriels. Il est intéressant de constater que les risques industriels sont maintenant la deuxième source d'inquiétude des populations de ces bassins de Rhône-Alpes, devant le bruit. Par rapport à l'enquête réalisée en 2005, on constate qu'il s'agit davantage d'une diminution des préoccupations liées au bruit, alors que le niveau d'inquiétude sur risques industriels reste stable (à périmètre géographique commun entre les enquêtes de 2005 et de 2009). Les préoccupations sur les risques industriels augmentent avec le

niveau de diplôme (42% chez les bac+3 et plus), et sont davantage citées par les cadres et professions intermédiaires (45%). La progression du niveau d'inquiétude sur la pollution des eaux de rivière paraît l'évolution la plus marquante, mais la suppression de l'item « qualité de l'eau potable » présent en 2005 a pu modifier la distribution des réponses.

### 1-2 Les préoccupations sur l'environnement en fonction du bassin

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Pollution de l'air	28%	28%	44%	47%	56%	38%	45%	64%	48%	59%	48%	47%
Risques d'accidents industriels	54%	26%	27%	47%	35%	26%	34%	30%	48%	21%	16%	30%
Bruit	32%	14%	21%	11%	25%	20%	25%	28%	18%	37%	30%	19%
Pollution des eaux de rivières	9%	34%	21%	24%	17%	26%	19%	16%	20%	26%	22%	23%
Déchets industriels et ménagers	10%	23%	18%	15%	16%	19%	10%	18%	9%	18%	22%	10%
Pollution des sols	12%	18%	13%	19%	15%	17%	14%	9%	15%	7%	15%	14%
Transport des matières dangereuses	21%	11%	15%	12%	7%	7%	18%	9%	10%	4%	10%	11%
Risques naturels	8%	8%	11%	6%	10%	28%	8%	5%	17%	10%	5%	12%
Autre	-	4%	1%	0%	1%	1%	-	2%	2%	-	0%	2%
Resp. nr	0%	7%	8%	2%	5%	5%	4%	3%	1%	1%	6%	6%

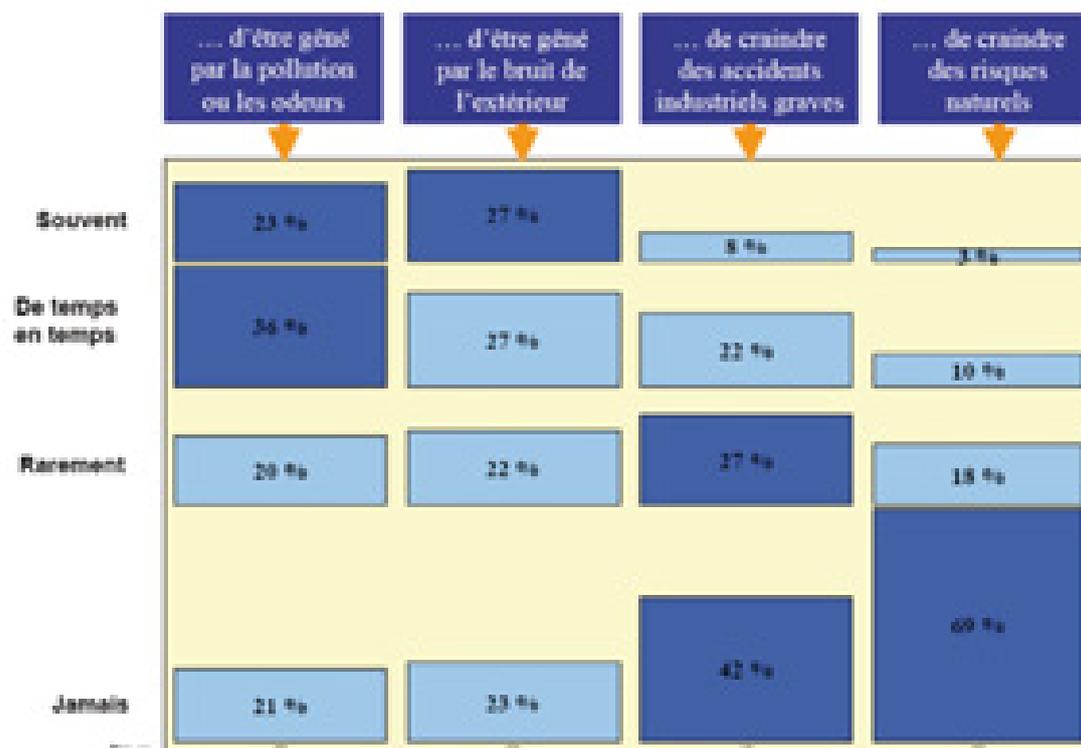
### 1-3 Les évolutions des préoccupations sur l'environnement - à périmètre commun (\*) entre les enquêtes de 2005 et 2009 -

Total réponses	Enquête 2004	Enquête 2009 (*)	Ecart en points
La pollution de l'air	52%	58%	+ 6 pts
Les risques d'accidents industriels	33%	33%	-
Le bruit	35%	25%	- 10 pts
La pollution des eaux de rivières	7%	18%	+ 11 pts
Les déchets industriels et ménagers	19%	17%	- 2 pts
La qualité de l'eau potable	17%	nm	nm
La pollution des sols	nm	13%	nm
Le transport des matières dangereuses	9%	9%	-
Les risques naturels	10%	7%	- 3 pts
Autre	0%	1%	+ 1 pts
Sup. sr	13%	3%	- 10 pts

(\*) à périmètre commun (CI, méthodologie d'enquête)

### 1-4 Les nuisances environnementales et perception des risques au quotidien

Q. Lorsque vous êtes chez vous, vous arrive-t-il...



### 1-5 Les évolutions enregistrées sur la perception des nuisances (à périmètre commun entre les 2 enquêtes)

		Enquête 2004	Enquête 2009 (*)	Ecart en points
d'être gêné par la pollution de l'air	% souvent = de temps en temps	52%	60%	+ 7 pts
	% souvent	21%	24%	+ 3 pts
d'être gêné par le bruit	% souvent = de temps en temps	58%	55%	- 3 pts
	% souvent	29%	27%	- 2 pts
de craindre des risques importants d'accident industriel grave	% souvent = de temps en temps	23%	32%	+ 9 pts
	% souvent	6%	9%	+ 3 pts

### 1-6 Les nuisances environnementales et la perception des risques en fonction du bassin

Q. Lorsque vous êtes chez vous, vous arrive-t-il...

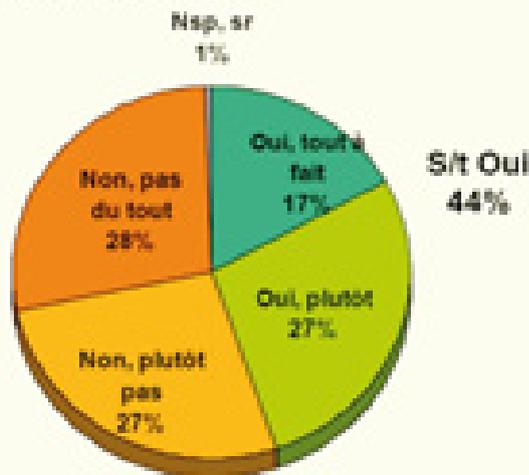
% "souvent" = "de temps en temps"	Colonne	Basin de la Région lyonnaise de l'Est	Basin de la Région lyonnaise de l'Ouest	Basin de la Région lyonnaise du Centre	Basin de la Région lyonnaise du Nord	Basin de la Région lyonnaise du Sud	Basin de la Région lyonnaise de l'Est	Basin de la Région lyonnaise de l'Ouest	Basin de la Région lyonnaise du Centre	Basin de la Région lyonnaise du Nord	Basin de la Région lyonnaise du Sud	Basin de la Région lyonnaise de l'Est	Basin de la Région lyonnaise de l'Ouest	Basin de la Région lyonnaise du Centre	Basin de la Région lyonnaise du Nord	Basin de la Région lyonnaise du Sud
d'être gêné par la pollution de l'air	36%	45%	49%	59%	61%	42%	60%	61%	51%	53%	43%	45%				
d'être gêné par le bruit	68%	31%	45%	33%	58%	41%	59%	57%	49%	59%	53%	37%				
de craindre des accidents industriels	35%	20%	30%	43%	28%	23%	20%	32%	36%	26%	18%	29%				
de craindre des risques naturels	8%	10%	15%	10%	15%	20%	20%	10%	18%	9%	10%	21%				

## - 2 - Information et connaissance sur les risques industriels

### 2-1 Le sentiment d'être sur une zone particulièrement exposée à des risques d'accidents industriels

#### Une minorité des habitants estime être plus exposée qu'ailleurs à des risques d'accident industriel

Q4. Vous personnellement, estimez-vous être plus exposé qu'ailleurs à des risques d'accident industriel grave ?



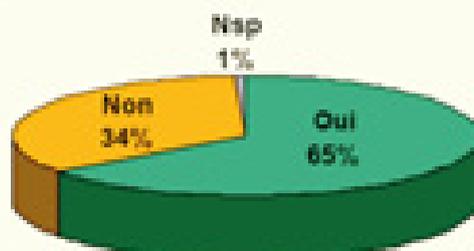
Sur l'ensemble des 19 bassins à risque de la région Rhône-Alpes, 44% des habitants considèrent être plus exposés qu'ailleurs à des risques d'accident industriel, contre 55% qui estiment le contraire. Sur le périmètre commun aux deux campagnes d'information 2004 et 2008, on ne constate pas d'évolution nette des résultats (47% de « oui » en 2009 contre 43% en 2004). La perception d'être plus exposée qu'ailleurs est cependant plus forte pour les populations qui résident dans les bassins « Cotière » (61%),

« Roussillon Saint Clair du Rhône » (65%) et « Lyon Nord » (59%). Elle est en revanche très faible sur les bassins « Stockages souterrains de l'Ain » (22%) et « Haute-Savoie » (18%). Elle est également plus importante chez les cadres et professions intermédiaires (58%), les personnes les plus diplômées (56% pour les Bac+3 et plus) et ceux résidant dans leur commune depuis plus de cinq ans.

### 2-2 La connaissance des risques d'accident industriel grave

#### 2/3 des habitants savent qu'ils habitent dans une commune à risque industriel

Q4. Savez-vous que vous habitez dans une commune présentant des risques d'accident industriel grave ?

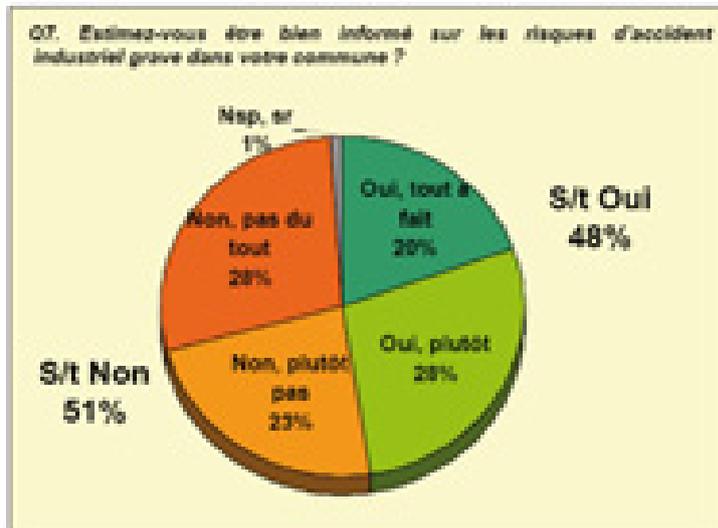


Sur l'ensemble des 19 bassins à risque de la région Rhône-Alpes, 65% des habitants déclarent savoir qu'ils habitent dans une commune présentant des risques industriels. Ce degré de connaissance est très hétérogène en fonction des bassins : il est beaucoup plus important dans les bassins « Cotière » (84%), « Roussillon Saint Clair du Rhône » (83%) et « Lyon

Nord » (78%). Il est à l'inverse particulièrement faible sur le bassin de la Haute-Savoie. Il est également plus important chez les cadres et professions intermédiaires (76%), les personnes les plus diplômées (75% pour les Bac+3 et plus) et ceux résidant dans leur commune depuis plus de cinq ans.

## 2-3 L'information sur les risques d'accident industriel grave

### Un niveau d'information sur les risques industriels qui progresse de manière importante

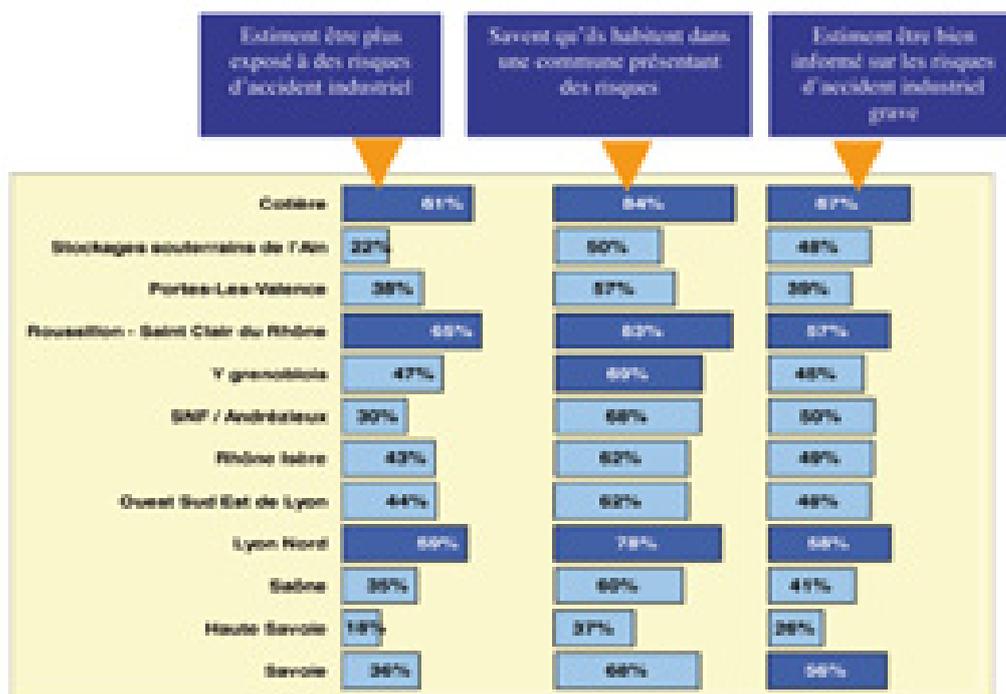


Près d'une moitié des habitants des bassins à risque de la région Rhône-Alpes se sentent suffisamment informés sur les risques industriels dans leur commune. Ce résultat en apparence décevant constitue au contraire une **amélioration sensible du niveau d'information** des populations. En effet, sur le périmètre commun aux deux campagnes d'information 2004 et 2008, 32% des habitants considéraient être bien informés en 2005, contre 48% aujourd'hui (soit un écart

de + 16 points). Ce gain est très probablement à mettre au crédit de la campagne d'information, 68% des personnes ayant vu la campagne se sentant bien informés, contre 26% pour ceux ne l'ayant pas vu. Les personnes de 50 ans et plus sont celles qui estiment être le mieux informées, à l'inverse des moins de 35 ans.

La perception d'être mieux informé est plus forte pour les populations qui résident dans les bassins = Cotière = (67%), =Roussillon Saint Clair du Rhône = (57%) et = Lyon Nord = (58%). Elle est en revanche très faible sur le bassin = Haute-Savoie (26%) et dans une moindre mesure sur le bassin = Portes-les-Valence = (39%).

## 2-4 La connaissance des risques en fonction du bassin

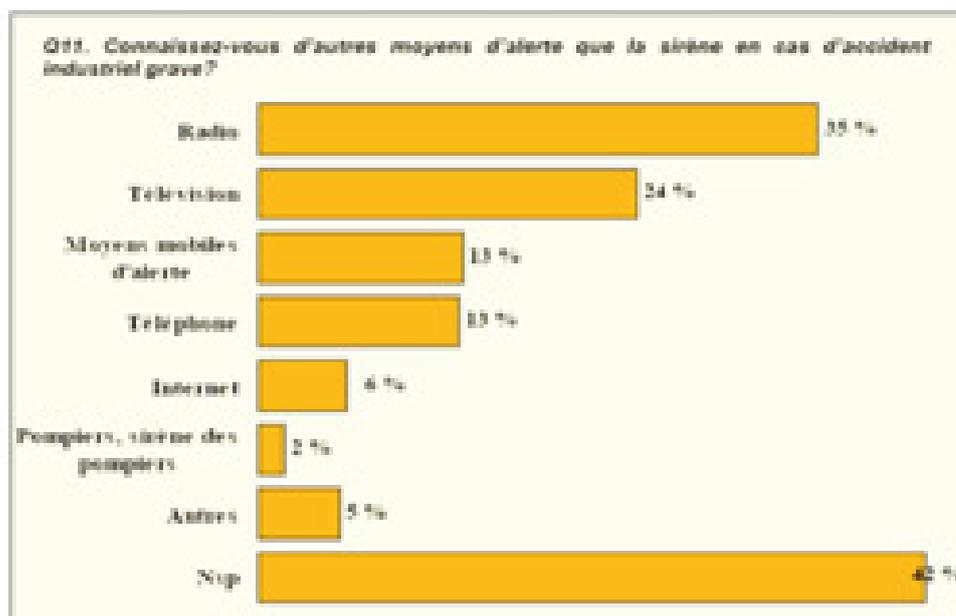


## 2-5 La connaissance de la sirène

Q. Je vais vous faire entendre une sirène. Quand cette sirène retentit 5 minutes, qu'indique t-elle selon vous ? (Réponses spontanées)

	ENSEMBLE
Base	2347
S/total "bonnes réponses" dont ...	52%
... accident industriel vient de se produire = alerte SEVESO	39%
... accident chimique, fuite de gaz, produits chimiques toxiques	6%
... danger de pollution	3%
... rester chez soi, se calfeutrer, écouter la radio	3%
... catastrophe naturelle	2%
Alerte, danger, problème, accident (sans précision)	18%
Feu, incendie (sans précision)	9%
Les pompiers, alerte pompiers	4%
Essai de sirène tous les mois	2%
Guerre, attentats, ...	1%
Accident de la route	1%
Autres	5%
Nsp, nr	15%

## 2-6 Connaissance d'autres moyens d'alerte en cas d'accident



### 2-7 Les évolutions enregistrées sur l'information et la connaissance des risques industriels (à périmètre commun entre les 2 enquêtes)

	Enquête 2004	Enquête 2009 (*)	Ecart en points
Perception d'être plus exposé qu'ailleurs	43%	47%	+ 4 pts
S'estiment bien informés	32%	48%	+ 16 pts
Connaissance de la sirène d'alerte	46%	52%	+ 6 pts

### 2-8 Conduites à tenir en cas d'accident industriel grave

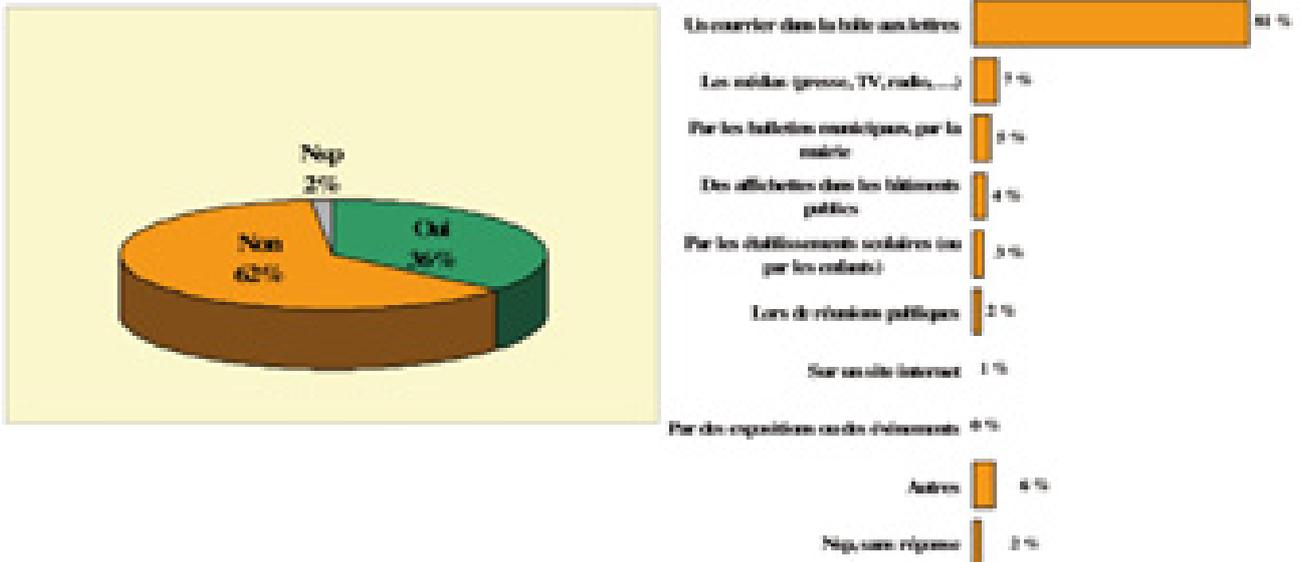
**Q. La sirène que nous avons entendue tout à l'heure peut retentir quand un accident industriel grave vient de se produire. La sirène retentit, pouvez-vous me dire ce qu'il faut faire dans ces cas là, les conduites à tenir ?**

	ENSEMBLE
Base	247
Se protéger, se calfeutrer, s'éloigner des fenêtres	58%
Se mettre à l'abri	57%
Écouter la radio	32%
Prendre sa voiture pour s'éloigner de la commune	5%
Téléphoner pour vous informer	4%
Attendre de nouvelles instructions, attendre .... attendre la 2ème sirène, attendre les secours	4%
Arrêter de fumer, éviter les flammes et les étincelles	3%
Allumer la TV, s'informer (hors téléphone, radio)	3%
Aller chercher ses enfants à l'école	2%

	ENSEMBLE
Base	247
Aller voir ce qui se passe dehors, à la fenêtre, aller dans la rue	2%
Avertir les secours, les pompiers, le 18	2%
Téléphoner pour prévenir sa famille, ses amis, ses voisins...	1%
Ne pas téléphoner	1%
Protection individuelle (comprimés d'iode, masques, mouchoirs)	1%
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, laisser ses enfants à l'école	1%
Aller aider les services de secours	1%
Autres	2%
Non, sans réponse	10%

### - 3 - Souvenir de la campagne d'information

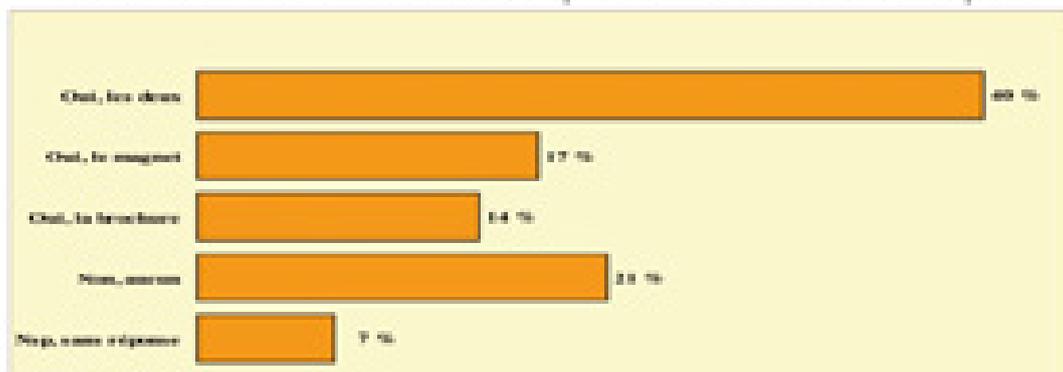
#### 3-1 Souvenir de la campagne d'information de 2008 sur les risques industriels majeurs



#### 3-2 Souvenir et lecture de la documentation sur les risques industriels majeurs par bassin et par département

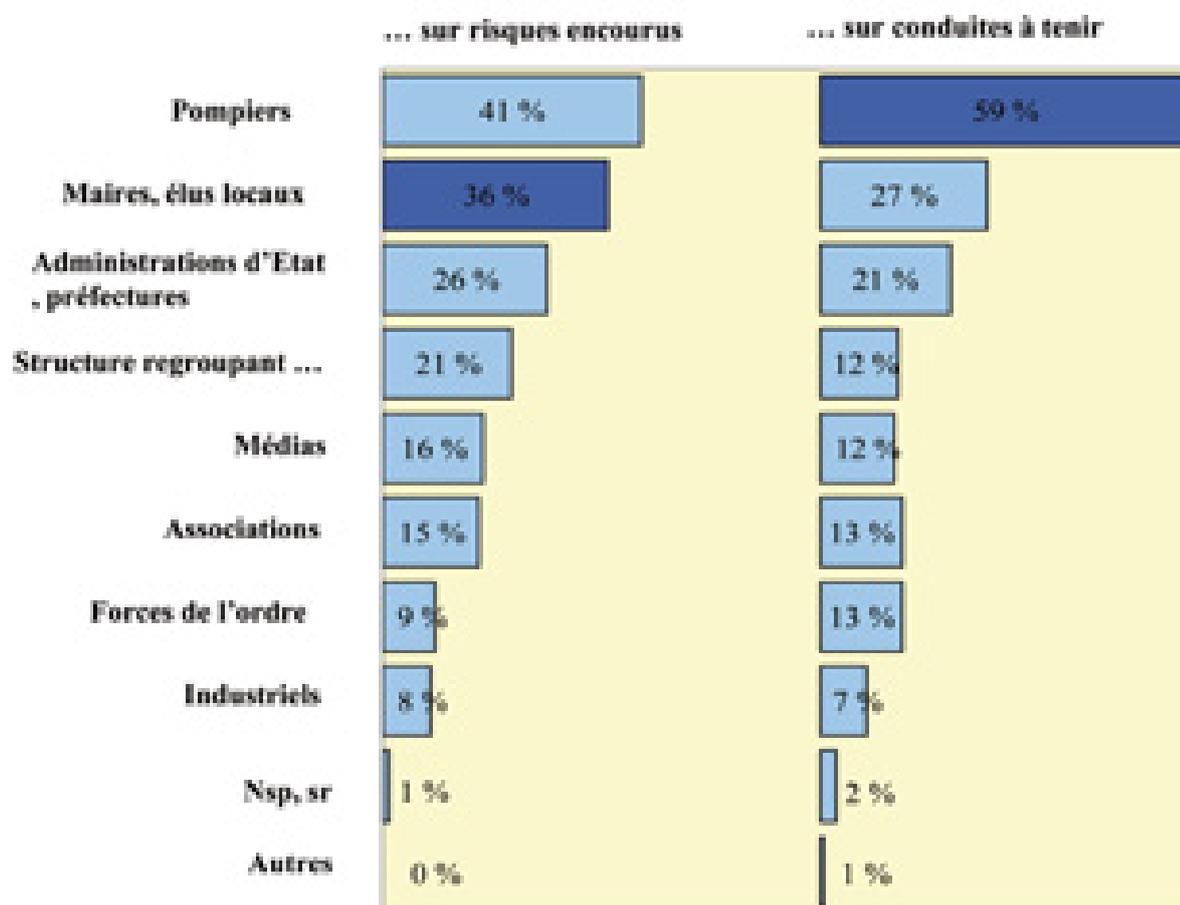
	Castellane	Stéphanoise Industrielle de Lyon	Provençale Lyonnaise	Alpine Sud-Est de Grenoble	7 Française	8 Auvergnaise	Rhône-Alpe	Grand Sud-Est de Lyon	4 Lyonnais	6 Alpine	5 Sud-Est de Grenoble	3 Savoie
Se souviennent de la campagne d'information	49%	39%	50%	43%	37%	37%	36%	36%	37%	33%	21%	31%
Se souviennent avoir reçu la documentation de la préfecture	60%	51%	42%	57%	52%	39%	53%	46%	58%	49%	36%	39%
Ont lu la documentation	50%	39%	35%	46%	37%	29%	40%	36%	43%	39%	29%	31%

#### 3-3 Conservation du courrier des préfectures en Rhône-Alpes



## Annexe 8 (suite)

### 3-3 Organismes les plus crédibles pour informer sur les risques industriels encourus et sur les conduites à tenir en cas d'accident industriel grave



### 3-4 Avis concernant l'information faite autour des risques industriels

Q. Parmi les phrases suivantes concernant l'information qui est faite autour des risques industriels, laquelle se rapproche le plus de ce que vous pensez ?

	ENSEMBLE	
<i>Base</i>	2347	
Elle permet de bien connaître les risques encourus et les conduites à tenir en cas d'accident	71%	→ 76% pour ceux se souvenant de la campagne
C'est une information qui sert surtout à masquer la réalité des risques encourus	13%	
Cela ne fait que renforcer l'inquiétude des populations	13%	
Nsp, sans réponse	4%	

**APORA** : Association des entreprises de Rhône Alpes pour l'environnement industriel

**ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire

**BARPI** : Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles

**BLEVE** : Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion

**CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

**CIRIMI** : Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère

**CLI** : Commission Locale d'Information

**CLIC** : Comité Local d'Information et de Concertation

**CMIC** : Cellule Mobile d'Intervention Chimique

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DDE** : Direction Départementale de l'Équipement

**DDRM** : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

**DDSV** : Direction Départementale des Services Vétérinaires

**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Industriels Majeurs

**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement

**DRE** : Direction Régionale de l'Équipement

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

**EDD** : Etude De Danger

**EMA** : Ensemble Mobile d'Alerte

**HSE** : Hygiène, Sécurité, Environnement

**IAL** : Information des Acquéreurs et des Locataires

**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**INB** : Installation Nucléaire de Base

**INERIS** : Institut National de l'Environnement Industriels et des Risques

**IRMa** : Institut des Risques Majeurs

**IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

**MEEDDAT (devenu MEEDDM)** : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

**MEEDDM** : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

**ORSEC** : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**POI** : Plan d'Opération Interne

**PPI** : Plan Particulier d'Intervention

**PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sûreté

**PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels

**PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques

**PUI** : Plan d'Urgence et d'Intervention

**RNA** : Réseau National d'Alerte

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SID-PC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**SPIRAL** : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise)

**SPPPI** : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

**TMD** : Transport des Matières Dangereuses

### Compléter votre information sur les risques industriels majeurs



#### Les sites internet :

- Le site de la campagne d'information :  
<http://www.lesbonsreflexes.com>
- Le site du SPIRAL et du CIRIMI :  
<http://www.lyon-spiral.org>
- Le site des CLIC et des PPRT :  
<http://www.clicrhonealpes.com>
- La DRIRE Rhône-Alpes :  
<http://www.rhone-alpes.drire.gouv.fr>
- DREAL Rhône-Alpes :  
[www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)
- APORA : [www.apora.org](http://www.apora.org)
- L'Autorité de Sûreté Nucléaire :  
<http://www.asn.gouv.fr>
- La Maison de la Chimie Rhône-Alpes :  
<http://www.chimie-rhonealpes.org>
- Les sites des préfetures :  
<http://www.rhone.pref.gouv.fr> (pour les autres préfetures, remplacer "rhone" par le nom du département)
- Les sites des académies/rectorats :  
<http://www.ac-grenoble.fr> (pour les autres académies ou rectorats, remplacer "grenoble" par le nom de la ville)
- L'IRMa (Institut des Risques Majeurs de Grenoble)  
<http://www.irma-grenoble.com>
- L'IFFO-RME Institut Français des Formateurs Risques Majeurs  
<http://www.iffor-me.fr>
- La Prévention des Risques Majeurs :  
<http://www.prim.net>
- Le MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles du MEEDDAT) sur l'inventaire des accidents technologiques et industriels  
<http://www.aria.environnement.gouv.fr>
- Le site des installations classées :  
<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr>
- La réglementation des installations classées :  
<http://aida.ineris.fr>

# Les bons réflexes :



3x

**L'alerte sonore : Sirène à son modulé** durant 3 fois  
1 minute 41 coupé par des espaces de 5 secondes.



## À FAIRE



### Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermez les portes, les volets et les fenêtres. Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation, installez-vous dans une pièce sans fenêtre. Même si l'isolation n'est pas totale, ces réflexes sont les plus efficaces. En cas d'explosion, ces mesures vous permettent d'être protégé d'un éventuel nuage toxique. Ne restez pas à côté des vitres, vous risqueriez d'être atteint par des éclats de verre.



### Écoutez la radio et respectez les consignes.

France Bleu, France Inter ou France Info. Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation. D'autres moyens peuvent être utilisés : véhicule d'alerte, système téléphonique... Pour trouver les fréquences radio de votre secteur, voir la brochure qui a été distribuée sur les sites internet ci-contre.

**France Inter :**  
[www.radiofrance.fr/franceinter/](http://www.radiofrance.fr/franceinter/)  
**France Info :**  
[www.france-info.com](http://www.france-info.com)  
**France Bleu :**  
[www.radiofrance.fr/chaines/france-bleu/](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-bleu/)

## À NE PAS FAIRE



### N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils seront mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.



**N'appellez pas** pour ne pas encombrer le réseau téléphonique qui doit rester disponible pour les services de secours. Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

### Consignes complémentaires

Évitez toute flamme ou étincelle. Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

**Fin d'alerte : Sirène à son continu 30 secondes**  
Vous pouvez sortir, pensez à aérer les locaux.



➔ [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

### FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

Les industriels concernés et les organismes suivants :



RhôneAlpes

RHÔNE

isère  
CONSEIL GÉNÉRAL

SAVOIE  
CONSEIL  
GÉNÉRAL

GRANDLYON  
communauté urbaine



### APPUI TECHNIQUE POUR LA PARTIE PÉDAGOGIQUE DE LA CAMPAGNE



### CE DOSSIER A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CAMPAGNE



**APORA**  
Cité des entreprises  
60 avenue Jean Mermoz  
69008 LYON  
Tél. 04 78 77 07 40



**SPIRAL**  
**DREAL Rhône-Alpes**  
Service développement durable,  
Grenelle et partenariats - Pôle  
gouvernance et consommation durable

adresse postale :  
DREAL Rhône-Alpes  
69509 LYON Cedex 03  
Tél. 04 37 91 44 00



**CIRIMI**  
**DREAL Rhône-Alpes**  
Unité territoriale de l'Isère  
44 avenue Marcelin Berthelot  
38030 GRENOBLE Cedex 02  
Tél. 04 76 69 34 34